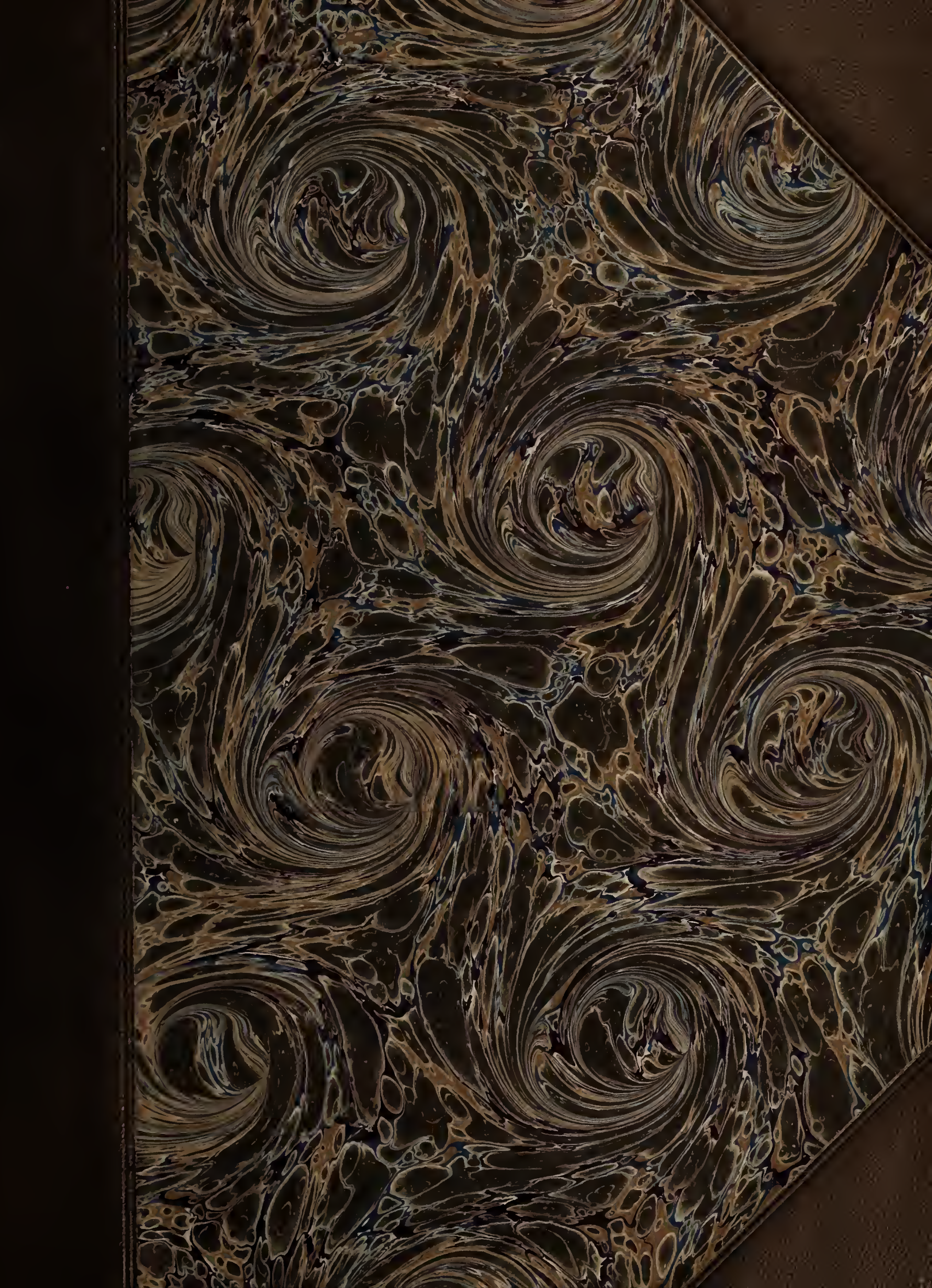




Sir Gilbert Thomas Carter.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE *DES SCIENCES*,

TENUE DANS LA GRANDE SALLE de l'Hôtel-de-Ville de Montpellier, en présence des ETATS de la Province de Languedoc, le 12 Janvier 1788.

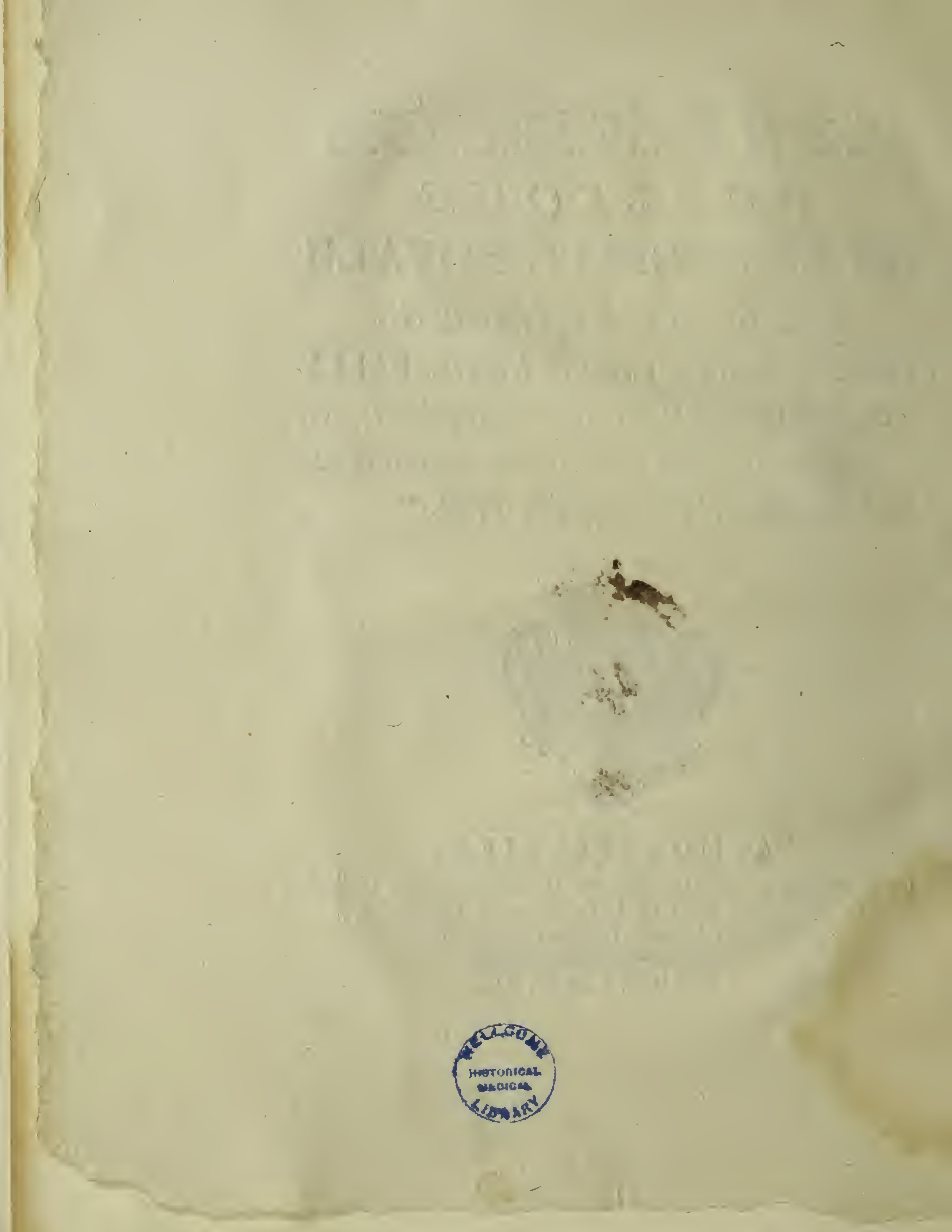


A MONTPELLIER,

De l'Imprimerie de JEAN MARTEL AINÉ, Imprimeur Ordinaire du Roi, des États de la Province de Languedoc, & de la Société Royale des Sciences.

M. DCC. LXXXVIII.




WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY



ASSEMBLÉE

PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

TENUE DANS LA GRANDE SALLE de l'Hôtel-de-Ville de Montpellier, le 12 Janvier 1788.



LE COMTE DE PERIGORD, Grand d'Eſpagne, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes armées, Commandant en chef dans la Province de Languedoc, a préſidé à cette Aſſemblée, qui s'eſt tenue en préſence des Trois Ordres des Etats en la forme accoutumée.

M. POITEVIN, Directeur, a ouvert la Séance par

un Discours dans lequel, après avoir manifesté les sentimens excités dans la Compagnie par la présence de ses illustres Bienfaiteurs, il a annoncé que le Prix proposé par M. BROUSSONET *fils, & dont le sujet étoit l'Eloge historique de* PIERRE RICHER DE BELLEVAL, *avoit été adjugé à une Pièce portant pour devise :*

Botanicus verus desudabit in augendo amabilem scientiam.
LINN. Systema veget.

M. DORTHES, *Docteur en Médecine, Correspondant de la Société Royale d'Agriculture de Paris, est Auteur de cet Ouvrage (*), dont M.* POITEVIN *a donné une notice ; & que l'on a inséré dans ce Recueil, où l'on trouvera aussi tous les détails concernant les autres Prix, d'après le compte que M.* DE RATTE, *Secrétaire Perpétuel en a rendu, suivant l'usage.*

(*) M. DORTHES, depuis que ce Prix lui a été décerné, a été mis au nombre des Membres de la Société, dans la classe de la Botanique.





DISCOURS

PRONONCÉ à l'Ouverture de la Séance,

Par M. POITEVIN, Directeur.

MESSIEURS,

LES Sciences environnées de l'éclat qu'une Administration active, éclairée & bienfaisante répand sur elles & sur ceux qui les cultivent ; tel est le spectacle intéressant que vous offrez chaque année au Public, & qui ajoute aux jouissances particulières que vous puisez dans la recherche de la vérité, la récompense la plus honorable que la Philosophie puisse obtenir des hommes, celle de recevoir des Représentans même de la Nation, une preuve distinguée du prix qu'ils attachent à l'utilité des Sciences, & à leur influence sur le bonheur public. Ainsi, dans les beaux jours d'Athênes, l'on voyoit les Héros, les Sages, à qui la Patrie avoit confié ses plus grands intérêts, s'asseoir quelquefois dans les écoles, pour y entendre discuter les principes des connoissances humaines & des phénomènes nombreux que nous offre l'étude de la Nature.

Ces circonſtances ſi intéreſſantes pour les Lettres, nous les retrouvons, MESSIEURS, parmi nous, lorſque nous voyons dans nos Aſſemblées ce Guerrier illuſtre (1), ami & protecteur éclairé des Arts, qui ne voit dans l'autorité qui lui eſt confiée, que le droit ſi cher à ſon cœur, de s'occuper du bonheur des peuples qu'il gouverne ; & le Prélat (2), dont le génie dirige & vivifie avec tant de ſuccès une Adminiſtration dont il eſt l'ame par ſes lumières, & l'appui par ſon éloquence.

Je ne dois point oublier, MESSIEURS, que la ſévérité de nos uſages ne me permet point d'étendre au-delà de certaines bornes l'hommage de notre reconnoiſſance ; mais ſi les Sciences exactes s'oppoſent aux mouvemens néceſſaires pour la développer, elles ne diſpenſent point du moins d'indiquer un ſentiment qui exiſte dans tous les cœurs.

Je me hâte donc, MESSIEURS, de traiter un objet particulier à cette Séance.

La Société Royale eſt dans l'uſage, comme la plupart des Corps littéraires, de payer un tribut d'éloges, à ceux de ſes Membres que la mort lui a enlevés ; mais il eſt très-rare qu'elle décerne le même honneur aux Savans que des temps reculés & fort antérieurs à l'inſtitution des Académies, ſemblent avoir condamnés à l'oubli. Cependant, il n'eſt peut-être pas indifférent aux progrès de nos connoiſſances, & à l'hiſtoire de l'eſprit humain, de porter de temps en temps nos regards ſur quelques individus que la nature a produits de loin à

(1) M. le Comte de Perigord.
(2) M. l'Archevêque de Narbonne.

loin, dont les efforts ont préparé des époques plus brillantes, & d'obferver les pas qu'ils ont fait faire à la Science.

C'eft dans cette vue fans doute, que M. Brouffonet le fils, Membre de la Société Royale, & Affocié de l'Académie des Sciences de Paris, connu par un zèle très-actif pour les progrès de l'Hiftoire naturelle, qu'il enrichit tous les jours de fes découvertes, a propofé l'*Eloge de Pierre Richer de Belleval, Profeffeur de Botanique à Montpellier fous Henri IV.*, pour le fujet d'un Prix qui feroit décerné par la Société Royale des Sciences.

Ce Prix confiftant en une médaille de la valeur de trois cens livres, dont M. Brouffonet a fait les fonds, vient d'être adjugé à une pièce qui a pour épigraphe ce paffage tiré du *Syftema naturæ* du célèbre Linné: *Botanicus verus defudabit in augendo amabilem Scientiam.*

Nous allons tracer rapidement une notice de cet éloge.

Pierre Richer de Belleval, dont les defcendans fubfiftent encore à Montpellier, où ils ont occupé les premières places de la Magiftrature, étoit iffu d'une famille noble de Châlons fur Marne, où il nâquit vers 1564.

Entraîné de bonne heure par une ardeur peu commune vers la Botanique, Belleval avoit befoin d'un Protecteur puiffant pour fe livrer avec fruit à l'étude de cette Science fi pénible & fi intéreffante par fes détails: il le trouva dans Henri IV. ce Prince qui protégeoit les Savans au milieu des guerres fanglantes qui déchiroient la France, & à qui il n'a manqué qu'une carrière plus longue & plus paifible pour partager avec François I. le titre de Reftaurateur des Lettres,

& enlever peut-être à Louis XIV le mérite d'avoir donné ſon nom à ſon ſiècle. Henri IV. créa en faveur de Belleval une Chaire de Médecine dans l'Univerſité de Montpellier. Les fonctions de cette place embraſſoient l'Anatomie & la Botanique, mais Belleval, entraîné par un goût excluſif, ou perſuadé qu'on ne peut devenir ſupérieur dans un genre, qu'en s'y livrant tout entier, choiſit les plantes, & en fit l'objet continuel de ſes études.

Le territoire de Montpellier offroit à Belleval des richeſſes abondantes ; la poſition de cette Ville, dans un baſſin formé par la mer & les montagnes des Cévennes, étoit une circonſtance bien propre à favoriſer ſes recherches : la quantité des plantes qu'on y trouve excède le nombre de celles que renferme la Suède entière. Le *Flora* de ce Royaume, parcouru avec ſoin par Linné, n'en contient que 1140, tandis que le *Flora Monſpelienſis*, publié par M. Goüan, Membre de cette Académie, en renferme 1800.

L'Auteur de l'Éloge rend compte des ouvrages de Belleval qui ſont parvenus juſqu'à nous, & dont la plupart exiſtent dans les porte-feuilles de quelques Savans Naturaliſtes.

Mais, c'eſt principalement dans la fondation du Jardin Royal des plantes de Montpellier, que repoſe la gloire de Belleval. Cet établiſſement, le premier de ce genre qui ait eu lieu en France, eſt entièrement dû à ſes ſoins. Les plantes auquel il ſert d'aſile, n'en occupent aujourd'hui qu'une partie ; le reſte n'eſt plus qu'une promenade ſavante, où les vrais Botaniſtes aiment à remarquer l'ordre que Belleval avoit conçu dans le plan de ce vaſte Jardin, pour y raſſembler toutes les richeſſes du règne végétal.

Le ſol humide des marais, la froide température des montagnes,

montagnes, les aſpects brûlans du midi, tout y étoit prévu & diſpoſé pour y naturaliſer les plantes de toutes les parties du globe, & Belleval avoit conçu le projet ſi hardi & ſi utile, de réunir dans le même lieu tous les individus que la nature ſemble n'avoir diſperſés que pour forcer les Botaniſtes de joindre à la gloire de les découvrir, le mérite pénible de les chercher.

Ce qui caractériſe Belleval d'une manière frappante, & ce qui peint ſon génie & l'enthouſiaſme qui l'entraînoit vers un établiſſement dont il étoit en quelque ſorte le créateur, c'eſt le ſacrifice qu'il fit de ſa fortune pour le former & pour l'étendre. Les ſecours qu'il recevoit étoient preſque toujours inſuffiſans. *Sire*, écrivoit-il à Henri IV, avec une franchiſe & une naïveté remarquables, *l'achapt, bâtiment & peuplement de vôtre jardin, l'entretenement ordinaire de ſix hommes, & de bêtes chevalines pour le tranſport des plantes, les recherches lointaines & voyages, ont tellement épuiſé mes petits moyens, que je ne ſuis demeuré que chargé de groſſes deptes, & d'une nombreuſe famille.*

Belleval éprouva un de ces malheurs, qui ne peuvent être vivement ſentis que par ceux qui ont, comme lui, conſacré une vie entière à un objet unique de recherches. Montpellier fut aſſiégé en 1622, & le Jardin du Roi, qui eſt placé dans les fauxbourgs, fut détruit. « Belleval, dit l'Auteur de l'Eloge » au bruit » de cette deſtruction, comme une mère tendre qui » ſe précipite dans les dangers pour ſauver ſes enfans, » accourut au Jardin du Roi pour en enlever les plan- » tes les plus précieuſes échappées au ravage, & les » tranſporta aux écoles de Médecine dans le petit » jardin qui y exiſte encore, & où la plupart périrent. »

Le courage de notre Botaniſte ne fut point abattu

par ce revers : à peine le calme fut-il rendu au Languedoc, qu'il ſollicita & obtint un ordre de Louis XIII pour le rétabliſſement du Jardin du Roi ; mais la modicité des ſecours qu'on lui accorda, les retards qu'ils éprouvoient, & la perte de temps qu'entraînoient les ſollicitations, fatiguèrent ſon impatience, & il n'héſita point à faire l'avance de cent mille livres, c'eſt-à-dire, de preſque toute ſa fortune ; & cette ſomme ſi conſidérable à l'époque dont nous parlons, ne lui fut point rembourſée, parce qu'il oublia qu'elle lui étoit due.

La vie entière de Belleval avoit été une ſuite continuelle de ſacrifices & d'hommages envers la ſeule Science qu'il aimoit ; auſſi ſon teſtament ne reſſemble t-il point aux diſpoſitions ordinaires de ce genre, qui ne ſervent guère qu'à augmenter une fortune particulière, ſans aucun avantage pour la Société. Il charge ſon héritier d'entretenir un nombre ſuffiſant d'Elèves en Médecine, qui ſeront obligés, ce ſont ſes termes, *de prendre ſoin du Jardin des plantes*, & de voyager pour s'en procurer de nouvelles ; il porta même ſes vues plus loin, en leur enjoignant d'adminiſtrer gratuitement aux Pauvres tous les remèdes que la connoiſſance des plantes a fait découvrir. Il ne voulut point ſéparer une vue d'humanité du déſir de perfectionner la Science, & il déſiroit de conſacrer à la charité le travail de ſes Succeſſeurs. Toutes ces diſpoſitions, ſi intéreſſantes par leur objet, ſont faites ſous le bon plaiſir du Roi ; ainſi, le teſtament offre l'exemple bien rare d'un Savant qui ne craint pas d'aſſocier ſon Souverain à ſes vues. Louis XIII devint ſon exécuteur teſtamentaire, & la Botanique ſon véritable héritier.

Nous ne ſuivrons pas l'Auteur de l'Eloge dans tous les détails qu'il a dû embraſſer, & dont la plupart

ſeront goûtés par les Naturaliſtes ; on les lira avec intérêt dans l'ouvrage même ; il nous ſuffira de dire que l'Auteur a ſu allier au mérite des recherches, les diſcuſſions qui ſont eſſentiellement liées à ſon ſujet, & que cet ouvrage doit être regardé comme un monument intéreſſant pour les vrais Botaniſtes, pour l'Univerſité de Médecine qui a poſſédé Belleval, & pour les Habitans de Montpellier qui le comptent au nombre de leurs Concitoyens les plus célèbres.

M. de Ratte, Secrétaire perpétuel, a lu enſuite l'Éloge de M. de la Mure Aſſocié Vétéran.







ÉLOGE

DE M. DE LA MURE.

FRANÇOIS BOURGUIGNON DE BUSSIERE DE LA MURE, Doyen des Professeurs de l'Université de Médecine de Montpellier, Membre de la Société Royale des Sciences de la même Ville, & de la Société Royale de Médecine de Paris, nâquit au Fort Saint-Pierre de la Martinique le 11 Juin 1717, de François Bourguignon de la Mure, Ecuyer, Capitaine Commandant du quartier de Macoubac, & de Dame Marie-Anne de Ferry.

La famille de Bourguignon est d'une bonne noblesse de Provence; elle prouve plus de trois cents ans d'ancienneté, & posséde la Seigneurie de la Mure depuis 1775. Le père de M. de la Mure avoit passé de Provence à la Martinique où il s'étoit établi.

La modestie de son fils a fait long-temps un secret de cette généalogie : la considération due au mérite personnel, est d'ailleurs d'un assez grand prix, pour faire quelquefois négliger celle, qui est uniquement attachée au hazard de la naissance, & ce fut pour le seul intérêt de quelques-uns de ses parens, que l'Académicien que nous regrettons se résolut, il y a quelques années, à manifester des titres auxquels il parut convenable de donner une nouvelle authenticité.

A l'âge de cinq ou six ans, M. de la Mure perdit

ſa mère, & bientôt après il fut envoyé en France pour ſon éducation, hommage que nos Colonies rendent avec empreſſement à la Métropole. On l'adreſſa à des parens qu'il avoit en Bretagne ; il paſſa, ſoit à Nantes, ſoit au Collège de la Flêche, le temps des études ordinaires ; ſa Philoſophie faite, il alla retrouver ſon père à la Martinique où il étoit encore à la fin de 1736.

Il étoit alors âgé de plus de dix-neuf ans, & tout l'avertiſſoit qu'il ne devoit pas différer de faire choix d'un état. Un vif penchant favoriſé par ſes talens naturels & par le goût qu'il avoit pour l'étude, le portoit à la Médecine, mais ſon père qui avoit ſur lui d'autres vues, lui refuſa la permiſſion de repaſſer en France pour y prendre des degrés. Ce père n'ayant pu être gagné par les plus vives ſollicitations, le fils n'héſita plus ſur le parti qu'il avoit à prendre. Rebelle, fugitif, il s'échappe, paſſe la mer, débarque à Marſeille & vient à Montpellier, où il devoit un jour être glorieuſement dédommagé de ce que pouvoit lui coûter ſa déſobéiſſance.

Ce fut au mois de Février 1737, que s'ouvrit la nouvelle carrière de ſes études de Médecine dans l'Univerſité de cette Ville ; un ſuccès conſtant les accompagna ; elles furent, en 1740, couronnées par le Doctorat.

Dès-lors il conçut & exécuta le deſſein de ſe fixer à Montpellier. Sa famille l'avoit preſque abandonné ; une Ville conſacrée à la Médecine, où tout ce qui a rapport à l'art de guérir ſe trouve heureuſement réuni, alloit devenir ſa Patrie ; celle qu'il quittoit, pouvoit-elle dans ces circonſtances, lui faire de juſtes réproches ?

Il ne crut point que ſa qualité de nouveau Docteur l'autorisât ſuffiſamment à ſe jeter d'abord dans la pratique ; avant que d'exercer un art difficile, il voulut l'approfondir. Une application ſuivie, en augmentant, en perfectionnant ſes connoiſſances, lui ménagea

cependant l'avantage de pouvoir les communiquer.

Des leçons d'Anatomie, de Phyſiologie & en général de tout ce qui compoſe les inſtitutions de Médecine, lui attirèrent bientôt un grand nombre d'Auditeurs & de Diſciples. Il fut aiſé de reconnoître qu'il poſſédoit éminemment le talent d'enſeigner; à l'abondance, au choix, à l'enchaînement des idées, ſe joignoit la plus grande clarté dans l'expreſſion, & même de l'élégance quand le ſujet pouvoit le comporter; il ne cherchoit point à ravir les ſuffrages de ſes Auditeurs, il les ſoumettoit par le charme d'une raiſon douce & perſuaſive, & non par la fougue rapide de l'enthouſiaſme.

La méthode qu'il ſuivit en expliquant les inſtitutions de Médecine, eſt celle du célèbre Boerhaave. On ſait combien les ouvrages de cet illuſtre Profeſſeur de Leyde ſont ſerrés & concis. Ses ſavans Commentateurs ont acquis beaucoup de gloire en développant des vérités dont il n'avoit préſenté que le germe, & tout au plus exprimé les premiers traits. M. de la Mure dans ſes leçons, donnoit ſouvent de pareils développemens, il rendoit Boerhaave plus clair, plus intelligible; du reſte, ſon reſpect pour ce grand homme n'étoit point aveugle; il ne ceſſoit de l'admirer, mais il ſe permettoit quelquefois de ne pas le prendre pour guide.

Ce qui le choquoit dans Boerhaave, c'étoient certaines explications des phénomènes de l'économie animale, explications prétendues méchaniques, fondées ſur de fauſſes loix du mouvement, & ſur la ſuppoſition inadmiſſible d'un effet plus grand que ſa cauſe. On a vu dans l'Eloge de M. de Sauvages, la conſtance de cet Académicien à faire la guerre à ces fauſſes explications, aujourd'hui généralement proſcrites. M. de la Mure les

combattoit auſſi avec beaucoup de force & de zèle. Il avoit même ſoutenu dans ſa thèſe de Bachelier & ſous la préſidence de M. de Sauvages, le ſentiment des Stahliens, qui en rejettant le prétendu méchaniſme, attribuent à l'action immédiate de l'ame, le mouvement du cœur, & tous les autres mouvemens ſpontanés. M. de Sauvages, en adoptant cette opinion, avoit ſu ſe la rendre propre par la manière dont il la défendoit, qui prouvoit en lui l'entière conviction. M. de la Mure, frappé de quelques difficultés métaphyſiques, n'étoit pas tout-à-fait ſi perſuadé; mais un peu plus, un peu moins d'attachement à un ſyſtême, ne pouvoit être une occaſion de ſe brouiller.

Il eſt temps de s'occuper d'un événement bien intéreſſant dans la vie de M. de la Mure; c'eſt ici proprement que va commencer ſa gloire

La mort de M. Fitz-Gerald, avoit fait vaquer en 1748 dans l'Univerſité de Montpellier, une Chaire de Profeſſeur en Médecine qui, ſelon l'uſage, fut miſe au concours. Sept Docteurs la diſputèrent; M. de la Mure fut de ce nombre.

Il débuta, comme ſes Antagoniſtes, par ce qu'on appelle dans l'Univerſité de Montpellier les préleçons. Ce ſont des leçons que chaque Contendant doit faire publiquement dans l'Univerſité, ſemblables à celles qu'y font journellement les Profeſſeurs. Le talent de M. de la Mure pour l'enſeignement public, n'avoit pas beſoin de ce nouvel eſſai, qui ne pouvoit être que glorieux pour lui. Pluſieurs queſtions traitées dans les préleçons, firent naître quelques diſputes particulières. M. de la Mure avoit avancé & ſoutenu, que la fièvre n'étoit pas bien caractériſée par la fréquence du pouls; que ſon vrai caractère étoit indiqué par le rapport de la force du cœur à la force conſtante des muſcles ſoumis à la volonté,

rapport

rapport devenu plus grand que dans l'état de ſanté. Cette aſſertion ayant été combattue par M. Serane, l'un des Adverſaires, M. de la Mure la juſtifia dans un Ecrit imprimé, où il s'appuye principalement ſur ce qu'on obſerve dans les fièvres malignes ; le pouls y eſt ſouvent très-ſemblable au pouls naturel, il n'y a donc point de fréquence ; mais ce pouls trompeur eſt trop fort relativement à l'état de foibleſſe du malade ; il faut donc comparer la force du cœur avec la force muſculaire, & c'eſt après avoir reconnu par cette comparaiſon un trop grand rapport entre ces deux forces, que le Médecin, ſans être arrêté par le défaut de fréquence du pouls, prononce, avec aſſurance, que ſon malade a la fièvre. M. Serane répondit ; mais un nouvel Ecrit de M. de la Mure montra la foibleſſe de la réponſe.

Ces deux Ecrits ont en même temps rapport à deux autres diſputes de ce genre ; l'une ſur la diſtinction de l'anévriſme vrai & de l'anévriſme faux : M. de la Mure ſoutient contre M. Petiot, l'un de ſes Antagoniſtes, & contre l'opinion la plus commune depuis Fernel, que tout anévriſme eſt faux, c'eſt-à-dire, qu'il eſt cauſé par la rupture, & non par la ſeule dilatation de l'artère. L'autre conteſtation étoit relative à la cauſe de la palpitation du cœur. Il s'agiſſoit proprement d'un ſimple fait à éclaircir, en décidant lequel des deux de Willis ou de M. Ferrein, avoit le premier donné pour cauſe de la palpitation, l'expanſion des ſinus veineux & des oreillettes du cœur. M. de la Mure, qui ſe trouvoit encore ici en contradiction avec M. Serane, jugea la queſtion en faveur de M. Ferrein.

L'épreuve la plus déciſive dans la diſpute d'une Chaire, eſt celle des triduanes. On a donné ce nom à douze thèſes qui doivent être ſoutenues dans l'eſpace de trois

jours consécutifs, deux le matin & deux le soir. Pour composer & faire imprimer ces thèses, dont les sujets ont été assignés par les Professeurs, Juges de la dispute, on n'a que douze jours ; à peine sorties de la presse, on les distribue, & après un intervalle de quatre jours, on les soutient. La publicité qu'on leur donne par l'impression, exige sans doute qu'elles soient travaillées avec beaucoup de soin ; mais fussent-elles un peu négligées, la briéveté du temps pourroit servir d'excuse.

M. de la Mure n'avoit nul besoin de réclamer l'indulgence du Public. Quoique les sujets qu'il avoit eus à traiter parussent avoir été choisis exprès pour leur difficulté, on eût dit, après avoir lu ses thèses, qu'elles avoient été composées dans le plus grand loisir, & long-temps méditées dans le silence du cabinet. Ce n'étoient point des compilations, comme on peut les faire à la hâte ; c'étoient les heureux fruits & les ressources toujours présentes d'un génie observateur à qui il n'en coûte rien de penser par lui-même.

Il semble qu'il auroit dû espérer les plus grands succès ; cependant, puisqu'il faut le dire, il se flattoit peu. Quelque soin que prissent les Juges de la dispute de ne pas se laisser pénétrer, on ne voyoit que trop quelles étoient leurs dispositions à l'égard de M. de la Mure ; son opposition aux systêmes qui avoient long-temps dominé dans l'école, le leur avoit rendu suspect ; c'étoit à leurs yeux un Novateur qu'ils auroient volontiers déclaré hérétique en Médecine. L'événement fit voir ce que l'on avoit à craindre. L'Université, selon l'usage, nomma trois Sujets pour être présentés au Roi, qui devoit en choisir un pour la Chaire vacante. M. de la Mure ne fut point du nombre des trois nommés. Il y avoit huit Juges, & il n'eut que la voix de M. de Sau-

vages, que ſes Confrères les Profeſſeurs traitoient auſſi quelquefois d'hérétique, & celle d'un autre Profeſſeur qui n'étoit pas lui-même tout-à-fait exempt de préjugés.

A la vue d'une injuſtice ſi marquée, M. de la Mure ne ſe découragea point; il partit par le conſeil de ſes amis en toute diligence pour Paris, où ſes thèſes l'avoient précédé; on le y avoit généralement goûtées; on les admira quand on ſut le peu de temps qu'il avoit eu pour les compoſer. Feu M. le Chancelier Dagueſſeau les fit examiner par pluſieurs perſonnes bien en état d'en juger; il les examina lui-même, car, on ſait combien il réuniſſoit de différentes connoiſſances à celles qui l'ont rendu immortel dans la Magiſtrature. Le réſultat de ces examens fut, on ne peut pas plus glorieux pour M. de la Mure. Il ne parut pas poſſible de refuſer la Chaire à un de ſes Adverſaires qui ne manquoit pas de mérite, & à qui la plus grande facilité à parler le langage de l'école avoit en particulier concilié tous les ſuffrages; mais le Roi donna en même-temps à M. de la Mure, c'étoit à la fin de 1749, une ſurvivance générale, ou ce qui eſt la même choſe, l'expectative de la première Chaire qui vaqueroit dans l'Univerſité de Montpellier.

Un triomphe ſi complet ne l'énorgueillit point. De retour en cette Ville, il uſa modeſtement de ſa victoire. Il attendit, & en 1751 il fut Profeſſeur par la mort de M. Rideux.

Ses Juges, devenus ſes Confrères, dûrent éprouver quelque confuſion, malgré le ſoin que prit M. de la Mure de la leur épargner. Ils furent bientôt eux-mêmes pleinement convaincus de tout ce qu'il avoit de mérite, & la douceur de ſon caractère les lui donna bientôt tous pour amis.

Nous avons cru pouvoir nous étendre ſur toute cette hiſtoire, dans un temps où les perſonnes intéreſſées ne ſont plus. L'Univerſité, dont M. de la Mure étoit devenu le Doyen, auroit blâmé ſans doute un ſilence qui auroit dérobé à un de ſes plus illuſtres Profeſſeurs une partie du tribut qu'exige ſa mémoire. Il ne faut pas du reſte être ſurpris de voir un Corps diſtingué ſe laiſſer ſéduire par ſon dévouement à des opinions que le temps ſembloit avoir conſacrées. L'Univerſité de Paris a voulu faire condamner Deſcartes par Arrêt du Parlement: que n'a pas fait dans cette même Univerſité la Faculté de Médecine pour proſcrire l'émétique? Les hommes ſeront toujours plus ou moins le jouet de leurs anciens préjugés ; les principes les plus conſtans les égareront même quelquefois par des applications malheureuſes.

Un ſuccès ſi glorieuſement obtenu, ne pouvoit être indifférent à un Corps qui jamais ne ſépara ſes intérêts de ceux de ſes Membres. M. de la Mure, depuis 1742, étoit Adjoint Anatomiſte dans la Société Royale. On aſſure que la qualité d'Académicien ne lui fut pas inutile dans cette occaſion importante : il paſſa dans la ſuite, de la claſſe des Adjoints dans celle des Aſſociés.

Le premier Mémoire que nous eumes de lui, eſt ſur l'écoulement de la ſalive. Il y prétendoit prouver que ce n'eſt point par la preſſion des glandes ſalivaires que cet écoulement devient plus abondant quand on parle, ou durant la maſtication. On lui oppoſa quelques expériences, mais elles ne parurent nullement propres à décider abſolument la queſtion.

Nous paſſons ſous ſilence pluſieurs obſervations intéreſſantes d'Anatomie & de Médecine qu'il nous a communiquées en différens temps, & nous nous hâtons d'en venir à ſes recherches ſur la cauſe des mouvemens du cerveau qui paroiſſent dans l'homme & dans les animaux trépanés.

Ces mouvemens du cerveau ſont connus ; les plus anciens Anatomiſtes avoient obſervé que ce viſcère paroiſſoit ſe dilater & ſe reſſerrer alternativement ; quelques-uns même avoient cru remarquer quelque rapport entre ces mouvemens & ceux de la reſpiration.

M. Schligting avoit déterminé ce rapport, & avoit fait voir par des expériences déciſives, que le cerveau s'élevoit pendant l'expiration, & s'abaiſſoit pendant l'inſpiration. Cette analogie ſi bien conſtatée, pouvoit déjà mettre ſur la voie pour découvrir le ſecret de la Nature.

M. de la Mure, prouva par un grand nombre d'expériences, que le mouvement d'élévation du cerveau, obſervé dans les chiens vivans pendant l'expiration, devoit être attribué à la preſſion de la veine cave comprimée dans ce temps ; qu'au contraire, ſon abaiſſement venoit de la dilatation de la veine cave dans l'inſpiration ; que dans l'expiration, le ſang comprimé dans la veine cave refluant vers le cerveau, élevoit ce viſcère en gonflant les ſinus qui ſe trouvent à la baſe du crâne, à quoi il faut ajouter le reflux du ſang dans la ſubſtance même du cerveau par les venules qui s'abouchent avec les ſinus.

On peut appliquer au corps humain tout ce qui ſuit des expériences faites ſur les animaux, les mêmes mouvemens s'étant rendus ſenſibles dans l'homme, toutes les fois que les fractures du crâne, la carie de cette boëte oſſeuſe, & l'opération du trépan ont mis à portée de les obſerver.

De cette doctrine, ſi bien appuyée par l'obſervation, M. de la Mure tire des conſéquences intéreſſantes ſur la théorie de la ſaignée, ſur les effets de la toux, de l'éternuement qui augmentent le mal de tête ; ſur l'uſage des valvules, en faiſant voir pourquoi il n'y en a pas

dans tout le ſyſtême de la veine porte ; enfin, cette découverte donne de très-grandes lumières ſur la circulation du ſang en général, & ſur la progreſſion du chyle.

Tel eſt en précis le réſultat des recherches de M. de la Mure ſur les mouvemens alternatifs du cerveau. Son Mémoire ſur ce ſujet fut envoyé pour tribut par la Société à l'Académie Royale des Sciences de Paris, qui l'imprima par anticipation dans le volume de 1749, en obſervant que le Mémoire lui avoit été lu le 12 Août 1752.

Cette date eſt remarquable, pour avoir donné lieu à une plainte que forma contre M. de la Mure le célèbre M. de Haller dans ſa Diſſertation ſur les parties ſenſibles & irritables des animaux.

M. de Haller dit dans cet ouvrage, qu'il a lu à l'Académie de Gottingue, un Mémoire ſur le même ſujet le 22 Avril & le 6 Mai 1752 ; que ces dates ſont antérieures à celle de la lecture du Mémoire de M. de la Mure, dont les expériences ſont venues après celles qu'il avoit faites lui-même, & dont M. de la Mure a eu connoiſſance par une lettre adreſſée à M. de Sauvages. „ L'envie, „ ajoute M. de Haller, „ prend plaiſir à ſaiſir „ de petites occaſion de nous déprimer ; une Diſſer- „ tation faite en 1752, mais publiée dans le tome de „ 1749, pourroit en fournir, & il ne feroit pas agréa- „ ble de paſſer pour copiſte, quand on n'a ſuivi que la „ nature même. „

M. de la Mure, dans une lettre à M. d'Aumont, Profeſſeur en Médecine à Valence, n'eut pas de peine à ſe juſtifier. Il prouva que ſi ſon Mémoire n'avoit été lu à Paris que le 12 Août 1752, il l'avoit été à la Société de Montpellier dans les Séances des 4 & 10 Mai, & du 20 Juillet de la même année ; que la lettre peu détail-

lée de M. de Haller à M. de Sauvages, n'avoit dû donner ſur cette matière aucun éclairciſſement, aucune connoiſſance; que tout ce qu'on pourroit induire des dates reſpectives, c'étoit que chacun des deux avoit fait la même découverte de ſon côté, ce qui anéantiroit toute accuſation de plagiat. Mais M. de la Mure va plus loin; il ne s'agiſſoit point préciſément du rapport entre les mouvemens alternatifs du cerveau & ceux de la reſpiration; M. Schligting avoit démontré ce rapport, dont il falloit ſeulement déterminer la cauſe. Or, ſur ce point eſſentiel, M. de la Mure fait voir par des extraits des deux Mémoires, qu'il eſt en contradiction avec M. de Haller, qu'il ne peut donc pas avoir copié. M. de Haller paroît avoir reconnu depuis, dans ſa Phyſiologie, qu'il pourroit bien avoir engagé cette eſpèce de querelle avec un peu de précipitation. Il dit formellement que ces expériences ne lui permettent pas de douter que M. de la Mure n'ait mis au jour la véritable cauſe du gonflement des ſinus du cerveau qu'occaſione la toux, & de l'abord plus conſidérable du ſang vers la tête, déterminé par l'action des émétiques. La force de cet aveu ſera ſentie par tous ceux qui ſont au fait de la queſtion.

Nous ne devons pas oublier que M. de la Mure, dans ſa lettre à M. d'Aumont, déclare que la plus grande partie des expériences qui lui étoient néceſſaires pour découvrir la vérité ſur cette queſtion, ont été faites par un des plus habiles Anatomiſtes de notre Faculté, M. Tandon, auquel il témoigne publiquement ſa reconnoiſſance; on voit par-là combien il étoit peu capable de vouloir s'approprier le travail d'autrui.

Des recherches ſur la cauſe de la pulſation des artères, ſont le ſujet d'un autre Mémoire donné par M. de la Mure à la Société, & imprimé dans le Recueil de l'Académie des Sciences de Paris pour 1765.

M. de la Mure n'adopte point l'opinion commune qui attribue la pulſation des artères à leur dilatation cauſée par l'excès de la vîteſſe du ſang qui ſuit ſur la vîteſſe du ſang qui précède. Il penſe avec M. Weibrecht, Académicien de Pétersbourg, dont il rectifie & met l'idée dans un nouveau jour, que la pulſation ſe fait par une vibration ou ſecouſſe de l'artère, qui s'élève & change de place. La preſſion latérale ne peut augmenter le diamètre de l'aorte que d'un huitième de ligne, & dans les autres artères, cette augmentation de diamètre eſt beaucoup moindre. Or, dit M. de la Mure, une dilatation ſi peu conſidérable, & qui à peine peut être apperçue, produiroit-elle ce coup dont on ſent que le doigt eſt frappé lorſqu'on l'applique ſur quelque artère d'un animal vivant?

Nous ne rapporterons point ce qui fut répondu en faveur de l'opinion commune. M. de la Mure, nous devons l'avouer, a contre lui les expériences d'un grand nombre de Phyſiologiſtes, celles ſur-tout de M. l'Abbé Spallanzani, qui a vu, dit-il, très-diſtinctement les artères ſe dilater en tous ſens, ſans aucune locomotion ou déplacement. M. de la Mure ne connoiſſoit pas ces expériences quand il publia ſon Mémoire, que deux Académies jugèrent dignes d'être adopté, toujours avec les reſtrictions d'un ſage pyrrhoniſme. Si la clarté dans l'expoſition des idées, une élégante préciſion, des probabilités ſéduiſantes pouvoient faire l'effet d'une preuve, le ſyſtême de M. de la Mure ſur la pulſation des artères, ſeroit démontré.

Le Mémoire dont nous parlons, a été réimprimé dans un même volume, avec les recherches ſur les mouvemens du cerveau, les pièces relatives à la diſpute avec M. de Haller, & une diſſertation ſur la coëne du ſang

M.

M. de la Mure fondé ſur des autorités reſpectables & ſur les faits, prouve dans cette diſſertation que l'inſpection de la coëne ne peut fournir aucun ſigne de la conſiſtance plus ou moins épaiſſe du ſang, qu'on n'en peut tirer aucun indice certain dans les maladies inflammatoires, qu'on doit extrêmement ſe défier des préceptes relatifs à la ſaignée, que quelques grands hommes en ont voulu déduire, & qu'enfin, la contemplation de ce phénomène ne doit être pour les Médecins, qu'un objet de théorie rationelle & de pure curioſité.

Nous ne dirons point avec quelle diſtinction M. de la Mure a conſtamment rempli ſes fonctions de Profeſſeur; il eſt facile de nous ſuppléer à cet égard, mais nous devons l'offrir ſous un autre aſpect. Nous avons dit qu'une ſage défiance l'avoit d'abord éloigné de le pratique de la Médecine; il lui fut permis au bout de quelques années, d'être moins timide. Ses premiers eſſais furent heureux, de nouveaux ſuccès l'accréditèrent; peu à peu ſa réputation s'étendit; il vit un grand nombre de malades dans la Ville; les Etrangers vinrent de toutes parts le conſulter; il tenoit à la fin de ſes jours le premier rang parmi nos Praticiens.

Il reconnut aiſément combien, dans l'exercice de ſon art, l'attachement aux vieilles opinions de l'Ecole peut être dangereux. La Médecine eſt née de l'obſervation, & c'eſt l'obſervation ſeule qui peut fournir une baſe ſolide au Médecin qui veut guérir. Les Hippocrate, les Galien, les Sydenham, ont conſtamment ſuivi cette maxime. M. de la Mure s'étoit rendu leur imitateur; comme eux, il n'accabloit point les malades de remèdes; il étudioit la marche de la Nature, ſans prétendre lui donner indiſcrétement des loix.

Les qualités qui, dans la Société, plaiſent le plus

généralement, aidoient au mérite essentiel justement reconnu dans M. de la Mure. Le Médecin aimable cautionnoit, s'il m'est permis de le dire, le Médecin guérisseur. On sent combien il devoit par-là réussir auprès des personnes en proie à cette maladie si répandue aujourd'hui sous le nom de vapeurs. Recherché par ceux qui en étoient atteints, M. de la Mure, sans les fâcher, leur persuadoit que l'imagination influoit considérablement dans leurs maux réels à certains égards, mais dont l'exercice & la dissipation devoient être le principal remède. Ce n'est pas que ces sortes de maux, qui communément sont sans danger, ne puissent, lorsqu'ils sont invétérés, dégénérer en des maladies fâcheuses qu'il est essentiel de prévenir. M. de la Mure ne négligeoit point alors les secours de la Pharmacie, employant, selon les cas, les humectans ou les toniques; car, il étoit ennemi des routines & des méthodes prétendues générales; la médiocrité s'en appuye, le talent supérieur les dédaigne.

On le trouvoit toujours prêt à voir gratuitement les pauvres. Son ame étoit naturellement bienfaisante, & l'on ne sauroit croire à combien de personnes il a rendu dans le secret d'importans services indépendans de sa profession. Il avoit, sur la manière de l'exercer, des principes de désintéressement, auxquels les personnes aisées, dont il avoit la confiance, ne lui permettoient pas de se livrer; & il ne faut pas s'en prendre à lui, si, après plus de trente ans de pratique, il a laissé en mourant une fortune très-honnête, acquise par les moyens les plus légitimes.

Sa vue, qui fut toujours assez courte, s'affoiblissant de jour en jour, il pensa plusieurs fois à cesser de voir des malades, en se bornant aux consultations dans le cabinet, mais le Public l'avoit toujours empêché d'exécuter ce dessein.

M. de la Mure ſe livroit à ſes travaux ordinaires, lorſqu'on s'apperçut d'une altération dans ſa ſanté; il fut bientôt obligé de ſe renfermer chez lui; une maladie cauſée par l'atrabile, ſe manifeſtant ſous différentes formes, le tourmenta cruellement: il en mourut le 18 Mars 1787, après avoir reçu avec édification les ſecours de la Religion; il étoit âgé de près de 70 ans.

Il avoit épouſé en 1751 Demoiſelle Louiſe Guilhe; il n'a point laiſſé d'enfans de ce mariage, qu'on a toujours cité parmi nous comme un modèle de la plus parfaite union.

Les ouvrages dont nous avons rendu compte, ſont preſque les ſeuls que M. de la Mure ait publiés. Il avoit ceſſé de travailler pour l'Académie depuis un aſſez grand nombre d'années qu'il avoit demandé & obtenu le titre de Vétéran. Ses fonctions de Profeſſeur, qu'il rempliſſoit très-exactement avec une ſupériorité marquée, les occupations continuelles de ſa Pratique, lui enlevoient preſque tout ſon temps; il étoit difficile que le déſir d'ajouter à ſa réputation par de nouveaux ouvrages fût bien vif dans des momens deſtinés à un délaſſement devenu néceſſaire. Gardons-nous de lui faire à ce ſujet le moindre reproche; il s'eſt rendu conſtamment utile à la Patrie qu'il avoit choiſie, aux Etrangers, à l'humanité; tous ceux qui ont été les plus paſſionnés pour la gloire, n'ont pas toujours mérité cet éloge.

Les quatre Mémoires ſuivans ont rempli le reſte de la Séance.







OBSERVATION

Sur une Colique néphrétique.

Par M. Broussonet.

L'Observation eſt le ſeul fondement des Sciences qui ont la nature pour objet. C'eſt pour rendre un nouvel hommage à cette vérité généralement reconnue ; c'eſt pour ajouter un fait rare à cette maſſe générale de faits dont la Médecine eſt enrichie, que je viens communiquer à la Société Royale des Sciences, une Obſervation ſur une colique néphrétique ; obſervation qui, par la nature des ſymptômes, par leur marche & leur enſemble, m'a paru préſenter un tableau de maladie aſſez rare pour devoir être conſidéré avec quelque attention.

Une perſonne du ſexe, âgée d'environ 60 ans, ayant toujours eu beaucoup d'embonpoint, fut atteinte, vers l'âge de 25 à 30 ans, d'une colique néphrétique accompagnée de rétention d'urine, à laquelle elle n'oppoſa jamais d'autre remède que l'opium.

Cette maladie parut faire des progrès avec l'âge. La première fois que je vis la malade, elle ſouffroit cruellement, rapportant le ſiége de la douleur au rein gauche, & à l'eſpace que ſuit l'uretère de ce côté, en allant vers la veſſie. Le ventre, dans cet endroit, étoit tendu & ſi ſenſible, qu'elle même n'oſoit y porter la main.

Elle étoit preſque continuellement tourmentée de hoquet, d'efforts inutiles pour vomir, & quelquefois de vomiſſement de matières liquides. Ce triſte état dura au-delà de dix-huit mois avec plus ou moins d'intenſité, & des intervalles de calme plus ou moins longs. Pendant tout ce temps, elle ne rendit preſque point d'urine par les voies naturelles. Lorſque la violence des douleurs la forçoit à ſe laiſſer ſonder, on retiroit à peine chaque fois un demi-verre d'urine; le plus ſouvent il n'en ſortoit point, de ſorte que cette opération fut abandonnée.

La malade étoit cependant tourmentée d'envies d'uriner, & dans les efforts douloureux qu'elle faiſoit, elle rendoit ſans urine deux ou trois pelotons de graiſſe qui étoient de la groſſeur d'une petite noix. Ces pelotons de graiſſe étoient pénétrés le plus ſouvent de calculs qui reſſembloient par leur couleur & leur forme tranchante & irrégulière, à des éclats de pavé de brique; l'on voyoit ſur ces éclats de petits filets d'un ſang vermeil. Ils étoient enveloppés d'une membrane très-déliée, qui recouvroit ſéparément de petits grains graiſſeux, leſquels avoient le volume d'une groſſe tête d'épingle. Cet aſſemblage de graiſſe ſe terminoit par un petit cordon qui pouvoit être de la longueur de ſix à ſept lignes.

Ces corps graiſſeux mis dans l'eau de chaux, perdoient de leur volume, prenoient de la conſiſtance; mais ils ne s'y diſſolvoient pas, malgré un long ſéjour.

Ayant mis en digeſtion à la chaleur d'un bain de ſable, & dans la liqueur des Savonniers, les fragmens de pierre qu'elle avoit rejetés, je vis qu'au bout de trois jours, ces calculs s'étoient réſous en une matière glaireuſe de couleur de rouille.

Dans ce long eſpace de temps que la malade fut le

plus conſtamment en proie à l'horreur des ſouffrances, elle vomiſſoit journellement un fluide analogue par ſa couleur à l'urine, auquel elle ne trouva jamais aucun goût de ſalure. Cette liqueur urineuſe miſe dans un verre, & expoſée à l'air libre pendant deux ou trois jours, ne laiſſa jamais dépoſer ni aucun nuage, ni aucun ſédiment; jamais, & dans aucun temps, je n'y remarquai d'odeur urineuſe : l'on pouvoit dire, d'après ce phénomène, que ce fluide avoit perdu dans l'abſorption, cette ſubſtance lymphatique qui le rend éminemment putreſcible, & ce ſel phoſphorique calcaire, que la Chimie a reconnu de nos jours être de la même nature que la terre des os. En un mot, cette liqueur ne paroiſſoit retenir d'autre principe de l'urine, que la partie colorante.

Après un orage auſſi long & auſſi affreux, la malade rentra dans un calme preſque parfait; la douleur du rein s'amortit, les urines coulèrent dans l'ordre naturel, enfin il ne parut plus aucun dérangement remarquable dans la machine; & cet état ſubſiſtoit depuis pluſieurs mois, lorſque les ſymptômes rapportés ci-deſſus reparurent avec les mêmes phénomènes dans les excrétions, & ſe ſoutenant ainſi pendant pluſieurs mois avec plus ou moins de férocité, la malade vit enfin arriver ſans peine le terme de ſa vie, après lequel la violence des douleurs l'avoit faite ſouvent ſoupirer.

Elle ne voulut jamais oppoſer à ſes maux d'autres ſecours qu'une forte diſſolution aqueuſe d'opium. Elle s'y étoit ſi fort habituée, que pour s'étourdir dans la douleur, elle en buvoit par jour cinq petits verres à liqueur. Souvent ce remède, à cette haute doſe, ne la calmoit pas; d'autres fois elle en étoit aſſoupie ſi profondément, que ſon état jetoit les aſſiſtans dans l'allarme.

Quelque temps après avoir été le témoin de cette funeſte maladie, j'appris d'un homme de l'Art, que le père de cette malade étoit mort des déchirures qu'une ſonde de plomb qui s'étoit malheureuſement rompue dans la veſſie lui avoit cauſées, & que lorſqu'il fit l'ouverture du cadavre pour examiner l'intérieur de la veſſie, y reconnoître les déſordres que la ſonde y avoit occaſionés, & retirer les calculs qu'il y ſoupçonnoit, il ne fut pas peu ſurpris de trouver tout l'intérieur de la veſſie rempli ſeulement d'excroiſſances graiſſeuſes ſéparées les unes des autres, chacune étant attachée par un péduncule très-délié à la face interne de ce viſcère, & que celles qui avoiſinoient le col de cet organe, ſe portoient vers l'urètre, bouchoient ſon ouverture, & interceptoient par-là le paſſage de l'urine. Ce Chirurgien termina ce rapport en m'aſſurant que ſon malade n'avoit jamais eu de vomiſſement, qu'il n'avoit jamais rendu ni corps graiſſeux, ni calculs; mais il faut obſerver, me dit-il, qu'il ne quittoit jamais la ſonde, & que c'étoit pour l'avoir gardée, qu'il avoit péri miſérablement; la rupture d'une planche du lit où il étoit couché, ayant décidé celle de la ſonde, & celle-ci amené néceſſairement les déchirures de la veſſie.

Peut-être que le vomiſſement de la liqueur urineuſe n'a point été obſervé chez le père, par la raiſon que ce fluide s'échappoit à meſure qu'il étoit porté dans la veſſie; peut-être que cette évacuation avoit encore prévenu la génération des calculs. Quoiqu'il en ſoit, d'après ce que nous avons remarqué chez notre malade, il paroît vraiſemblable que l'urine, au ſortir des reins, s'arrêtoit en partie dans les uretères, & en partie dans la veſſie; que de l'un & de l'autre de ces réſervoirs, elle étoit abſorbée; peut être une partie étoit-elle dénaturée pour concourir à l'accroiſſement des

corps

corps graiſſeux, ou à la formation des calculs.

Si cette obſervation ne préſente pas un ſuccès brillant dans l'adminiſtration des remèdes, c'eſt que la malade les refuſa tous conſtamment, qu'elle ne voulut que l'uſage de l'opium, & le ſecours que ſa piété lui faiſoit trouver dans la Religion; mais cette obſervation apprendra à ceux qui la connoîtront, qu'il eſt une maladie de la veſſie, organe eſſentiellement membraneux, où la graiſſe ſe plaît quelquefois à végéter, & à former comme des champignons; que les parens tranſmettent cette maladie à leurs enfans; qu'il eſt à déſirer d'avoir des ſignes propres pour la reconnoître dans l'homme, chez qui la longueur & l'obliquité du canal de l'urètre, s'oppoſent à la ſortie de ces corps graiſſeux; dès-lors on pourroit tenter des remèdes avec quelque eſpoir de ſuccès. Si la maladie du père m'eût été connue, j'aurois inſiſté plus que je ne fis, ſur la néceſſité & les avantages des injections dans la veſſie; je ne dis pas que j'euſſe réuſſi, mais mon infortune auroit du moins ſervi de guide en pareil cas. Nous ne craignons pas d'avancer que les obſervations malheureuſes ſont ſouvent plus utiles à l'humanité, que celles que le haſard a favoriſées d'un heureux ſuccès.







OBSERVATIONS

SUR la diſtillation des vins dans la Province de Languedoc.

Par M. CHAPTAL.

LE commerce des eaux-de-vie eſt le plus important de cette Province : c'eſt lui qui donne une valeur à nos terres, vivifie nos Ports, & appartient à la claſſe la plus nombreuſe & la plus intéreſſante de nos Concitoyens.

La diſtillation des vins eſt donc un des premiers objets dont doive s'occuper l'Adminiſtration, & les degrés de perfection qu'on peut y apporter, me paroiſſent devoir fixer ſon attention ; ces réformes, ces ſortes de bonifications, deviennent d'autant plus néceſſaires, elles ſont même d'autant plus urgentes, que pluſieurs Provinces & des Nations voiſines partagent déjà ce commerce avec nous, & qu'il eſt important de ſoutenir & d'affoiblir même cette concurrence, par la perfection que nous pouvons donner à nos procédés.

On fabrique des eaux-de-vie depuis le XIIIe. ſiècle. C'eſt dans cette Province que ce commerce a pris naiſſance, & c'eſt à Arnaud de Villeneuve, illuſtre Chimiſte de Montpellier, qu'on en rapporte la découverte : c'eſt le même Arnaud de Villeneuve qui fit connoître les eaux de ſenteur, & fixa dans cette

Ville un ſecond genre d'induſtrie qui s'y eſt perpétué juſqu'à nos jours (1) : je me plais à rappeller ces faits pour réveiller ſur ce grand homme, preſque oublié, la reconnoiſſance de mes Concitoyens.

Les alambics à long col qu'on conſerve encore dans quelques atteliers de Parfumeur, diffèrent peu de ceux dont le célèbre Arnaud a dû ſe ſervir ; ce ſont, comme l'on ſait, des chauderons recouverts & ſurmontés d'un long col cylindrique très-étroit, coiffé ou terminé par une demi-ſphère creuſe, dans laquelle les vapeurs vont ſe condenſer ; à ce petit chapiteau eſt adapté un tuyau peu large qui porte la liqueur dans le ſerpentin. On a ajouté ſucceſſivement quelques degrés de perfection à cet appareil diſtillatoire ; la colonne qui ſurmontoit la chaudière a été diminuée, le chapiteau un peu agrandi ; & les alambics, aujourd'hui généralement adoptés pour la diſtillation des vins, ſont à peu près dans les proportions ſuivantes : on peut les conſidérer comme des eſpèces de chauderons à cul plat, dont les côtés ſont élevés perpendiculairement au fond juſqu'à la hauteur de 21 pouces ; à cette hauteur eſt pratiqué un étranglement qui en réduit l'ouverture à 12 pouces de diamètre ; cette ouverture eſt terminée par un col de quelques pouces de long, qui reçoit la baſe d'un petit couvercle appellé chapeau ou chapiteau, & qui imite groſſièrement la forme d'un cône renverſé ; c'eſt de l'angle de la baſe ſupérieure du chapiteau, que part un petit bec deſtiné à recevoir les vapeurs d'eau-de-vie, & à les tranſmettre dans le ſerpentin auquel il eſt adapté ; ce ſerpentin ou ſerpente préſente 6 à 8 circonvolutions,

(1) Il a appartenu excluſivement aux Maîtres en Pharmacie pendant long-temps.

& eſt placé dans un petit tonneau qu'on a ſoin de tenir rempli d'eau pour faciliter la condenſation & le refroidiſſement de l'eau-de-vie.

Ces chaudières ſont pour l'ordinaire enchaſſées dans la maçonnerie juſqu'à leur étranglement, le fond ſeul eſt expoſé à l'action immédiate du feu; un cendrier très-étroit, un foyer aſſez large, & une cheminée placée vis-à-vis la porte du foyer, conſtituent les fourneaux dans leſquels les chaudières ſont placées.

On charge les chaudières de 5 à 6 quintaux de vin; la diſtillation s'en fait dans 8 à 9 heures; & on brûle de 60 à 75 livres de charbon de pierre à chaque chauffe ou diſtillation. Tels ſont les réſultats que nous avons cru devoir préſenter ici, afin d'avoir des termes de comparaiſon pour les diverſes obſervations que nous avons à faire.

Il n'eſt perſonne tant ſoit peu familiariſé avec les travaux en grand, qui ne voie au premier coup-d'œil, combien la forme de ces chaudières eſt vicieuſe, & combien la conſtruction des fourneaux eſt peu d'accord avec les principes de la ſaine phyſique; nous n'en ferons ſentir que quelques déſavantages, ils ſuffiront, je penſe, pour nous convaincre de la néceſſité d'y porter remède.

1°. La forme de la chaudière établit elle-même une colonne de vin aſſez haute & peu large, qui n'étant frappée par le feu qu'à ſa baſe, eſt brûlée dans cette partie, avant que la partie ſupérieure ait reçu le degré de chaleur convenable à l'évaporation. De là vient ſans doute que l'eau-de-vie ſent *le brûlé*, & que le petit volume de vin contenu dans la chaudière, ne commence pas plutôt à diſtiller qu'une maſſe neuf fois plus conſidérable, comme nous le verrons dans le moment.

2°. L'étranglement que préſente la chaudière dans ſa partie ſupérieure, doit néceſſairement gêner l'évapora-

tion, & rendre la diſtillation plus difficile & plus longue. En effet, cet étranglement, continuellement frappé & rafraîchi par l'air de l'atmoſphère, doit opérer la condenſation d'une partie des vapeurs qui vont donner contre ces parois, & ces vapeurs condenſées doivent couler en ſtries, & retomber dans la maſſe même du vin; ce qui eſt conforme au raiſonnement, & confirmé par les expériences que j'ai faites à ce ſujet. En outre, il eſt bien évident que ce reſſerrement ou cet étranglement à la partie ſupérieure de la chaudière, doit s'oppoſer au libre paſſage de toute la colonne de vapeurs qui s'élèvent du vin, par cela même qu'elle préſente une baſe plus large que n'eſt le goulot qu'elle doit franchir; ainſi, cette conſtruction vicieuſe fait de ces chaudières des eſpèces d'éolipiles, comme l'a très-bien obſervé M. Baumé, & il s'enſuit que les vapeurs fortement comprimées, réagiſſent de toutes parts avec effort, preſſent avec violence ſur la ſurface du vin, & s'oppoſent à l'aſcenſion ultérieure des vapeurs; car on ſait que l'évaporation eſt d'autant plus facile & plus abondante, que la preſſion eſt moindre ſur la maſſe du liquide qu'on évapore. Il réſulte de ces premières obſervations, que dans la conſtruction des chaudières ordinaires, 1°. Toutes les vapeurs élevées ne paſſent point dans le chapiteau, & qu'il en retombe une partie dans le vin. 2°. Que l'étranglement de la partie ſupérieure de la chaudière, rend la diſtillation plus longue, plus pénible & plus coûteuſe. 3°. Que les proportions obſervées dans la largeur & profondeur des chaudières, néceſſitent à donner un degré de feu qui altère les qualités de l'eau-de-vie.

3°. Le chapiteau n'eſt pas conſtruit d'une manière plus avantageuſe; cette eſpèce de calotte s'échauffe par l'application immédiate des vapeurs qui vont frapper

contre elle ſans relâche, elle en prend inſenſiblement la température, & ne facilite qu'imparfaitement leur condenſation ; & on voit évidemment que la ſeule portion des vapeurs qui paſſe dans le ſerpentin, peut ſe condenſer effectivement par la fraîcheur continuellé qui y eſt entretenue par le moyen de l'eau.

4°. Au vice de la forme de l'appareil diſtillatoire dans toutes ſes parties, ſe joint la méthode la plus barbare d'adminiſtrer le feu. Par-tout on a un cendrier fort étroit, un foyer très-large, & une porte qui ne ferme jamais bien exactement ; par-tout, le courant d'air s'établit par la porte, entraîne la flamme en paſſant entre le cul de la chaudière & le braſier, & ſe précipite dans la cheminée qui eſt vis-à-vis la porte ; cela fait qu'il faut un feu violent pour chauffer médiocrement la chaudière, parce que l'activité du feu eſt dirigée vers la cheminée, & que l'appareil diſtillatoire ne reçoit qu'une portion de la chaleur produite par le combuſtible ; il n'eſt point ſurprenant qu'avec des appareils auſſi vicieux la diſtillation ſe faſſe avec autant de déſavantage.

De tout temps les gens inſtruits ont connu ces vices de conſtruction ; nos alambics de laboratoire ont été perfectionnés, on a propoſé à pluſieurs époques des changemens utiles ; mais le préjugé qui règne en deſpote dans les atteliers, en a ſoigneuſement écarté toute idée d'amélioration, & il a fallu qu'un de nos Citoyens vertueux & éclairé (2), en qui l'habitude de faire le bien eſt devenue le beſoin le plus preſſant de ſon cœur, s'offrit à faire des expériences en grand, & à parler au peuple le ſeul langage qu'il connoiſſe. Deux

---

(2) M. de Joubert.

établiſſemens conſidérables ont été formés par ſes ſoins; la Société Royale des Sciences a conſtaté elle-même ſur l'un d'eux les degrés de perfection qui y ont été apportés : je crois même qu'il eſt difficile d'ajouter à la manière dont le feu y eſt adminiſtré ; mais j'avouerai avec la même franchiſe, que l'étranglement de la chaudière à ſa partie ſupérieure, laiſſe ſubſiſter une partie des défauts que nous avons déjà notés ; & le réfrigérant rempli d'une eau qui n'eſt point renouvellée, ne produit qu'une partie des effets qu'on doit naturellement en attendre

Mais d'où vient que cet établiſſement, quoique avantageux, quoique parfait dans quelques unes de ſes parties, n'a produit encore qu'une partie des effets qu'on étoit en droit d'en attendre ? D'où vient que le Fabricant témoin lui-même de tous les avantages, s'eſt borné juſqu'ici à une ſtupide admiration ? Cela tient peut-être à ce que le Cultivateur effrayé par ce bel appareil, découragé par la perfection même & l'étendue des acceſſoires, & par l'intelligence qui règne dans la réunion & l'accord de tous les moyens, n'a pas ſu dépouiller de cet enſemble cela ſeul qu'il lui importoit d'en extraire ; il s'eſt perſuadé que ce n'étoit que par des dépenſes ſemblables qu'on pouvoit obtenir de ſemblables effets, & ce magnifique établiſſement a excité ſon admiration ſans lui permettre ſeulement de penſer qu'il pût en retirer le moindre avantage ; ces conſidérations m'ont frappé, & j'ai alors eſſayé de prendre une autre route pour opérer une revolution plus sûre & plus prompte.

J'ai cru devoir commencer par introduire des changemens avantageux dans la forme de la chaudière elle-même ; & pour cet effet, je ſuis parti des principes ſuivans.

Tout

Tout l'art de la diſtillation peut ſe réduire, 1°. A procurer le dégagement le plus économique des vapeurs, 2°. A en opérer la condenſation la plus prompte.

Pour remplir la première de ces conditions, il faut que la liqueur préſente au feu le plus de ſurface poſſible, & qu'il ſoit également appliqué ſur toute cette ſurface; il faut donc que la chaudière ſoit très-large & peu profonde, & que le fond préſente au feu une concavité qui en mette preſque tous les points à une égale diſtance du foyer.

Pour remplir la ſeconde condition, il ne faut point que l'aſcenſion des vapeurs ſoit gênée; il faut qu'elles aillent frapper contre des corps froids qui les condenſent rapidement: il eſt donc indiſpenſable de faire diſparoître l'étranglement pratiqué dans la partie ſupérieure de la chaudière, & d'entourer le chapiteau d'une eau qui ſe renouvelle ſans ceſſe, pour qu'elle rafraîchiſſe ſans interruption.

C'eſt d'après ces idées qui me paroiſſent conformes à la bonne Chimie & à la ſaine Phyſique, que j'ai fait conſtruire pluſieurs chaudières dont le travail a répondu à mes eſpérances; je me bornerai à parler en ce moment de celle que M. le Comte du Cayla a fait placer dans ſa terre de Beauvoiſin, parce qu'elle a été exécutée ſous mes yeux, & qu'elle a été employée aux expériences dont je vais préſenter les réſultats.

Cette chaudière a cinq pieds de largeur dans toute ſa hauteur ſur trois pieds & demi de profondeur; le fond eſt bombé de façon à former en dedans un renflement de ſix pouces vers le milieu: la forme de cette chaudière eſt ronde, 1°. Parce que cette forme donne plus de force & plus de facilité pour que le chapiteau s'adapte & arc-boute. 2°. Parce que cette forme em-

ploie moins de cuivre que toute autre pour fournir la même capacité.

Le chapiteau a toute la largeur de la chaudière; il s'élève sous la forme d'un cône à la hauteur de trois pieds & demi; j'ai jugé, d'après des expériences rigoureuses, cette hauteur convenable, afin que les parois aient une pente assez rapide pour que les gouttes qui s'y condensent coulent sur la surface sans se précipiter dans le liquide. A deux pouces du bord inférieur du chapiteau, est pratiquée une rigole de deux pouces de saillie sur un pouce & demi de profondeur, destinée à recevoir l'eau de vie qui ruisselle des parois, & à la transmettre dans le serpentin.

Le bec du chapiteau a, à sa naissance ou à sa base, toute la hauteur & toute la largeur du chapiteau lui-même ; il va en se rétrécissant peu à peu ; & lorsqu'il s'emboëte dans le serpentin, son diamètre est de neuf à dix pouces ; l'inclinaison du bec est telle, que les gouttes qui s'y condensent, coulent sans se précipiter ; il faut d'ailleurs observer, qu'une goutte de liquide qu'on déposera sur une surface sèche pourra ne pas couler, tandis qu'elle le fera sur une surface sans cesse humectée, telle que celle d'un chapiteau.

Ce vaste chapiteau est entouré de son réfrigérant, dont la forme imite celle du chapiteau, & laisse entr'eux un intervalle de quatre à cinq pouces, destinée à être remplie d'eau; cette eau s'y renouvelle sans cesse, en tombant par le haut & s'échappant par un robinet placé à l'extrémité du bec du réfrigérant; il importe d'entretenir cette eau à la température de trente à quarante degrés (3).

---

(3) Si cette méthode de rafraîchir sans interruption n'a pas été plutôt adoptée, c'est qu'on a observé qu'on arrête la dis-

Le ſerpentin a ſix circonvolutions ; elles vont inſenſiblement en diminuant, comme dans les conſtructions ordinaires ; mais je me ſuis convaincu que ce nombre étoit inutile, qu'on pourroit même ſe paſſer, preſque à la rigueur, de ſerpentin, en rafraîchiſſant ſans ceſſe l'eau du réfrigérant ; car j'ai obſervé qu'avec ces précautions, l'eau du ſerpentin ne s'échauffe pas ſenſiblement, ce qui prouve que l'eau de vie y paſſe liquide & non en vapeur ; la ſouſtraction, ou au moins une notable diminution dans le ſerpentin, fait plus que compenſer l'augmentation de cuivre que néceſſite dans quelques parties la forme que je propoſe.

Cette chaudière, dont on peut voir le développement (Fig. première) a été conſtruite ſous mes yeux par Julien, habile Chaudronnier de notre Ville, & j'ai confié le ſoin de la mettre en place, à un Maçon habile que j'ai formé dans l'art preſque inconnu de conſtruire des fourneaux ; je me ſuis contenté de lui fournir les renſeignemens convenables, ne pouvant pas moi-même en ſurveiller l'exécution.

On a pratiqué ſous le ſol de l'attelier, un cendrier de trois pieds de largeur, ſur à peu-près autant de profondeur ; la grille du foyer a environ ſeize pouces dans ſes dimenſions ; la chaudière eſt placée à quinze pouces au deſſus, & on a pratiqué tout au tour de la chaudière

---

tillation pour quelques inſtans quand on rafraîchit promptement un chapiteau très-chaud ; cela tient à ce que 1°. Dans ce cas-ci, le vide qui ſe fait alors, appelle l'air extérieur & l'écoulement de l'eau-de-vie eſt interrompu, 2°. Les vapeurs ſe condenſent en gouttes, & ces gouttes mettent un certain temps à parvenir juſqu'au bec dn ſerpentin, mais cela n'aura pas lieu ſi le réfrigérant eſt rafraîchi depuis le premier moment de la diſtillation juſqu'à la fin.

une cheminée tournante, qui fait que toute la chaleur eſt miſe à profit, & eſt communiquée d'une manière preſque égale à toute la maſſe du vin; cette chaudière repoſe de ſix pouces ſur la maçonnerie dans tout ſon contour. Les renſeignemens que j'avois fournis n'ont pas été exécutés à la rigueur, mais au moins on s'eſt perſuadé que ſans des ſecours étrangers on pouvoit monter ces fourneaux; on s'eſt familiariſé avec ces nouveaux procédés, & j'ai eu le plaiſir de voir quinze jours après, des Fabricans d'alentour adopter cette méthode, & prêts à démolir leurs fourneaux pour les conſtruire d'après ces principes.

On diſtille dans cette chaudière, environ ſix tonneaux ou cinquante-quatre quintaux de vin par chauffe ou opération; chaque chauffe ſe fait en ſix heures de temps; la *miſe en train* eſt à peu près d'une heure & demie; on fait trois chauffes par jour, & on diſtille conſéquemment dix-huit tonneaux de vin en 18 heures.

Un ſeul homme fait le ſervice de cette chaudière avec la plus grande facilité; l'eau de vie qui en provient eſt déjà très-eſtimée; elle n'a ni mauvais goût, ni mauvaiſe odeur; & d'après des expériences de comparaiſon très-rigoureuſes, faites entre les petites chaudières de Beauvoiſin & celle-là, il conſte qu'elle rend plus d'eau de vie de la même quantité de vin; on devoit attendre naturellement ces réſultats d'une chaudière où le feu eſt aſſez bien adminiſtré pour que le vin ne reçoive que le degré de chaleur néceſſaire pour dégager l'eau de vie, & où les vapeurs, une fois dégagées, ſe condenſent ſans gêne & ſans obſtacles.

Dans les conſtructions des chaudières connues juſqu'à aujourdui, il eſt néceſſaire d'imprimer à l'eau de vie un degré de chaleur ſupérieur à celui qui eſt convénable pour l'élever en vapeurs, & cela, pour lui faire

franchir le goulot, & la pouſſer dans le ſerpentin; conſéquemment, une partie de l'eau de vie doit ſe décompoſer & occaſioner une perte dans le produit.

On conſomme environ cinquante livres de charbon de pierre par muid de vin; je croirois pouvoir économiſer ſur cet objet, ſi j'avois pu diriger & ſurveiller moi-même la conſtruction du fourneau.

D'après cet expoſé, qui eſt le réſultat fidèle d'un travail ſuivi pendant pluſieurs jours, il conſte, 1°. Que l'économie du charbon eſt au moins des quatre cinquièmes, comme on l'a déjà obtenu à Valignac, puiſque les chaudières, qui ne diſtillent qu'un tiers de muid, brûlent par chauffe de ſoixante à ſoixante-quinze livres de charbon. 2°. Que l'économie ſur la main-d'œuvre eſt à peu près la même que celle ſur le combuſtible, puiſqu'un ſeul homme conduit la chaudière & qu'elle fait le travail de 9 à 10 petites qui exigeroient les ſoins de quatre à cinq perſonnes. 3°. Que l'économie ſur le temps, eſt à peu près des onze douzièmes. 4°. Que la quantité & la qualité du produit, rendent ce procédé plus avantageux au Particulier & au Commerce lui-même.

Il eſt donc prouvé par des expériences ſuffiſantes, il eſt même reconnu par le plus grand nombre, qu'on peut perfectionner la diſtillation de nos vins; il importe dès ce moment, de faciliter & de fournir les moyens qui peuvent accélerer une révolution avantageuſe dans ce genre de commerce.

Il ſeroit ſans doute inhumain de forcer le Diſtillateur à reformer ſes procédés & à changer de méthode; la violence n'eſt jamais pardonnable, pas même lorſqu'il s'agit de combattre des préjugés ruineux pour le Particulier; le Payſan, par caractère repouſſe toujours ce que la force & l'autorité cherchent à lui faire adopter; il faut donc le careſſer, lors même qu'il eſt queſtion de

ſon intérêt, & le porter, par des voies douces, à des réformes utiles : le ſeul moyen qui me paroiſſe convénable, conſiſte à multiplier les atteliers perfectionnés de diſtillation, & à dépouiller les établiſſemens de ce qui n'eſt purement qu'acceſſoire.

La forme la plus convenable qu'on peut donner à ces chaudières, eſt celle que j'ai fait connoître ci-deſſus; elle a le précieux avantage ſur les chaudières connues, d'économiſer beaucoup de temps & beaucoup de bras; cette double économie intéreſſe eſſentiellement la campagne, parce que ces deux objets en ſont l'induſtrie & la richeſſe, & qu'il eſt d'autant plus important d'économiſer ſur la main-d'œuvre, que nos Fabriques des Villes dépeuplent déjà nos campagnes.

Je crois encore que la capacité de ces chaudières doit être telle, qu'elles contiennent au plus, depuis un tiers juſqu'à un muid de vin; ces proportions me paroiſſent allier l'intérêt du Fabricant & la proſpérité du Commerce.

EXPLICATION DES FIGURES.

Fig. première. Élévation de l'appareil à diſtiller l'eau de vie.

N. B. les points indiquent les parties intérieures.

A Le chapitau déſigné par des points.

B B B Réfrigérant.

C Ouverture du réfrigérant.

D Bec du chapiteau.

E E Rigole pratiquée au bas du chapiteau.

F Robinet par où s'échappe l'eau du réfrigérant.

G Chaudière.
H Ouverture par laquelle on introduit le vin.
I Soupirail qu'on ouvre lorſqu'on remplit la chaudière de vin.
L Robinet placé à la hauteur à laquelle doit parvenir le vin, & que conſéquemment on laiſſe ouvert quand on remplit la chaudière, pour indiquer lorſqu'elle eſt aſſez pleine.
MM Concavité du fond de la chaudière.
NN Robinet deſtiné à donner iſſue à la vinaſſe.
O Maçonnerie qui entoure la chaudière.
P P Foyer du fourneau.
Q Porte du foyer.
RR Cheminée tournante autour de la chaudière.
S S Maçonnerie ſur laquelle porte la chaudière.
T Cendrier.
V V Tonneau du ſerpentin.
X Serpentin.
Z Maçonnerie dans la terre.

Figure ſeconde.

PLAN DU FOURNEAU.

A Foyer du fourneau.
B Grille du foyer.
C C Cendrier déſigné par des points.
D Ouverture du foyer.
E E Ouverture du cendrier.

F F Maçonnerie ſur laquelle repoſe la chaudiére.

G G Cheminée tournante dont la parois interne eſt formée par la chaudière elle-même.

H Naiſſance de la cheminée tournante.

I Iſſue de cette même cheminée.

K Conduit du robinet qui donne iſſue à la vinaſſe.

L L Maçonnerie extérieure de la chaudière.

MMMM. Maſſif de Maçonnerie.



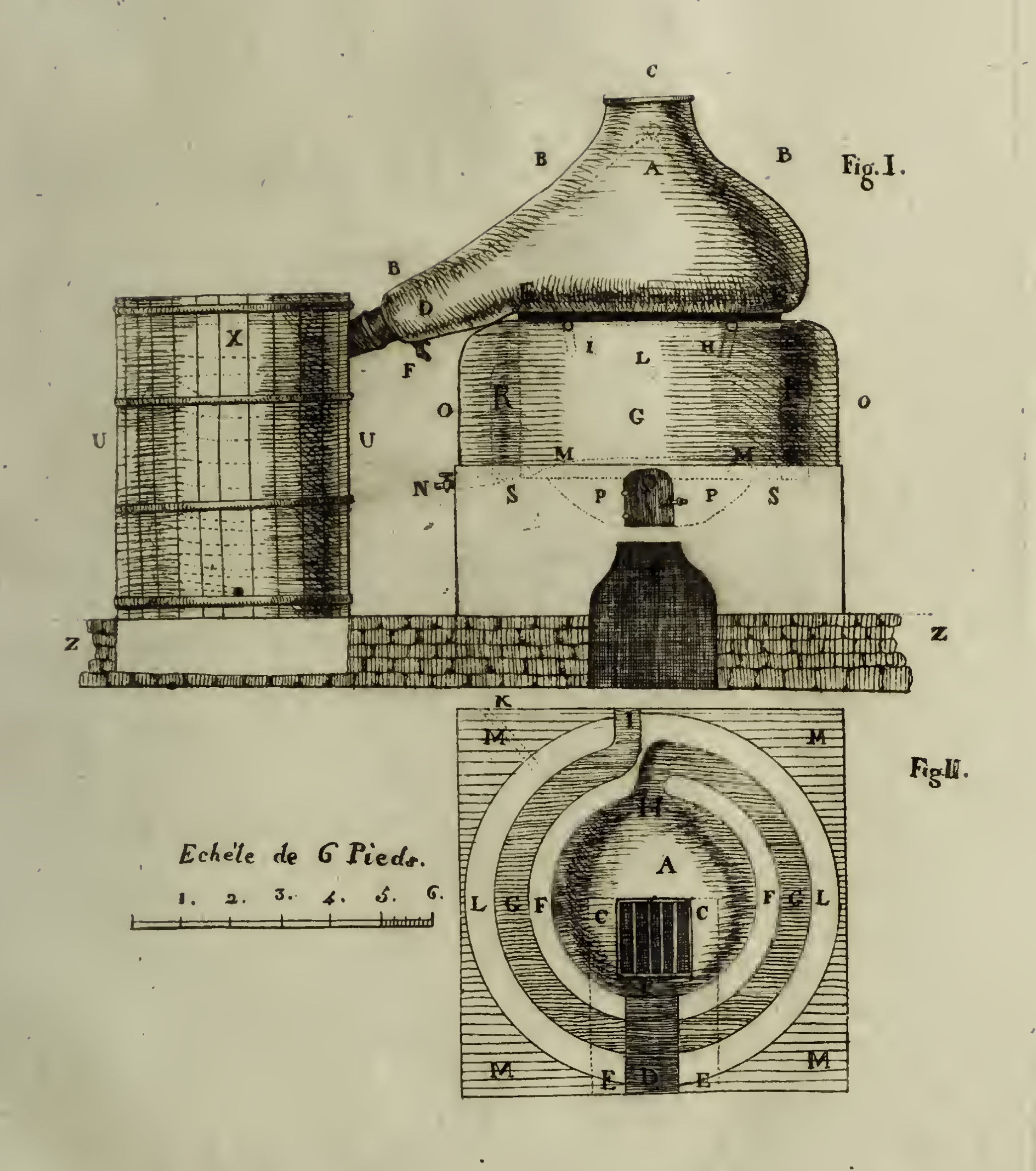


Fig. I.
Fig. II.
Echele de 6 Pieds.
1. 2. 3. 4. 5. 6.



OBSERVATIONS

SUR les propriétés fébrifuges de l'écorce du Marronier d'Inde, & fur les avantages que peut retirer de fon emploi la Médecine, dans le traitement des fièvres intermittentes.

Par M. CUSSON.

DEPUIS long-temps il eft connu que les préfens du Nouveau Monde nous ont fait oublier les productions de l'ancien. L'enthoufiafme avec lequel on a recherché jufques à aujourd'hui, les végétaux qui nous font apportés à grands frais de l'étranger, & l'indifférence qu'on a prefque toujours eu pour ceux qui naiffent fur notre fol, rend la connoiffance de ces derniers très-imparfaite, & eft caufe que leurs propriétés ne font le plus fouvent établies que fur des faits ifolés, ou fur des expériences équivoques.

Cependant, quels végétaux femblent devoir plus fpécialement intéreffer, que ceux qui vivant dans la même atmofphère que nous, éprouvent la même température & les mêmes viciffitudes des faifons ? L'analogie qu'ils ont avec notre conftitution, ne devroit-elle pas les faire regarder comme plus propres à nos ufages, que ceux qui croiffent fous un ciel étranger ?

C'eſt d'après ce raiſonnement, que quelques Médecins modernes ont dirigé leurs vues vers la connoiſſance des propriétés médicinales de certains végétaux communs ; & l'Ouvrage intéreſſant (1) auquel MM. *Coſte* & *Willemet*

---

(1) Eſſais Botaniques, Chimiques & Pharmaceutiques, ſur quelques Plantes indigènes, ſubſtituées avec ſuccès à des végétaux exotiques, auxquels on a joint des obſervations médicinales ſur les mêmes objets. *Ouvrage qui a remporté en* 1776 *le premier prix double, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon.* Par MM. *Coſte* & *Willemet.*

Cet ouvrage, digne de la réputation de leurs Auteurs, eſt fait pour ſervir de modèle à tous ceux qui dirigeront leurs travaux vers le même objet ; il renferme des découvertes vraiment utiles pour la pratique. On y indique, d'après l'expérience, pluſieurs végétaux indigènes, comme propres à devenir les ſuccédanés de certains végétaux exotiques. On y voit,

1°. Que L'IPÉCACUANHA (*Viola Ipecacuanha.* L.) peut être remplacé par la Violette de Mars (*Viola odorata.* L.) La Violette Sauvage. (*Viola canina.* L.) Le Cabaret. (*Aſarum Europæum* L.) L'Herbe à Paris. (*Paris quadrifolia.* L.)

Par pluſieurs eſpèces d'Eſules & de Tithymales, tels que :

L'Eſule. (*Euphorbia Eſula.* L.) Le Réveille-matin. (*Euph. helioſcopia.* L.) Le Tithymale des vignes. (*Euph. peplus.* L.) Le petit Tithymale (*Euph. exigua.* L.) Le Tithymale doux. (*Euph. dulcis* L.) Le Tithymale des champs (*Euph. Cypariſſias.* L.) Le Tithymale des marais. (*Euph. paluſtris.* L.) Le Tithymale rougeâtre. (*Euph. characias.* L.).

2°. LE SÉNÉ DU LEVANT. (*Caſſia Senna.* L.).

Par le Séné d'Italie. (*Senna Italica.* L.) Le Baguenaudier ou faux Séné. (*Colutea arboreſcens.* L.). Le Séné bâtard. (*Coronilla emerus.* L.) Le Pêcher. (*Amygdalus perſica.* L.) Le Frêne. (*Fraxinus excelſior.* L.) Le Lin purgatif. (*Linum catharticum.* L.).

3°. LE JALAP. (*Convolvulus Jalapa.* L.)

Par la Gratiole ou l'herbe à Pauvre-homme. (*Gratiola officinalis.*) La Belle-de-nuit. (*Mirabilis Jalapa.* L.)

ont donné le jour, prouve combien ce genre de travai eſt digne de l'attention des Maîtres de l'Art.

Convaincu des avantages que peut en retirer la Médecine, je m'empreſſe de mettre ſous les yeux du Public le réſultat des obſervations que j'ai fait ſur les *vertus fébrifuges de l'écorce du marronier d'Inde.*

J'ai été porté à cette recherche par les éloges qu'avoient donné à ce végétal quelques anciens Médecins,

---

4°. La Scamonée d'Alep, ou Grand Liseron. (*Convolvulus ſepium.* L.)

Par l'Aulne noir. (*Rhamnus frangula.* L.) Le Concombre ſauvage. (*Momordica elaterium.* L.) La Brione. (*Bryonia alba.* L.) L'Hellebore blanc. (*Veratrum album.* L.) L'Hellebore noir. (*Helleborus niger.* L.) L'Hellebore verd. (*Hell. viridis.* L.) L'Hellebore fétide. (*Hell. fœtidus.* L.) Le Nerprun. *Rhamnus catharticus.* L.) La Betoine des boutiques. (*Betonica officinalis.* L.)

5°. Le Quinquina. (*Cinchona officinalis.* L.)

Par le Saule blanc ou commun. (*Salix alba.* L.) Le Saule caſſant. (*Sal. fragilis.* L.) Le Saule à trois étamines. (*Sal. triandra.* L.) Le Marronier d'Inde. (*Æſculus hyppocaſtanum.* L.) Le Putiet. (*Prunus padus* L.) Le Frêne. (*Fraxinus excelſior* L.) Le Prunier Epineux, ou Prunelier. (*Prunus ſpinoſa.* L.)

6°. Le Semencontra.

Par la Tanaiſie. (*Tanacetum vulgare.* L.) L'Aurone fémelle. (*Santolina chamæ cypariſſus.* L.)

7° Le Salep de Perse.

Par l'Orquis mâle. (*Orchis maſcula.* L.) L'Orquis fémelle. (*Orch. morio.* L.) L'Orquis tacheté. (*Orch. maculata.* L.) L'Orquis à feuilles larges. (*Orch. latifolia.*) L'Orquis militaire. (*Orch. militaris.* L.) L'Orquis pyramidal. (*Orch. pyramidalis.* L.)

8°. La Salse-pareille. (*Sarza parilla.* L.)

Par le Houblon. (*Humulus lupulus.* L.) La Perſicaire amphibie. (*Polygonum amphibicum.* L.)

& par le désir de posséder un remède qui pût remplacer le quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes. L'impossibilité presque absolue où se trouve le Peuple de pouvoir retirer de l'usage de ce dernier quelque secours, par sa cherté, & la difficulté d'en avoir de bonne qualité, m'ont paru deux puissans motifs pour multiplier les essais propres à faire connoître les végétaux indigènes, qui, par l'analogie de leurs vertus, méritent de lui être substitués. (2)

---

(2) Les végétaux, doués d'une vertu fébrifuge reconnue, & propres à devenir les succédanés du quinquina, sont très-multipliés. Ils composent principalement les classes des *amers proprement dits*, & des *amers astringens*. On compte dans ce nombre la *Gentiane*, *la petite Centaurée*, *le petit Chêne*, *l'Absynthe*, *la Verveine*, *la Fumeterre*, *le Chardon bénit*, *le Chardon marie*, *la Chicorée sauvage*, *la Camomille*, *le Chardon étoilé*, *l'Ivette*, *le Cérisier*, *le Marronier d'Inde*, *le Noyer*, *la Betoine de montagne*, *la Benoite*, *l'Aristoloche*, *l'Eupatoire champorin*, plusieurs espèces de *Saules*, *le Plantain à sept côtes*, *la Globulaire*, *le Prunelier*, *l'Orange amere*, *le Putiet*, *le Houx à larges feuilles*, *l'Amande de pêcher*. Tous ces végétaux ne possèdent pas à un même dégré la vertu fébrifuge. Il en est certains chez lesquels cette vertu, d'après l'observation des Modernes, est plus énergique. De ce nombre sont,

La Betoine de montagne, (*Arnica montana*. L.) dont les propriétés ont été célébrées par M. *Collin*. (Voyez *Arnicæ vires in febribus & aliis morbis*).

La Benoite, (*Geum urbanum*. L.) par *Buchave*. (V. *Observationes circa radicis gei urbani seu canophillatæ vires*).

Le Saule blanc ou Saule commun, (*Salix alba*. L.) par *Gunz*. (V. *Commentatio de corticis Salicis virtute febrifugâ*).

La Globulaire. (*Globularia alypum*. L.) par M. *Ramel fils*. (V. *Mémoire sur l'alypum*. *Journ. de Med. ann.* 1784. *T. LXII.*, *pag.* 374.

Le Prunelier. (*Prunus spinosa*. L.) par *Kniphof*. (V. *Examen succedaneorum quorundam corticis peruviani febrifugi*).

Parmi ce nombre, le *Marronier d'Inde* m'a paru occuper une place distinguée, & tout annonce que son écorce méritera un jour, comme fébrifuge, la confiance des Praticiens.

Cet arbre, connu par *Tournefort* sous le nom d'*hyppocastanum vulgare* (3), & désigné aujourd'hui par *Linné* sous celui d'*Æsculus hyppocastanum* (4), est originaire de l'Asie septentrionnale ; mais transporté en Europe en 1550, il s'y est naturalisé, & le temps depuis lequel il y est cultivé, peut le faire regarder comme propre au sol.

La verdure de ses feuilles, & l'agrément de l'ombrage qu'elles donnent ont été cause qu'il n'a été pendant long-temps considéré, que comme un arbre de pur ornement; aujourd'hui on reconnoît dans son fruit & dans son écorce, des usages médicinaux (5) & économiques. (6)

Le Putiet. (*Prunus padus.* L.) par MM. *Coste* & *Willemet.* (V. *l'Ouvrage cité*).

Le Houx à larges feuilles. (*Ilex aquifolium.* L.) par M. *Durande.* (V. *Histoire de la Société Royale de Médecine*, *Tom.* 1, *page* 342).

Enfin, le Marronier d'Inde, (*Æsculus hyppocastanum.* L.) dont la vertu fébrifuge a été reconnue par plusieurs Observateurs, ainsi que je l'établis dans ce Mémoire, en donnant l'histoire de ce végétal, & en rapportant les faits particuliers que j'ai devers moi.

(3) *Institutiones rei herbariæ*, *class. XXI*, *Genus* V, *page* 611. Le grand usage que l'on fait dans le Levant des *Marrons d'Inde* contre la pousse des chevaux, a mérité à ce fruit & à son arbre, le nom d'*Hyppocastanum*, qui signifie *châtaigne de cheval.*

(4) Murray, *systema vegetabilium*, page 352.

(5) Voyez les Notes (8), (9), (10).

(6) Il est peu de végétaux dont les usages économiques soient plus étendus que celui du *Marronier d'Inde.* — En 1720, M. le

L'*écorce du marronier* posſède, comme celle du Pérou, une amertume très-décidée. Soumiſe à l'analyſe chimique, elle fournit, au rapport de *Zanichelli*, des *parties extractives* entièrement analogues à celles que donne le quinquina, & l'on peut en retirer, comme de ce dernier, un *extrait* dont les vertus ne diffèrent preſque pas de celles de l'écorce. Les mêmes réſultats

---

Préſident *Bon* fit connoître *les moyens de rendre utiles les fruits de cet arbre*, & conſigna, dans le ſecond volume des Mémoires de la Société Royale des Sciences de Montpellier, des expériences qui prouvent que les *Marrons d'Inde*, après avoir perdu leur amertume, peuvent être employés à engraiſſer toutes ſortes de volailles, & même d'autres animaux, tels que les Cochons, lès Dains, les Bœufs, les Moutons. Il ſuffit pour cela, après avoir pélé & coupé les Marrons en quatre, de les mettre à tremper pendant 48 heures dans la leſſive d'eau, paſſée à la chaux vive. On les fait enſuite cuire & réduire en bouillie pour en nourrir les animaux. M. Ellis, Auteur Anglois, ſimplifia encore ce procédé dans *le Traité ſur la culture de quelques arbres*, qu'il publia en 1738, en indiquant ſeulement, de faire tremper, pendant trois ou quatre jours dans une rivière, les Marrons renfermés dans un vieux tonneau mal relié. On ſait aujourd'hui que cette précaution eſt inutile, & que ce fruit, quoique doué de toute ſon amertume, eſt propre aux mêmes uſages. C'eſt ce que le hazard fit découvrir quelques années après à un Fermier d'une terre, ſituée à une lieue de Montpellier; & c'eſt ce que l'expérience a confirmé depuis. = En 1766, M. *Marcandier* de Bourges, *dans ſes nouvelles réflexions ſur l'uſage & les propriétés du Marron d'Inde*, a prouvé l'analogie qui exiſte entre ce fruit, & celui d'un arbre connu ſous le nom de *Cadou* ou de *Cadoucaie* qui croît dans les bois, & que l'on trouve principalement dans le Malealam, le long de la côte du Malabar. Cet Auteur, en comparant les qualités particulières du *Cadou* avec celle du *Marron d'Inde*, a penſé, avec pluſieurs Membres de la Société de Berne, qu'on pourroit tirer de ce dernier le même parti que retirent les Indiens du *Cadou*,

ont été obtenus par MM. *Coste* & *Willemet* (7) dans leurs expériences. « Une once d'écorce de marronier » d'Inde traitée avec l'eau, leur a donné une décoction » semblable à celle du quinquina, d'une saveur acerbe » & stiptique, laquelle évaporée, a fourni jusqu'à trois » gros d'extrait.

» Le même poids de cette substance macérée dans » l'esprit de vin, a produit deux gros d'extrait sec,

---

pour l'impression des toiles, & pour y fixer les couleurs d'une manière stable. Les sucs astringens, alumineux, déterſifs, lixiviels & savonneux dont est rempli le *Marron d'Inde*, sembloient annoncer cette propriété. Elle est aujourd'hui mise hors de doute par les heureuses épreuves qu'en a fait M. *Marcandier*, dans sa Manufacture de bonneterie; il a dégraissé & foulé des bonnets avec l'eau de *Marron d'Inde*, & ses ouvrages ont pris la teinture la plus belle & la plus solide. = Depuis plusieurs années, M. *Parmentier* est parvenu à faire du pain avec le fruit de *Marron d'Inde*, en en extraisant les *parties nutritives*, d'après le procédé qu'il a indiqué à cet égard. = M. *Scopoli* observe également dans sa *Flore de Carniole*, que le *Marron* devient encore très-avantageux pour les productions utiles qu'il fournit. Il donne d'abord un fourrage dont les chevaux tirent un grand profit pendant la pousse. Ses feuilles servent à la nourriture des troupeaux. L'écorce peut être employée à tanner les cuirs. L'infusion du fruit sert à rouir le chanvre, & vaut beaucoup mieux pour laver la soie crue que le savon, qui empêche la soie de prendre de belles couleurs; cette dépuration de la soie se peut faire encore au moyen du sel extrait des cendres du *Marronier d'Inde*. = On sait que les *Marrons d'Inde* ont encore les propriétés de savonner & blanchir le linge, de dégraisser les étoffes, & qu'en les brûlant, on peut en faire d'excellentes cendres pour la lessive. On peut encore préparer avec ce fruit un très-bel amidon, de la poudre à poudrer, de l'huile à brûler, une excellente pâte à décrasser les mains. Enfin, on peut se servir des *Marrons d'Inde* pour échauffer les poiles.

(7) Ouvrage cité.

» écailleux, coloré, luiſant & tranſparent comme celui
» qu'on obtient du quinquina. »

Le *Marronier d'Inde* traité chimiquement, préſente encore un *ſel eſſentiel*; dont les vertus fébrifuges ne ſont point douteuſes. MM. *Peiper* & *Turra* ont retiré ce ſel, en ſuivant, dans l'analyſe de cette écorce, les procédés indiqués par M. *le Comte de la Garaye*, & les ſuccès qu'ils ont obtenus de ſon uſage dans le traitement des fièvres intermittentes, le leur a fait regarder comme un très-bon fébrifuge.

L'analogie qui ſe rencontre dans les principes conſtitutifs de l'écorce du Pérou, & dans celle du *Marronier*, doit néceſſairement rendre celle-ci *propre à combattre les fièvres intermittentes, à relever le ton des parties affectées de relâchement, à arrêter les progrès de la putréfaction, à agacer la membrane pituitaire;* auſſi eſt-elle conſidérée aujourd'hui comme *fébrifuge, aſtringente* (8), *antiſeptique* (9) & *ſternutatoire.* (10).

(8) La vertu *aſtringente* du fruit du *Marronier* ſe trouve confirmée par l'expérience. M. *Durande* a vu l'écorce de ce fruit précipiter le fer en un verd noir très-foncé. A raiſon de cette vertu, M. *de la Vernière* s'eſt ſervi, avec beaucoup de ſuccès, de la poudre du Marron d'Inde pour arrêter un écoulement gonnorrhoïque opiniâtre, provenant de l'atonie des parties.

(9) L'écorce du *Marronier* a encore une vertu *antiſeptique* très décidée, & parfaitement analogue à celle du quinquina. M. *Peiper* qui a ſingulièrement multiplié les expériences avec cette écorce, dans la vue de conſtater ſa vertu *antiſeptique*, a toujours obſervé que ſon infuſion préſervoit de la putréfaction, auſſi bien que l'infuſion de quinquina, la viande, les jaunes d'œufs, le ſerum, le fiel, le ſang, &c., & qu'elle arrêtoit même les progrès de la corruption dans la viande. MM. *Coſte* & *Willemet* ont également ſubſtitué avec avantage, dans une menace de gangrène au bas de la jambe d'un hydropique, la décoction de *Marronier* à celle de quinquina.

(10) Le *Marron d'Inde* ſéché & rapé, pris enſuite ſous forme

Je m'occuperai eſſentiellement dans ce Mémoire, des *propriétés fébrifuges du Marronier*, parce que c'eſt une de celles que ce végétal poſsède au plus haut degré.

En 1720, M. le Préſident *Bon* lut à une Aſſemblée publique de la Société Royale des Sciences, un Mémoire *ſur les moyens de rendre utiles les Marrons d'Inde* (11). Il annonça avoir reconnu par pluſieurs expériences, l'efficacité de ces fruits contre les fièvres; il dit les avoir vu adminiſtrer avec ſuccès par pluſieurs Médecins, auxquels il avoit indiqué ce nouveau remède, & aſſure qu'ils partagent cette propriété avec l'écorce de l'arbre.

Zanichelli, Apothicaire de Véniſe, publia en 1732, une Diſſertation italienne (12), dans laquelle il expoſa les vertus de *cette écorce* comme *fébrifuge*, & la compara au quinquina pour l'effet. Il fut conduit à cette idée par l'analogie qu'il crut trouver entre l'amertume & la ſtipticité de l'une & de l'autre; il confirma enſuite ſon opinion par l'analyſe chimique qu'il fit de l'écorce du Marronier & les réſultats qu'il en obtint.

En 1736, le Docteur *Mœhring* fit inſérer dans le Commerce littéraire de Nuremberg, une Diſſertation ſur les *qualités fébrifuges* de cet arbre, dans laquelle

---

de tabac produit un effet ſternutatoire, & fait couler les humeurs de la tête. Cette propriété eſt confirmée par l'expérience, & pluſieurs Médecins ont eu ordonné avec ſuccès la poudre de *Marron* à la place de l'Hellebore.

(11) Mémoire de la Société Royale des Sciences de Montpellier, T. II, pag. 57 de l'Hiſtoire.

(12) All' Illuſtr. Sign. *Giulio Pontedera*, &c. Lettera ſcritta da *Giacomo Zanichelli*, Speciale, &c intorno la facolta dell'ippocaſtano, Vol. XXII. della Racolta di Opuſculi Fiſico-Medici di Fiorenze.

il attribue à ſon écorce, ainſi que *Zanichelli*, les propriétés & les vertus du quinquina.

Après lui, *William Peiper* conſigna dans une *Diſſertation imprimée à Duisbourg* (13), plus de vingt guériſons de fièvres intermittentes opérées par ſon uſage.

Cependant le Docteur *Turra*, Médecin de Vicence, peut être regardé comme celui qui a donné le plus d'éloges à l'*écorce du Marronier*. Ce Savant n'a pas craint d'avancer dans un Ouvrage publié ſur cet objet (14), qu'elle doit être regardée comme un ſpécifique ſupérieur au quinquina dans le traitement des fièvres d'accès, même dans celles qui préſentent un caractère de malignité; il convient pourtant, qu'il eſt certaines fièvres contre leſquelles ſon uſage n'eſt pas toujours ſuivi de ſuccès.

Ce Médecin dit avoir été conduit à l'emploi de ce remède par les obſervations de *Zanichelli* & de *Pontedera*; mais il avoue que ce qui l'avoit le plus décidé à l'éprouver, étoit les expériences que le Docteur *Leindenfroſt* avoit publié ſur cet objet, & celles que *Bucholz* avoit conſigné *dans les actes des Curieux de la Nature*.

D'après le témoignage de ces Médecins eſtimables, MM. *Coſte* & *Willemet* ſoumirent en 1776 à l'examen chimique & médicinal, l'*écorce du Marronier*, & ils virent en effet qu'elle fourniſſoit les mêmes produits que le quinquina, & qu'elle guériſſoit les fièvres intermittentes avec autant d'efficacité que lui. « Onze fébrici- » tans de divers âges, & de conſtitutions différentes,

(13) De cortice hyppocaſtani.

(14) Lettres ſur les propriétés fébrifuges de l'écorce du *Marronier d'Inde*, en italien, traduites en allemand par M. *Bucholz*.

» furent délivrés de fièvres tierces & quartes par l'écorce » du Marronier, dont ils prirent, après les remèdes » généraux, & les préparations particulières, à peu près » la même quantité que de quinquina. Ils guérirent sans » retour dans les huit à dix jours qui suivirent l'admi- » nistration du remède ; ils observent seulement qu'il » échoua sur trois sujets attaqués de fièvres quartes, » sur lesquels le quinquina, & les remèdes les plus » efficaces n'avoient produit aucun effet (15).

En 1777, M. *Sabarot de la Verniere*, Médecin, ayant éprouvé de la part de l'*écorce du Marronier d'Inde* dans les fièvres d'accès, tous les bons effets du quinquina, devint le panégyriste de ce remède, & inséra dans le Journal de Médecine, des Observations qui constatent ses propriétés fébrifuges (16).

Depuis ce temps, M. *Zulatti*, Médecin de Padoue, s'est fortement récrié dans un Mémoire relatif à cet objet (17), sur les éloges que les Auteurs ont donné au *Marronier* comme *fébrifuge*. Il prétend dans cet Ouvrage, que son écorce ne mérite pas la confiance qu'on lui a accordée, & qu'elle n'est réellement efficace que dans quelques cas de fièvres simples, tierces & dépuratoires : il appuie ses observations propres, par

---

(15) Ouvrage cité.

(16) Observations sur un végétal indigène, non moins efficace contre la fièvre intermittente que le quinquina. *Journal de Médecine*, année 1777, T. XLVII, pag. 324.

(17) Mémoire sur la faculté fébrifuge de l'*hyppocastanum* ou *Marronier d'Inde*, lu à l'Académie Royale des Sciences de Padoue. La traduction françoise de ce Mémoire, écrit d'abord en italien, a été insérée dans le Journal de Physique du mois d'Avril, année 1784.

celles de plusieurs Médecins d'Italie, & fait voir que la plupart des essais tentés à *Bologne*, à *Vénise*, à *Parme*, & dans quelques autres endroits, ont trompé l'espérance des Médecins.

Jaloux de savoir à quoi m'en tenir sur un remède qui avoit d'abord mérité les éloges des Médecins qui l'avoient éprouvé, & qui ensuite avoit un peu perdu de sa réputation, je formai le dessein de l'éprouver moi-même. A cet effet je recueillis de *l'écorce du Marronier*, je la fis sécher, mettre en poudre, & la conservai dans des bocaux pour le besoin.

L'occasion m'ayant favorisé, j'éprouvai pour la première fois ce remède dans le courant du mois d'Août de l'année 1779, sur un sujet âgé de 30 ans, d'un tempérament bilieux, tourmenté par les accès de fièvre tierce depuis un mois & demi. Cet essai répondit à mes espérances, & douze dragmes de cette écorce, prises dans l'intervalle de trois accès, les firent disparoître.

Enhardi par ce premier succès, je continuai d'employer le *Marronier* dans tous les cas où je présumai qu'il pouvoit être avantageux. J'eus la satisfaction de le voir réussir le plus souvent, & depuis plusieurs années que j'en fais usage, je puis dire lui avoir vu guérir un très-grand nombre de fièvres intermittentes, avec autant d'efficacité que le quinquina que l'on trouve dans les pharmacies.

Les cures nombreuses que renferme le Journal d'Observations que j'ai tenu à ce sujet pendant six années consécutives que j'ai fait les fonctions de Médecin de la Charité, me forcent à reconnoître dans cette écorce des propriétés analogues à celles du quinquina, & à la regarder comme son succédané.

On verra par les observations que je rapporte à la

fin de ce Mémoire, dont il m'auroit été facile d'augmenter le nombre, que ce remède m'a réussi sur plusieurs Fiévreux; qu'ils ont été pour la plupart guéris dans un espace de temps assez court, & sans éprouver de récidive.

J'ai observé dans quelques circonstances, que le *Marronier* agissoit comme purgatif; d'autre fois au contraire, comme fortifiant & tonique. Ces effets, qui sont ceux que le quinquina produit chez beaucoup de sujets, annonce l'analogie des vertus des deux écorces.

Chez quelques uns, principalement chez ceux qui se trouvoient d'une constitution délicate, & dont les organes de la respiration étoient susceptibles d'impression, il a produit quelquefois un léger resserrement de la poitrine; mais on y remédioit facilement en faisant user aux malades de quelque tisane pectorale adoucissante; on pouvoit même prévenir ce symptôme en les disposant par cette boisson à l'effet du remède.

En général, l'efficacité de l'*écorce du Marronier* est beaucoup moins marquée contre les fièvres intermittentes, *quartes & quotidiennes* (18), que contre les fièvres intermittentes, *tierces essentielles & double tierces;* mais aussi son effet dans ces dernieres fièvres, est-il rarement infidèle, & il agit souvent sur elles d'une manière prompte, soutenue, & presque spécifique.

---

(18) J'ai vu échouer ce remède sur quelques sujets attaqués de fièvres *quartes* & de fièvres *quotidiennes*. A la vérité les circonstances n'étoient pas très-propres à favoriser son action, puisque chez ces malades, j'essayai ensuite inutilement l'usage du quinquina, & que je fus forcé, après l'avoir employé sans succès, de recourir aux fondans de nature diverse, & aux autres remèdes propres à combattre ces deux espèces de fièvre.

Tous ces faits ſemblent ne devoir laiſſer aucun doute ſur la vérité & la fidélité des obſervations qui annoncent l'*écorce du Marronier* comme *fébrifuge*. Ils prouvent encore qu'en cette qualité, cette écorce l'emporte ſur pluſieurs autres végétaux indigènes réputés efficaces, & qu'elle peut être regardée, comme celle qui ſe rapproche le plus du quinquina; cette analogie de vertu devroit ſans-doute lui mériter le nom de *quinquina d'Europe*, & la faire ranger dans la Pharmacie parmi les fébrifuges d'uſage (19).

Les occaſions fréquentes que j'ai eu de l'employer, m'ont appris que, de même que le quinquina, elle exigeoit dans ſon uſage, des précautions d'où dépendent le plus ſouvent ſes effets ſalutaires.

Donnée ſans choix & ſans méthode, elle eſt ſouvent ſans efficacité; tandis que preſcrite à propos, & précédée des remèdes préparatoires, elle trompe rarement l'eſpérance du Médecin.

Les précautions qui m'ont paru les plus eſſentielles dans ſon adminiſtration, ſont les ſuivantes.

D'abord le choix de l'écorce eſt un objet important. En général celle qui paroît opérer avec le plus d'énergie, eſt celle que l'on recueille pendant le Printemps ſur des arbres de moyenne groſſeur & au moment de la sève. Il convient également de donner la préférence à celle qui ne

---

(19) L'expérience confirmant de jour en jour la vertu fébrifuge du Marronier d'Inde, il me paroîtroit eſſentiel que MM. les Apothicaires vouluſſent bien fournir leurs Pharmacies de ſon écorce. Le moyen de rendre l'uſage de ce végétal plus étendu, eſt de mettre les Médecins à portée de l'employer avec facilité. Il eſt une infinité de bons remèdes dont on feroit uſage, ſi on les avoit ſous la main, & que l'on néglige par les difficultés qu'on éprouve à ſe les procurer.

préſente aucune eſpèce de vermoulure, qui eſt ſaine, ſolide, bien sèche. Enfin, pour ne rien négliger de tout ce qui peut aſſurer le ſuccès du rèmede, il faut avoir ſoin de la dépouiller d'une eſpèce de végétation ou de mouſſe qui la recouvre quelquefois, & qui peut en altérer les propriétés.

L'expérience prouve que l'écorce du *Marronier* n'agit jamais mieux que lorſque ſon adminiſtration a été précédée des ſecours généraux & préparatoires. Il convient donc de diſpoſer les Malades à ſon action par la ſaignée, les relâchans, les évacuans, ſelon la nature de la maladie, l'âge & la conſtitution des ſujets.

La ſaignée & la diète deviennent abſolument néceſſaires pour les ſujets ſanguins ou pléthoriques; les relâchans pour les conſtitutions sèches & nerveuſes; & les évacuans pour les tempéramens cacochymes. J'ai même vu que dans le traitement des fièvres quartes ou quotidiennes, le moyen le plus propre à aſſurer l'effet du remède, étoit de lui aſſocier les bouillons apéritifs ou les ſucs de même nature. Chez les perſonnes avancées en âge, chez celles dont les ſolides ſont relâchés, les humeurs ſtagnantes, & que l'on peut par conſéquent ſtimuler ſans crainte, la combinaiſon du *Marronier d'Inde*, avec le *Sel Ammoniac*, le *fer*, l'*Elixir de propriété*, & autres remèdes analogues, manque rarement ſon effet.

Si les accès ſont accompagnés de mouvemens nerveux, de douleurs vives, d'inſomnies, d'anxiétés, ſi les Malades ſont tourmentés par la diarrhée ou par la toux, il convient alors, (ſur tout ſi les remèdes préparatoires ont pu être donnés au moment favorable), il convient, dis-je, de joindre au fébrifuge *les opiatiques*, juſqu'à la ceſſation complette des ſymptômes qui les ont indiqués, & de terminer la maladie, s'il en

existe encore des traces, par d'autres remèdes que par des évacuans; il est à craindre qu'ils ne rappellent les accès dans toute leur énergie, ou tout au moins qu'ils ne renouvellent les accidents auxquels on a remédié par l'opium; aussi, faut-il être très-circonspect sur leur emploi dans de pareilles circonstances, ou ne les donner, si l'on s'y trouve forcé, qu'avec une extrême réserve.

Il est important de n'administrer le *Marronier d'Inde* qu'après que les Malades ont éprouvé un certain nombre d'accès, & qu'on est fondé à penser que la matière fébrile a déjà été en partie travaillée par la nature.

Il est encore prudent de ne pas cesser tout-à-coup l'usage du remède, une fois les accès emportés. Il faut au contraire, le continuer à petite dose encore quelque temps, & ne l'abandonner que lorsqu'on l'a employé pendant un temps assez long pour pouvoir compter sur une guérison radicale.

En un mot, cette écorce demande dans son administration, les mêmes attentions que le quinquina. Tous les Médecins instruits savent combien ce dernier exige de sagacité & des soins, & combien ses effets salutaires sont affoiblis ou dénaturés par la fausse application qu'on en fait quelquefois.

La manière de prescrire le *Marronier*, & la dose à laquelle il doit être porté, sont encore deux points essentiels du traitement.

Quelques Auteurs veulent qu'on le donne sous forme *d'apozème*, d'autres au contraire conseillent de l'administrer *en substance* (20).

---

(20) *Zanichelli*, & quelques autres Médecins, administroient constamment l'écorce du Marronier *en substance*; c'est aussi la méthode qu'a suivi *M. Sabarot de la Vernière*. Cependant ce remède peut être donné sous forme *d'apozème* & *d'électuaire*,

Les

Les épreuves que j'ai faites de ces deux méthodes, m'ont appris qu'elles étoient l'une & l'autre propres à réussir.

J'ai cependant observé que *l'écorce du Marronier*, prescrite en substance & en poudre, opéroit toujours d'une manière plus efficace & plus sûre. Tous les Praticiens connoissent aujoud'hui, l'extrême différence qu'il y a entre l'action du quinquina donné en décoction ou en substance. Il en est de même du *Marronier*; il ne peut exister de comparaison entre les effets qu'il produit, administré en poudre ou de tout autre manière.

La dose à laquelle il doit être porté, est également un objet de discussion (21).

---

ainsi que l'observent MM. *Coste & Willemet.* Ils conseillent à cet effet, de faire bouillir une once d'écorce en poudre grossière, & un bâton de réglisse dans une pinte d'eau, jusqu'à réduction d'un tiers, divisant après la colature le mêlange en quatre gobelets, à prendre de quatre en quatre heures pendant le temps calme. Si les malades sont rebutés de cette boisson, ils lui substituent un *électuaire* fait avec une once *d'écorce du Marronier* récente, réduite en poudre fine, deux scrupules de gratiole préparée, un gros de sel fixe de cabaret, & ce qu'il faut de syrop de fleur de pêcher, pour former du tout un opiat dont les malades doivent prendre de la grosseur d'une noix muscade, de trois en trois heures, enveloppé dans du pain à chanter. Ils boivent par dessus, un gobelet de tisane de chicorée sauvage.

(21) La plupart des Auteurs qui ont conseillé *l'écorce du Marronier d'Inde* comme fébrifuge, l'ont constamment ordonnée, depuis six dragmes jusqu'à une once. *Zanichelli* prescrivoit cette *écorce* à la dose de deux gros, réduite en poudre & infusée dans quatre onces d'eau de chardon-bénit. Il faisoit prendre ce remède trois fois de suite. Nous avons vu que MM *Coste & Willemet* faisoient entrer dans leurs *apozême & électuaire fébrifuges*, cette *écorce* à la dose d'une once; enfin, M. *de la Ve niere* la prescrit à la dose d'une once, divisée en douze prises, données de quatre en quatre heures les jours libres, avec une cueillerée d'eau sucrée.

Les Auteurs qui ont vanté cette *écorce* comme *fébrifuge*, la prefcrivent à la dofe d'une once, & regardent cette quantité comme fuffifante pour guérir les accès de fièvre ordinaires.

Quelque efficace que puiffe être ce remède à cette dofe, j'ai remarqué que jamais il n'opéroit avec plus de fûreté & de promptitude, que lorfqu'on mettoit dans fon adminiftration une certaine prodigalité : il manque rarement fon effet, lorfqu'on a foin de le porter depuis douze dragmes jufqu'à feize, tandis qu'en deffous, il n'opère fouvent que d'une manière imparfaite.

On ne peut difconvenir que la vertu *fébrifuge* du *Marronier* ne foit inférieure à celle du quinquina de bonne qualité, puifque même en fuivant, dans fon exhibition, toutes les précautions capables d'affurer fon action, il faut malgré cela en donner une dofe prefque double, pour qu'il opère avec la même énergie que le quinquina. Ce fait que l'expérience prouve, doit néceffairement engager les Médecins qui veulent exactement connoître l'action de ce remède, à le donner à une dofe beaucoup plus forte que celle à laquelle on prefcrit communément le quinquina. Il eft vraifemblable que c'eft à ce défaut de précaution que doit être attribué le peu de fuccès qu'a eu le *Marronier* entre les mains de quelques Médecins d'Italie.

Enfin, fa reffemblance avec le quinquina eft fi parfaite, qu'il faut affocier à l'un & à l'autre les purgatifs, toutes les fois que la conftipation fuit fon ufage.

Au refte, je puis affurer fans prévention pour ce remède, que je ne lui ai jamais vu produire aucun mauvais effet chez les malades auxquels je l'ai adminiftré. Je prie inftamment les Médecins qui le tenteront, de ne l'approuver ou de ne le condamner qu'après s'être convaincus par leurs obfervations propres, de la vérité des faits que je viens de rapporter.

Quelques éloges que j'aie donné à l'*écorce du Marronier d'Inde* comme *fébrifuge*, je ſuis bien éloigné de la regarder comme le ſpécifique des fièvres intermittentes. Elle doit néceſſairement être expoſée aux mêmes reproches que le quinquina. Comme lui, elle ne ſauroit réuſſir dans le traitement de certaines fièvres rebelles ; & quoiqu'il en exiſte pluſieurs contre leſquelles le quinquina eſt ſans action, cependant on n'en convient pas moins aujourd'hui, que ce remède bien adminiſtré eſt le ſecours le plus héroïque & le plus sûr que la Médecine poſsède. Il ſuffit donc que *l'écorce du Marronier* guériſſe la plupart des fièvres intermittentes ſimples, pour qu'il mérite l'attention des Médecins, & qu'il occupe une place parmi les fébrifuges utiles.

Si l'expérience démontre une analogie de vertu entre le *Marronier* & le quinquina, pourquoi ne profiterions-nous pas des avantages que la nature nous offre ? Pourquoi n'étendrions-nous pas les uſages de ce remède, en en fourniſſant les Pharmacies des Hôpitaux & des Maiſons de Charité ? Enfin, pourquoi, mépriſant conſtamment les dons de la Providence, continuerions-nous d'aller chercher à grands frais chez l'Etranger, un ſecours que nous avons ſous la main, & que notre ſol nous prodigue.

On ne peut donc que former des vœux pour que les eſſais ſe multiplient, & que des obſervations bien faites confirment de plus en plus les propriétés *fébriſuges du Marronier.*

Cette connoiſſance eſt d'autant plus importante, qu'il eſt à craindre, ainſi que l'a remarqué M. *de la Condamine*, que nous ne ſoyons un jour entièrement privés de ce végétal précieux, par la grande conſommation qui s'en fait.

Il doit également réſulter de ce nouveau travail un

ſecond avantage pour l'ordre ſocial, celui d'aſſurer à la claſſe indigente des Citoyens, un remède sûr, commode & économique.

OBSERVATION PREMIÈRE.

Fièvre intermittente tierce-ſimple.

Le nommé *Auriac*, *Tailleur de pierre*, âgé de 30 ans, d'un tempérament pituiteux, tourmenté par les accès de fièvre tierce depuis un mois & demi, me conſulta au mois de Mars de l'année 1779. Les évacuans dont il avoit fait uſage, depuis l'inſtant de ſon dérangement, me permirent de lui adminiſtrer l'*écorce du Marronier*, le ſurlendemain d'une purgation que je lui conſeillai. Après cette légère préparation, je lui ordonnai, le premier jour libre, demi once d'*écorce de Marronier* en poudre, à prendre de 4 en 4 heures à la doſe d'une dragme, après l'avoir délayée dans un peu d'eau ſucrée.

Le lendemain, l'accès fut beaucoup plus léger, & preſque ſans froid. Je fis répéter le remède le ſecond jour libre, l'accès fut encore plus foible, le malade le ſentit à peine ; il n'eut abſolument aucune eſpèce de froid ; il n'éprouva qu'un léger mal de tête, une petite chaleur, & une moiteur preſque inſenſible. Le remède donné pour la troiſième fois fit diſparoître entièrement les accès, & l'uſage ſoutenu pendant une ſemaine d'un apozème fait avec cette écorce, les diſſipa pour toujours.

OBSERVATION SECONDE.

Fièvre intermittente tierce-ſimple.

Le nommé *Brun*, *Travailleur de terre*, âgé de 42 ans, attaqué depuis ſix ſemaines d'une fièvre tierce pour

laquelle il avoit essayé plusieurs remèdes sans succès, se détermina, d'après mon conseil, à prendre au mois de Mai 1779, de l'*écorce du Marronier.* Après avoir été évacué deux fois de suite avec un purgatif doux, vu la délicatesse de sa constitution, il fit usage de l'*écorce du Marronier*, à la dose de deux dragmes de 4 en 4 heures les jours libres. Ce remède porté à la dose de dix dragmes, fit disparoître entièrement les accès ; la facilité avec laquelle ils furent emportés, permit d'espérer une guérison radicale & certaine, sans recourir à d'autres remèdes : ce qui arriva.

OBSERVATION TROISIÈME.

Fièvre intermittente-tierce, de nature bilieuse & légèrement inflammatoire.

La nommée *Marguerite Berger*, âgée de 17 ans, fille *d'un Cardeur*, me fit appeller le 15 d'Août 1779. Arrivé chez elle, je la trouvai souffrante par un mal de tête violent, accompagné de frissons vifs, d'angoisses, d'envies de vomir & de fièvre forte. Je crus devoir regarder ces symptômes comme essentiellement produits par l'accumulation de levains bilieux. Dans cette vue, j'ordonnai, après avoir calmé l'irritation par les délayans, l'émétique en lavage, & ayant déterminé par ce remède de fortes évacuations par haut & par bas, je donnai le lendemain un purgatif qui compléta l'évacuation de la veille. Le 16, jour du purgatif, la malade fut considérablement soulagée; elle étoit presque sans mal de tête, sans fièvre, & se regardoit comme guérie, lorsque le 17 elle éprouva, à une heure de différence, à peu-près les mêmes accidens, qui, les premiers jours, l'avoient déterminée à m'appeller. Les maux de tête ayant été moins violens, & les vomissemens n'ayant existé que

pendant le temps du frisson, je conseillai, le frisson passé, les délayans, un pédiluve, & un lavement laxatif. Le 18, jour libre, la malade fut purgée pour la seconde fois, & eut, le lendemain 19, un troisieme accès pareil au précédent. Le 20, elle prit en deux doses demi once *d'écorce de Marronier* en poudre fine, délayée dans un peu d'eau miélée; le 21, il fut moins fort, mais l'accès survint; elle répéta le 22 le remède, il fut encore plus foible le 23; & le 24 en ayant pris une troisième dose, elle n'éprouva le 25 qu'un léger ressentiment qui disparut en entier les jours suivans par le seul usage d'un apozème fait avec l'*écorce du Marronier*, la germandrée & le syrop d'absynthe. Cet apozème, pris pendant six jours consécutifs, suffit pour amener la guérison entière.

OBSERVATION QUATRIÈME.

Fièvre intermittente-tierce, de nature inflammatoire.

Dans le mois de Novembre de la même année, *Marguerite Latour*, fille *d'un Charpentier*, âgée de 26 ans, d'une constitution sanguine & athlétique, fut attaquée d'une fièvre tierce, accompagnée de symptômes inflammatoires. Elle se plaignoit principalement d'une céphalalgie vive, avoit le visage animé, les yeux saillans & légèrement enflammés, la respiration gênée, la chaleur de la peau brûlante, la fièvre forte. Témoin de tous ces symptômes, je fis faire, à ma première visite, & en ma présence, une saignée au bras; j'ordonnai l'usage abondant de l'eau de ris, fis prendre quatre heures après un pédiluve, un lavement, & parvins par ces moyens, à hâter la cessation des accidens. Le lendemain, jour libre, 10 du mois, j'évacuai la malade par un emético-cathartique qui eut son

plein effet. Le 11, l'accès, quoique moindre, fut cependant aſſez violent pour porter au cerveau, & amener un délire qui exigea l'application des ſangſues aux tempes : ce remède ayant fait ceſſer ce ſymptôme, & dégagé complétement la tête, l'accès fut plus court. Le 12, la purgation fut répétée, ſon action fut aidée par une boiſſon tempérante, priſe en abondance. Le 13 l'accès revint, mais ſans délire & ſans qu'il fût néceſſaire de recourir aux évacuations ſanguines. Le 14 la malade fut repurgée ; elle eut ſon accès le 15. Le 16 elle prit en deux doſes, demi once d'*écorce de Marronier*, à laquelle je fis ajouter une dragme de ſel de nitre, & vingt grains de camphre. Le 17 l'accès fut beaucoup plus foible. Le 18 le fébrifuge fut répété de la même manière & à la même doſe. Le 19 l'accès diminua conſidérablement. Le 20 le *Marronier* fut redonné ſans addition de nitre, & de camphre. Le 21 l'accès fut à peine ſenſible. Le 22 je mis la malade à l'uſage des apozèmes faits avec le *Marronier*, la crême de tartre, les feuilles de chicorée & le ſyrop d'abſynthe; & après quelques jours d'uſage de ce remède, la fièvre diſparut totalement & ſans retour.

OBSERVATION CINQUIEME.

Fièvre intermitente-tierce avec jauniſſe & bouffiſſure.

Le nommé *Audot*, *Tiſſerand*, âgé de 20 ans, tourmenté depuis deux mois par les accès de fièvre tierce négligés depuis le commencement de leur invaſion, devenu jaune & un peu bouffi, ſe détermina à ſe rendre chez moi, au mois de Septembre 1779, pour me demander conſeil. Après avoir examiné le bas-ventre, je regardai cette fièvre comme entretenue par l'embarras des viſcères, & par l'accumulation

des mauvais ſucs dans les premières voies. La ſenſibilité de l'eſtomac ne m'ayant pas permis d'émétiſer avec énergie, j'ordonnai 15 grains d'ipécacuanha en trois-doſes ; après le vomiſſement que procura ce remède, je purgeai le malade avec un minoratif, & le fis paſſer le ſurlendemain à l'uſage des apozèmes apéritifs & légèrement laxatifs ; je répétai chaque quatrième jour le premier purgatif, que j'eus ſoin de rendre un peu plus actif par l'addition du ſel de Glaubert, lorſque l'état de l'eſtomac me le permit ; après avoir ainſi diſpoſé le malade à l'action du *Marronier*, je lui preſcrivis ce remède à la doſe d'une dragme de 4 en 4 heures les jours libres, combiné avec demi dragme de crême de tartre, & cinq grains de terre foliée. Je ſoutins ce *fébrifuge* pendant quelque temps les jours libres, & j'eus la ſatisfaction de voir les accès diminuer d'une manière ſenſible, à meſure que le traitement avançoit. Il fallut 18 dragmes de *Marronier* pour emporter la fièvre, mais après cette doſe, elle ceſſa entièrement. L'aſſociation de la crême de tartre & de la terre foliée au *Marronier*, rendant ce remède légèrement laxatif, déterminoit, les jours de ſon uſage, des évacuations bilieuſes qui hâtèrent la guériſon, & firent diſparoître l'infiltration & la jauniſſe que le malade éprouvoit depuis un certain temps.

OBSERVATION SIXIÈME.

Fièvre intermittente-tierce avec enflures & obſtructions.

Dans le mois de Février 1781, la nommée *Dumaſſe*, *Marchande de Verres*, me conſulta pour un eſſoufflement conſidérable & une péſanteur dans les jambes occaſionnée par des enflures qui l'incommodoient depuis environ

environ trois mois. Après l'avoir examinée, je m'apperçus qu'elle portoit un embarras ſenſible au petit lobe du foie, & je jugeai de ce ſymptôme avec d'autant plus de facilité, que la couleur de ſa peau étoit teinte en jaune, que la région de l'eſtomac étoit gonflée & rénitente, & que les urines donnoient peu. La malade queſtionnée, m'apprit qu'elle traînoit depuis le mois de Novembre 1779, des accès de fièvre que je jugeai être tierces par les détails dans leſquels elle entra. Inſtruit ſur la nature de ſa maladie & ſur la cauſe qui l'entretenoit, je lui preſcrivis un purgatif légèrement hydragogue. Le lendemain, je la mis à l'uſage des ſucs de chicorée, de creſſon, de fumeterre, de cerfeuil, aiguiſés par la terre foliée de tartre, je fis continuer ces ſucs environ 15 jours; j'évacuai dans cette intervalle la malade avec le même purgatif deux fois encore, & après la troiſième médecine, je lui ordonnai l'*écorce du Marronier* ſeulement à la doſe de deux dragmes par jour, ajoutant au remède quelque grains de rhubarbe & de ſel ammoniac. Cette *écorce* fut continuée pendant environ 6 jours, ſans que les accès diminuaſſent; je purgeai de rechef la malade, craignant que la maladie ne fût ſoutenue par le mauvais état de l'eſtomac, je revins à l'uſage du *Marronier* pris de la même manière; & après en avoir employé ſix dragmes, les accès furent preſque emportés. Je fis continuer à la malade les ſucs apéritifs; je lui preſcrivis la décoction de l'*écorce du Marronier* rendue déſobſtruante par l'addition du ſel de Glaubert, & après avoir pris ce remède un certain nombre de jours, elle fut entièrement guérie: il ne lui reſta qu'une légère rénitence à la région épigaſtrique, qui céda à l'uſage des eaux minérales ferrugineuſes.

OBSERVATION SEPTIÈME.

Fièvre double-tierce ſimple.

Le nommé *Charles Boudon*, *garçon Tonnelier*, âgé de 38 ans, fut attaqué au mois d'Octobre 1781, d'une fièvre qui, au premier abord, parut préſenter le caractère d'une fièvre continue avec redoublemens. L'uniformité de ces derniers, me paroiſſant marqués d'après le rapport du malade, je me déterminai le lendemain de ma première viſite, après l'avoir délayé, à lui donner l'émétique en lavage. La ſaleté de la langue, les nauſées continuelles qu'il éprouvoit, le dégoût & les douleurs de tête dont il ſe plaignoit, rendoient l'indication au vomiſſement preſſante; & l'effet que produiſit cet émétique, prouva qu'il avoit été placé à propos. Ayant laiſſé repoſer le malade, dans la vue d'obſerver la marche des paroximes, il fut aiſé de reconnoître la différence qui exiſtoit entr'eux; celui qu'il éprouva le lendemain de l'émétique fut très-fort, & accompagné de quelques ſymptômes fâcheux. Il s'annonça par un froid vif, accompagné d'anxiétés; à ce froid, qui fut environ de deux heures, ſuccédèrent une fièvre forte, une chaleur brûlante, & ces ſymptômes furent ſuivis d'une abondante hémorrhagie du nez. Ayant regardé cette hémorrhagie comme propre à tenir lieu de la ſaignée, & les accidens s'étant un peu calmés, j'ordonnai pour le lendemain un laxatif que je rendis légèrement émétique. Il opéra avec beaucoup de ſuccès, & l'accès de ce jour, quoique marqué, fut cependant moins conſidérable. Celui du lendemain que j'attendois devoir être violent, ſans correſpondre entièrement à celui qui avoit allarmé les parens, perdit également un peu de ſon intenſité, & les délayans ſuffi-

rent pour abattre les ſymptômes chauds qui l'accompagnèrent. A ce quatrième accès la maladie ayant préſenté un caractère décidé, je me déterminai à purger encore une fois le malade; & après avoir complété l'évacuation par des boiſſons tempérantes rendues légèrement laxatives par l'addition de la crême de tartre, je preſcrivis, le jour du petit accès, trois dragmes d'*écorce de Marronier* en poudre, à prendre dans les vingt-quatre heures. L'accès du lendemain devint plus foible; j'adminiſtrai le même remède le jour d'après; l'amendement fut encore plus marqué, & le remède, porté à la doſe de quinze dragmes, fit entièrement ceſſer la maladie.

OBSERVATION HUITIÈME.

Fièvre double-tierce, par cauſe catarrhale.

Le nommé *Antoine Durand*, Etudiant en Chirurgie, s'étant profondément ſupprimé la tranſpiration, après avoir ſupporté la pluie pendant environ une heure & demie, arrivé chez lui, éprouva, le 4 Novembre 1780, un froid violent qui ſe ſoutint environ deux heures; la chaleur ſuccédant avec une égale force, il ſe plaignit d'un mal de tête exceſſif, pour lequel le bain de jambes fut vainement tenté: il fallut recourir à la ſaignée du pied. Les douleurs ayant diminué après cette évacuation, & la peau commençant à devenir moitte, je conſeillai l'uſage des ſudorifiques, afin d'aider la criſe que la nature ſembloit vouloir préparer. Ces remèdes eurent leur effet; le malade mouilla, par une ſueur profuſé qui ſe ſoutint environ quatre heures, pluſieurs chemiſes; & le calme qui ſuccéda après cette évacuation, me fit craindre qu'il n'eût contracté des accès. L'événement juſtifia

ma crainte. Le lendemain, à peu près à la même heure, le malade ressentit un froid qui, à la vérité, fut léger & court, mais qui fut suivi de chaleur, de cephalalgie, de fièvre & d'une légère sueur. La tranquillité du pouls m'ayant confirmé dans mon opinion, je crus devoir n'être qu'observateur, & me contentai le lendemain, de tenir le malade au régime & aux humectans. J'attendis la journée du *6*; celle-ci ayant amené un paroxisme presque analogue à celui de la journée du 4, je ne balançai plus à considérer cette fièvre comme *double-tierce*. D'après cette vue, le 7, j'émétisai le malade avec deux grains de *tartre stibié*, noyés dans huit onces d'eau commune. Je me déterminai d'autant-plus volontiers à ce parti, que le dégoût & l'état de langue annonçoient l'embarras de l'estomac & des premières voies. Ce jour, l'accès fut fort court, mais cependant caractérisé par le froid, la chaleur, la sueur & la fièvre. Le 8, il fut, ainsi que les précédens, assez violent; le 9, le malade fut purgé, & eut ce jour-là un petit accès. Le 10, l'*accès fort* perdit un peu de sa violence, & fut moins long. Le 11, la purgation fut répétée, l'accès fut peu marqué. Le 12, l'amendement du 10, sans être plus considérable, se soutint. Le 13, jour du petit accès, je prescrivis deux prises d'opiat composé avec trois dragmes *d'écorce de Marronier*, vingt grains de rhubarbe, une dragme de crême de tartre, & suffisante quantité de syrop de chicorée pour lier le tout. L'accès du 14 fut infiniment plus foible. Le 15, l'*écorce du Marronier* fut répétée seule, à la dose de demi once, donnée simplement dans l'eau sucrée. Le 16, l'accès fut très-léger. Le *fébrifuge* donné pour la troisième fois emporta l'accès, ou du moins il fut si peu sensible, que le malade ne ressentit rien qui pût le lui annoncer, seulement je trouvai à ma visite le pouls plein & légèrement

gonflé, ſans cependant qu'il fût fiévreux. Je confirmai la guériſon par l'uſage d'un vin fébrifuge, dont la baſe étoit l'*écorce du Marronier*, &, par ce moyen, la maladie fut diſſipée ſans retour.

OBSERVATION NEUVIÈME.

Fièvre quotidienne avec bouffiſſure générale.

Au mois de Septembre de l'année 1782, je fus appellé par la nommée *Catherine Clauſel*, *Jardinière*, pour voir une de ſes filles attaquée d'accès de fièvre depuis environ deux mois. La malade, âgée de 11 ans, queſtionnée, me dit qu'elle éprouvoit chaque jour à une heure déterminée, un froid aux extrémités, aſſez fort pour l'éveiller; que ce froid étoit ſuivi de chaleur, d'inſomnies, d'angoiſſes, d'altération & de ſéchereſſe à la langue. Examinée, je trouvai le pouls légèrement fièvreux, & préſentant les traces de l'accès que la malade venoit d'éprouver. Je preſcrivis un lavement carminatif pour remédier au météoriſme du bas-ventre, mis la malade à la diète, & à une tiſane diurétique. Le ſoir, la fièvre eut entièrement ceſſé, la malade étoit plus gaie, n'éprouvoit aucune douleur, ſeulement les mouvemens lui devenoient pénibles à raiſon de l'infiltration générale. Viſitée le lendemain à l'heure de l'accès, je la trouvai dans le chaud; la peau étoit sèche, la chaleur mordante, la ſoif conſidérable, les urines rares & colorées; l'accès fini, je lui preſcrivis un purgatif hydragogue; je ſoutins ſon effet par une tiſane propre à pouſſer par les urines, l'accès fut le lendemain de même nature; le purgatif fut répété, & amena des évacuations ſéreuſes & abondantes, pareilles à celles que le premier purgatif avoit produit. Les accès ne diminuant point, je preſcrivis un troiſième purgatif, & mis de

ſuite la malade à l'uſage des ſucs apéritifs, des boiſſons diurétiques, & de l'oxymel ſcillitique. Les accès ayant paru perdre de leur intenſité, après avoir ſoutenu une douzaine de jours le traitement ci-deſſus, je conſeillai l'uſage de l'*écorce du Marronier*, à la doſe de deux dragmes, combinée avec une dragme de nitre dans l'intervalle d'un accès à l'autre; je ſoutins l'effet du fébrifuge par la continuation de l'oxymel; & après avoir fait pendant neuf jours uſage du remède, les accès eurent preſque entièrement diſparu : il ſuffit pour amener la guériſon complette, & diſſiper les enflures reſtantes, de continuer l'uſage des apéritifs & des diurétiques.

OBSERVATION DIXIÈME.

Fièvre quotidienne, avec flux dyſſentérique.

Marie Roger, *Blanchiſſeuſe*, âgée de 34 ans, après avoir eſſuyé, pendant le mois de Juillet 1782, une *dyſſenterie bilieuſe* dont la convaleſcence fut très-pénible, fut attaquée, vers la fin d'Août, *d'accès de fièvre quotidiens;* leur impreſſion portoit eſſentiellement ſur les entrailles, & renouvelloit par intervalle le *flux dyſſentérique.* Appellé pour la voir, je la trouvai dans le fort d'un accès, ayant beaucoup de fièvre, une très-grande ſéchereſſe à la bouche, une chaleur conſidérable, & ſur-tout éprouvant des tranchées ſuivies la plupart de déjections légèrement ſanguinolentes : après avoir calmé l'irritation par les mucilagineux, combinés avec les opiatiques à foible doſe, j'évacuai la malade avec un minoratif légèrement tonique & aſtringent; ce remède produiſit l'effet que j'avois en vue; il détermina de petites évacuations, & en diminuant le *flux dyſſentérique*, il fit ceſſer en partie, les tranchées dont la malade

étoit tourmentée depuis plusieurs jours. Malgré cet amendement, je crus devoir continuer les mucilagineux & les évacuans toniques, jusqu'à ce que les symptômes d'irritation fussent entièrement dissipés ; & après avoir rempli l'indication qui me paroissoit la plus pressante, je passai à l'usage de l'*écorce du Marronier*, dans la vue de faire cesser les accès dont la diminution étoit à peine sensible, malgré tous les remèdes que j'avois donné. A cet effet, je prescrivis cette *écorce* à la dose de deux dragmes, mêlée avec la *conserve de rose* dans l'intervalle d'un accès à l'autre, divisée en quatre bols. Cette première dose de remède ayant un peu renouvellé l'irritatation des entrailles, j'ordonnai la tisane de ris, rendue légèrement calmante par l'addition d'une tête de pavot. Cette boisson ramena le calme ; je continuai alors l'*écorce du Marronier* à une dragme & demie tous les jours, réduite en opiat avec le syrop de diacode, divisant le tout en trois portions, afin de moins agacer. Après dix jours d'usage de ce remède, les accès, qui diminuoient sensiblement à mesure que la malade avançoit dans son traitement, furent entièrement emportés, & il ne resta aucune trace de *flux dyssentérique* ; les digestions se perfectionnèrent, les selles devinrent réglées & naturelles, & la malade se rétablit complétement.

OBSERVATION ONZIÈME.

Fièvre quarte simple.

Le nommé *Philippe Benoit*, *Perruquier pour femmes*, atteint d'une *fièvre quarte bénigne*, me consulta au mois d'Octobre de l'année 1782. Comme ses accès n'étoient, dans le principe, caractérisés que par un froid d'environ demi heure, suivi d'une chaleur supportable, d'un léger mal de tête & d'une sueur très-peu incom-

mode, il les négligea pendant près de deux mois; il continuoit de vaquer à sa profession les jours libres, se contentant les jours d'accès de garder la chambre & la diète. La fièvre persistant toujours, & le malade ayant vers la fin de ce temps essuyé trois accès dont les symptômes principaux furent une suffocation violente accompagnée d'une toux incommode & d'un léger crachement de sang, il crut devoir alors se livrer aux remèdes, & vint me faire part de sa situation. Après l'avoir examiné, je lui prescrivis une boisson pectorale & légèrement anti-spasmodique à prendre tous les jours libres. Pendant l'accès, je soutins l'effet de cette boisson par les bains de jambes, rendus stimulans à la faveur de la moutarde, administrés au moment de la suffocation, & l'usage de la *conserve de rose*, donnée dans l'eau de fleur d'orange pendant le crachement de sang. Après avoir remédié à ces symptômes, j'évacuai le malade à deux reprises avec un léger purgatif, & lui administrai après la seconde purgation dans l'intervalle d'un accès à l'autre, demi-once d'*écorce de Marronier* incorporée dans suffisante quantité de *conserve de rose*; ce remède affoiblit considérablement l'accès suivant; je le répétai, l'accès fut encore plus léger; & enfin donné une troisième fois, il dissipa entièrement la maladie.

OBSERVATION DOUZIÈME.

Fièvre quarte, avec obstruction à la rate.

Le nommé *Henry*, *Valet de place*, après une fatigue forcée & quelques excès, fut atteint d'une *fièvre catarrhale putride*; cette fièvre mal traitée, dégénéra en accès dont le caractère ne fut pas d'abord bien décidé, mais qui se réglerent en *fièvres quartes*. Appellé pour le voir,

voir, je lui trouvai le pouls fièvreux, le teint altéré, la face bouffie, ayant examiné les viſcères, je m'apperçus que la rate étoit gonflée & légèrement rénitente. Après les évacuans que ſa ſituation exigea, à raiſon des congeſtions putrides dont les premières voies étoient encore chargées; je le mis à l'uſage des apozèmes délayans & légèrement apéritifs, aux boiſſons de même nature, & enſuite, après avoir diſpoſé les organes à l'action du *Marronier*, je lui preſcrivis, les jours libres, un bol préparé avec cette *écorce*, la rhubarbe, le ſel ammoniac, le nitre & le ſyrop de chicorée compoſé; ce remède opéra les plus grands effets: il diminua ſenſiblement les accès après quelques jours de ſon uſage, & finit par les emporter totalement. La doſe d'*écorce de Marronier* néceſſaire à la guériſon, fut de 15 dragmes.

Je ne multiplierai pas davantage les faits propres à confirmer *la vertu fébrifuge du Marronier.* Il m'auroit été aiſé d'en augmenter le nombre en tranſcrivant en entier les obſervations que renferme mon Journal; alors, j'aurois pu fournir l'hiſtoire de plus de quarante Fièvreux guéris par ce remède d'une manière radicale & ſolide.

En conſignant dans cet Ecrit quelques détails relatifs à cet objet, j'ai eu eſſentiellement en vue de réveiller l'attention des Praticiens ſur un *fébrifuge* qui mérite leur confiance; & je crois avoir rempli ma tâche, en leur préſentant quelques cas variés dans leſquels ſon uſage a été ſuivi de ſuccès.



RECHERCHES

Sur les caufes générales des variations de l'Atmofphère, confidérées relativement aux Météores aqueux.

Par M. POITEVIN.

EN mettant fous les yeux de la Société Royale le tableau de vingt années confécutives d'Obfervations fur la quantité de pluie tombée à Montpellier, il m'a paru intéreffant d'examiner avec quelque attention les rapports que pourroient préfenter les phénomènes dans leurs variétés ou dans leurs retours, & d'effayer de démêler les caufes générales, à travers les caufes locales & particulières qui fe compliquent fans ceffe avec les premières, & rendent par conféquent cet examen très-difficile.

S'il exifte un moyen de découvrir quelques vérités, ou de faifir le fil qui unit tant de faits fi différens entr'eux, c'eft celui de les analyfer, de les comparer, & de les lier enfemble par une idée philofophique qui puiffe fervir de bafe à des explications plaufibles, en imitant dans cette recherche le procédé des Chimiftes, qui ont recours à des intermèdes pour unir ou féparer des fubftances, qui ne pourroient fans cela fe joindre ou fe défunir.

Les météores aqueux préſentent un ſi grand nombre de variétés dans une longue ſuite d'Obſervations, qu'il eſt impoſſible de les aſſimiler à celles qui ont été faites ſur la chaleur ou ſur le poids de l'air. La graduation du thermomètre peut offrir juſqu'à un certain point les limites du froid ou du chaud, & celle du baromètre les limites du poids de l'atmoſphère; &, quoique les expreſſions numériques qui les déſignent, n'en repréſentent qu'imparfaitement les effets, les termes extrêmes peuvent être à peu près déterminés & connus dans chaque climat, du moins à la ſurface de la terre, où ſe font la plûpart de ces Obſervations. Mais dans celle des météores aqueux, l'échelle eſt immenſe, & les variations en très-grand nombre. Les pluies douces & fécondes, deſtinées à ramener l'eſpoir & l'abondance, ſont ſouvent remplacées par des orages qui impriment la ſtérilité & la terreur dans les campagnes: à des périodes humides, dont la marche inégale ne peut être ſaiſie que par l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, ſuccèdent des temps de ſécherеſſe, où une longue évaporation détruit le germe des richeſſes du Laboureur; intervalles ſingulièrement remarquables, qui ne peuvent être appréciés par les Phyſiciens, parce qu'ils échappent à une meſure exacte, & qui ne peuvent être repréſentés que comme des quantités négatives dans la ſérie des termes qui forme le tableau des Obſervations: enfin, les mêmes ſaiſons, en conſervant le caractère principal & diſtinctif qui leur eſt propre, offrent des écarts & des ſingularités frappantes pour les quantités & les retours des pluies.

La première réflexion, & la plus naturelle qui ſe ſera préſentée à l'eſprit de l'Obſervateur, au milieu des anomalies de tout genre que ſes Journaux lui démontrent, eſt de préſumer que l'ordre auquel ſont aſſujet-

tis nos mois & nos années, diffère ſenſiblement de celui qu'une cauſe générale, ſuppoſée exiſtante, a dû aſſigner aux retours périodiques des phénomènes, de manière que les quantités moyennes des années & des mois, déterminées par le calcul, ne répondent point aux quantités obſervées.

Quelques exemples ſerviront à juſtifier cette aſſertion. La quantité moyenne d'eau qui tombe à Montpellier dans le mois de Décembre, déterminée par vingt années conſécutives, eſt de 4 pouces 7 $\frac{1}{2}$ lignes; cependant le même mois n'a donné en 1775 qu'un pouce 11 lignes, & en 1778, que $\frac{13}{16}$ de ligne. Celle qu'on doit admettre pour le mois de Janvier, en ſuivant la même méthode, eſt de 2 pouces 9 lignes; le même mois n'a donné cependant en 1782 qu'une ligne, & il n'a pas donné une ſeule goutte d'eau en 1770.

On pourroit aiſément multiplier les exemples, & faire voir des différences remarquables entre les mêmes mois; d'où l'on peut conclure, que les probabilités déduites des quantités moyennes déterminées par le calcul, ſeroient ſouvent démenties par l'événement.

La ſeconde réflexion, à laquelle l'Obſervateur aura été conduit par les conſidérations que nous venons d'expoſer, ſera la néceſſité de recourir à une hypothèſe un peu probable, qui puiſſe expliquer les phénomènes généraux, ou la recherche de la révolution qui doit les ramener dans le même ordre; cette révolution ſera pour lui le cercle dans lequel des cauſes dont l'action lui eſt inconnue, auront renfermé les effets, & il la nommera année *udométrique*, en la rapportant au phénomène de la pluie.

Si une pareille idée pouvoit paroître trop hardie, il ſuffiroit de citer le fameux Boyle, qui en a fait l'apologie. « Il n'y a point, dit-il, de viciſſitudes dans l'at-

„ mofphère, qui n'aient leurs caufes ; & l'homme qui
„ connoîtroit ces caufes, ainfi que la manière dont
„ elles agiffent en fe combinant, feroit dans le cas
„ de prédire les changemens de temps, & leurs effets
„ fur la nature. „

Mais fi le Phyficien, entraîné par l'efpoir de découvrir le fyftême des caufes & des effets, en fuppofant des Obfervations fuffifamment continuées, fe livre à cette recherche malgré fes difficultés, il eft toujours ramené par une fage circonfpection à la fimple expofition des faits ; il ne les perd pas de vue, convaincu qu'un fyftême ne doit jamais être que l'expreffion abrégée des phénomènes, foumife à une idée principale, moins faite pour en expliquer la nature, que pour en marquer l'enchaînement & la liaifon.

Cette marche pénible, que l'obfcurité des caufes, & la variété infinie des phénomènes nous force de fuivre, eft celle qui nous eft prefcrite dans ce foible effai, où nous nous flattons moins de répandre quelques lumières fur un objet de météorologie très-compliqué, que d'indiquer celles dont il a befoin.

Le phénomène de la pluie, vu d'une manière générale, tient aux premiers refforts de la machine du monde. « L'eau s'élève dans l'atmofphère par évapora-
„ tion, & ce qui n'en redefcend pas en rofée dans les
„ belles nuits, retombe en pluie par intervalles. Mais, en
„ quel état étoit l'eau avant que la pluie fe formât ? „
(1) Pourquoi fe diftribue-t-elle tantôt en bruines légères qui humectent à peine la furface de la terre, ou en ondées orageufes qui en déchirent le fein ? Pourquoi

(1) Idées fur la Météorologie, par M. de Luc.

voit-on dans certains temps une longue évaporation, pomper tous les ſucs nourriciers des plantes, ou des pluies auſſi effrayantes par leur quantité que par leur durée, enlever juſqu'aux germes de la réproduction ? Voilà des queſtions que ſe ſont propoſées M. de Luc, M. de Sauſſure, & avant eux un grand nombre de Savans, qui n'ont pas craint d'interroger la nature ſur un objet auſſi vaſte & auſſi intéreſſant.

S'il nous eſt permis d'ajouter quelques remarques aux méditations de ces Hommes célèbres, nous les puiſerons principalement dans le recueil de faits que nous avons ſous les yeux, & nous tâcherons de les circonſcrire dans les bornes que cette Séance nous force de mettre à des diſcuſſions qui demanderoient un développement plus étendu.

Les cauſes générales du froid & du chaud, dépendantes de l'obliquité plus ou moins grande des rayons du Soleil, & du temps que cet aſtre reſte ſur l'horizon, l'action des vents, dont la théorie eſt ſi incertaine, influent ſur l'aſcenſion ou la chûte des vapeurs ; mais ſoit qu'on les conſidère comme étant en état de diſſolution dans l'air, ſoit qu'entièrement ſoumiſes au jeu du fluide électrique, elles ſuivent dans leur formation des loix que l'expérience peut conſtater juſqu'à un certain degré, leurs quantités, leurs durées, leurs retours, ſont des objets qui peuvent être obſervés dans chaque climat, & qui méritent ſur-tout d'être connus à cauſe des avantages ſenſibles qu'en pourroient retirer la Médecine & l'Agriculture.

Nous penſons que les pluies peuvent être conſidérées ſous deux rapports bien diſtincts, ou dans leur quantité annuelle, ou dans les périodes qui les renferment ; dans le premier cas, elles feront un phénomène commun à chaque climat, & dépendant de plu-

ſieurs cauſes accidentelles; dans le ſecond, elles tiennent à une cauſe générale, modifiée par les différentes ſaiſons. Nous allons appliquer cette diviſion à l'analyſe des obſervations faites à Montpellier.

La ſomme des quantités obſervées dans des intervalles égaux, eſt l'expreſſion la plus ſimple ſous laquelle on puiſſe repréſenter le phénomène dans ſa plus grande généralité; ainſi, l'on trouve que la quantité moyenne à Montpellier, eſt de 28 pouces 4 lignes, d'après vingt années conſécutives: à Niſmes, d'environ 25 pouces, ſuivant les obſervations de M. Baux: il en tombe à peu-près 40 dans les Montagnes des Cévennes les plus voiſines de nous; 50 au pied de l'Eſperou, dans la partie du Languedoc qui touche au Rouergue; & près de 100 pouces en Italie au pied des Alpes. Il eſt impoſſible de méconnoître dans ces déterminations, l'effet des hautes montagnes, qui, en retenant & en accumulant les vapeurs, doivent y produire des quantités d'autant plus conſidérables, que leur hauteur eſt plus grande. Et ſi l'on conſidère que les montagnes les plus élevées ſont placées ſous l'équateur, & que leurs hauteurs décroiſſent en allant vers le pôle, on pourra admettre, comme l'une des cauſes générales qui font varier ſenſiblement la quantité de la pluie, la forme, la hauteur, & la proximité des montagnes; mais nous manquons d'obſervations ſuivies à cet égard.

Le voiſinage des lacs, des rivières, & ſur-tout celui de la mer, eſt une cauſe très-marquée de l'augmentation des pluies. Quelques Phyſiciens ont prétendu qu'il s'élevoit chaque année, de la ſurface de la mer, une lame d'eau dont ils portent l'épaiſſeur à 60 pouces, & dont la diſtribution plus ou moins inégale, eſt deſtinée à groſſir l'amas des vapeurs qui s'élèvent de la ſurface de la terre; mais cette eſtimation n'eſt fondée ſur aucune obſervation exacte.

La Ville de Montpellier étant ſituée à une lieue de la mer, les vapeurs qui s'en élèvent contribuent ſenſiblement à la quantité de pluie que l'on y obſerve dans certains temps de l'année ; mais il ſera toujours très-difficile d'évaluer le rapport dans lequel ce réſervoir immenſe contribue à la formation de la quantité annuelle. Il ſeroit peut-être plus aiſé de déterminer par des obſervations correſpondantes, ce que l'attraction des montagnes des Cévennes nous enlève ſur cet amas de vapeurs, dont une partie va ſe réſoudre à de grandes diſtances ; car les données des deux ſommes annuelles étant à peu-près dans le rapport de 40 à 28, & la moitié de ces quantités devant être regardée, avec quelque fondement, comme le produit des vents marins, tandis que le reſtant doit être rejeté ſur les vents de nord-eſt, d'après l'obſervation, le calcul donne trois pouces pour l'effet de l'attraction des montagnes, ou l'excédant qu'elles s'approprient.

On peut donc admettre, comme une des principales cauſes de l'abondance de certaines pluies à Montpellier, la poſition de cette Ville, qui eſt placée dans le voiſinage de la mer, & aſſez près des montagnes qui attirent une partie des vapeurs, tandis que le reſte nous donne un grand nombre de jours humides ou couverts que l'on auroit peine à concilier avec la réputation du climat, ſi un air pur & une douce température n'en fixoient la ſupériorité.

Les grands mouvemens de l'atmoſphère qui ramènent de fortes pluies dans des intervalles à peu-près égaux, ſont des phénomènes d'un ordre différent de ceux que nous venons d'indiquer ; & c'eſt le ſecond objet dont nous devions nous occuper dans ce Mémoire. Si les obſervations indiquent en effet des retours périodiques, ces retours ſuppoſent une loi conſ-

tante à laquelle les phénomènes ſont aſſujettis. Dans le cours ordinaire des choſes, nous ſommes peu tentés de ſoupçonner une marche régulière parmi tant d'effets ſi différens entr'eux; mais lorſque nous jetons les yeux ſur des intempéries remarquables, que nous nommons peut-être improprement écarts de la Nature, nous ſommes intéreſſés à en prévoir les retours pour en prévenir les effets. Telle a été ſans doute l'origine du ſyſtême qui attribue aux différens aſpects des aſtres une grande influence ſur les ſaiſons. Une idée ſaine & conforme à la bonne phyſique, a été corrompue & dénaturée par de faux raiſonnemens ; le beſoin & la crainte qui dirigeoient l'eſprit humain dans cette recherche, y ont porté une crédulité aveugle & preſque ſuperſtitieuſe.

C'eſt à la ſeule obſervation qu'il appartient de juſtifier ou de détruire des opinions de ce genre ; & ſi les conceptions du génie ont été ſouvent traitées de bizarres, c'eſt qu'il leur a manqué une baſe ſolide pour acquérir un degré de juſteſſe dont la raiſon pût ſe contenter.

Ce n'eſt donc qu'avec un ſcepticiſme rigoureux, ſans rejeter ni admettre l'influence prétendue des aſtres, & en employant une méthode purement empyrique par la ſeule obſervation des effets, que nous avons cru pouvoir adopter ce genre d'examen.

Nous avons déjà remarqué que la diviſion de l'année ſolaire ne peut ſuffire pour expliquer des différences conſidérables entre les mêmes mois, & qu'il faut avoir recours à une autre période pour trouver *l'année udométrique.* Celle de l'apogée lunaire qui revient au bout de 8 ans 10 mois & 11 jours, eſt celle qui nous a paru s'accorder le mieux avec les obſervations. En voici quelques preuves.

Les pluies extraordinaires de Novembre 1766 qui

causèrent tant de désastres dans nos Provinces méridionales, sont revenues à la fin de Septembre 1775. L'intervalle est de 8 ans dix mois & quelques jours. Ces dernières pluies détruisirent entièrement la récolte des raisins; il tomba dans l'espace de dix jours, du 25 Septembre au 5 Octobre, dix pouces 4 lignes d'eau.

Les pluies de Décembre 1767, répondent à celles d'Octobre 1776; celles de Décembre 1768 qui produisirent 11 pouce 10 lignes, répondent aux pluies d'Octobre 1777, qui donnèrent 10 pouces 0,9 lignes. Celles des premiers jours de Décembre 1771, présentent une quantité à peu près égale à celle de la fin de Septembre, & des premiers jours d'Octobre 1780.

Les mois où l'on observe les plus grandes sécheresses, tels que Juillet & Août, nous fournissent encore des indices apparens de la période udométrique, supposée de 8 ans dix mois & quelques jours. Le mois de Juillet 1767 se reproduit dans celui de Mai 1776, & le mois d'Août 1771 dans celui de Juin 1780. Nous pourrions citer un plus grand nombre de remarques de ce genre, qui favorisent l'hypothèse des quantités de pluie enchaînées par la révolution de l'apogée lunaire.

Enfin, si l'on néglige dans cette période la fraction de 49 jours, & si l'on emploie un intervalle de neuf ans en nombres ronds, on trouve l'année entière 1767, reproduite en 1776 : les quantités sont, 24 pouces 3 lignes, & 24 pouces une ligne sensiblement égales. L'année 1775, comparée à 1784, offre le même résultat; la première donne 29 pouces 8 lignes; la seconde 29 pouces 10 lignes. Plusieurs autres comparaisons de ce genre qu'il est inutile de rapporter dans ce moment, donnent un nouveau degré de probabilité à l'adoption que l'on peut faire d'un intervalle d'envi-

ron neuf années, qui doit renfermer les retours du phénomène, considéré dans la distribution des masses & des effets les plus apparens.

Les exceptions même, qui sont en petit nombre, deviennent une sorte de confirmation de la loi générale; car, si la durée de la période udométrique est fixée à 8 ans 10 mois & 11 jours, les phénomènes doivent subir à la fois dans leur retour, l'impression de la cause générale supposée existante, & celle des causes locales & du caractère particulier de la saison à laquelle ils appartiennent. Ainsi, par exemple, si des pluies excessives observées dans le mois de Septembre, doivent se reproduire dans celui de Juillet de la neuvième année, les quantités seront moindres par l'effet de la saison qui tend à les diminuer, par l'action du soleil qui atténue & raréfie les vapeurs, & par d'autres circonstances qui se compliquent avec la loi générale supposée.

En voilà sans doute assez sur un sujet qui seroit susceptible d'un plus grand dévéloppement, & qui exigeroit des observations très-étendues pour en tirer des éclaircissemens plus intéressans. M. Toaldo, célèbre Professeur de Padoue, est un de ceux qui a le mieux fait connoître l'avantage que la Physique générale peut retirer de l'admission du principe de l'influence lunaire. Le désir d'ajouter quelques réflexions aux recherches savantes dont nous sommes déjà en possession, m'a engagé à traiter ce sujet en consultant mes Journaux. Et peut-être pourrai-je un jour présenter à la Société Royale de nouveaux résultats, si je puis recueillir un plus grand nombre d'observations que celui dont j'ai fait usage dans ce Mémoire.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

PIERRE RICHER DE BELLEVAL,

Inſtituteur du Jardin-Royal de Botanique de Montpellier.

MÉMOIRE qui a remporté le Prix de la Société Royale des Sciences en 1788.

Par M. DORTHES.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

BELLEVAL, doué d'un rare génie, & Inſtituteur du premier Jardin public de Botanique établi en France, étoit bien digne qu'une Société illuſtre proposât ſon Éloge, & qu'un Savant, dont le mérite a été diſtingué de bonne heure par le Gouvernement, en fût le Promoteur. Une nouvelle édition des Opuſcules de BELLEVAL, & une Préface de l'Éditeur qui donne des éclairciſſemens ſur ſa vie, traçoit la voie à ceux qui étoient dans le cas d'entreprendre cet Éloge. Un des Membres de la Société Royale des Sciences, connu par des ouvrages eſtimés d'Agronomie, & par pluſieurs Mémoires couronnés, a beaucoup augmenté les reſſources pour cette entrepriſe, en publiant en 1786, ſes *Recherches ſur la vie & les Ouvrages de BELLEVAL* (*). Enfin, un ſavant Profeſſeur de l'Univerſité de Montpellier, Membre de la Société Royale des Sciences, a complété les moyens, en communiquant à ceux qui ſe ſont adreſſés à lui, des manuſcrits précieux & conſidérables de BELLEVAL, qui renferment beaucoup de faits ignorés juſqu'à préſent, & propres à jeter un grand jour ſur ſa vie. Je n'ai pu réſiſter aux encouragemens qu'ont fournis les lumières de ces Savans; je leur rends le témoignage public de ma reconnoiſſance.

On m'excuſera, j'eſpère, d'avoir joint à ce Mémoire

(*) Cet Ouvrage intéreſſant, eſt imprimé à Avignon en 1786 in-8°. Les inexactitudes eſſentielles qu'on y trouve, ne doivent point être imputées à ſon ſavant Auteur, mais à ceux qui l'ont précédé & qu'il a été forcé de ſuivre. Je ne les aurois guères évitées moi-même, s'il ne m'eût été permis de puiſer dans des ſources juſqu'à préſent inconnues.

une ſuite de notes preſque auſſi conſidérable que le fond, lorſque j'obſerverai que pluſieurs de mes citations portent ſur des Ouvrages manuſcrits de BELLEVAL, dont il a fallu rapporter de longs extraits, qui deviennent des pieces juſtificatives ; d'autres ſont le réſumé de ce qu'ont dit pluſieurs Auteurs qu'il ſeroit pénible de conſulter. D'ailleurs, on s'appercevra que je me ſuis reſtreint à ce qui eſt eſſentiel pour prouver ce que j'avance.



ELOGE



ÉLOGE HISTORIQUE

DE

PIERRE RICHER DE BELLEVAL,

Inſtituteur du Jardin-Royal de Botanique de Montpellier.

MÉMOIRE qui a remporté le Prix de la Société Royale des Sciences en 1788.

Botanicus verus deſudabit in augeudo amabilem Scientiam.
LINNÉ, *Syſt. Nat. Edit.* 14. *p.* 9.

LEs Sciences & les Arts, amis de la paix & de la liberté, diſparoiſſoient en France ſous le règne de l'affreux fanatiſme ; HENRI IV parut, ils reprirent leur vigueur, & le bonheur fut rappellé dans ce Royaume.

Ce fut ſous ce bon Prince, que Montpellier vit ſe tranſplanter dans ſes murs un de ces hommes rares, dont le vaſte génie peut embraſſer de grands projets & les exécuter. Son antique Univerſité, qui, depuis ſon inſtitution, n'a ceſſé de compter de Grands-Hommes parmi ſes Membres, étoit bien digne d'attirer les re-

gards de HENRI. L'Anatomie & la Botanique, ces deux belles Sciences, filles de la Médecine, y avoient toujours été cultivées (1), mais leur enseignement n'étoit point affecté à une Chaire particulière ; HENRI la créa, & BELLEVAL fut trouvé digne de la remplir.

---

(1) Ces deux sciences sont aussi anciennes à Montpellier que la Médecine dont elles sont inséparables. A la vérité le premier Amphitéâtre Anatomique dont il y soit fait mention, ne fut construit qu'en 1556. RONDELET eut le plus de part à sa construction, & il y professa l'Anatomie avec distinction. Il y a cependant lieu de croire qu'il existoit dans les Ecoles, avant cette époque, un Lieu où l'on enseignoit cette science, c'est ce qu'on peut inférer du passage suivant des Statuts de l'Université, de l'an 1340, art. 11, qui m'a été communiqué par M. RENÉ, Doyen de l'Université, à qui je suis redevable de beaucoup de renseignemens sur la Faculté de Médecine. *Quotannis semel ad minus tempore congruo fiat Anatomia corporalis, obtentâ per procuratores licentiâ ab Episcopo Magalonensi.*

Qant à la Botanique, nous trouvons une preuve de son ancien enseignement dans cette Université, dans l'article 6 de l'Arrêt des grands jours tenus à Beziers en 1550. » Item, seront tenus » lesdits Chanceliers, Docteurs & Conseillers, députer l'un d'en- » tr'eux Docteur des plus idoines & suffisant, pour lire aux Ecoliers » & montrer oculairement les simples depuis la fête de Pâques » jusques à la fête de la Saint Luc, & lui constituer salaire com- » pétant à payer par ledit Trésorier, & pour chercher lesd. simples » en ladite Ville de Montpellier & Lieux circonvoisins, seront » aux dépens de ladite bourse députés un ou plusieurs, lesquels » y vacqueront le plus diligemment que faire se pourra «.

RONDELET se distingua alors en professant cette science, c'est ainsi que le grand LINNÉ parle de lui dans sa Dissertation intitulée *Incrementa Botanices.*

« *Rondeletius*, dit-il, *qui quidem rei botanices nihil in sui memo-* » *riam reliquit, nihilo tamen minùs à coetaneis in magno habitus est* » *honore, ob vastam eruditionem in re medicâ & naturali. Discipulos* » *habuit Rauvvolfium, Lobelium, Clusium, Joh. Bauhinum, G.* » *Bauhinum* ». Amænit. Acad. T. III. Le même Auteur ne fait point difficulté de le placer parmi les principaux fondateurs de la Botanique *Lobel*, *Clusius*, *Pena*, *Bauhin*, &c. célèbres Botanistes, ses Elèves rendent témoignage de sa science, ainsi

PIERRE RICHER DE BELLEVAL nâquit à Châlons-ſur-Marne, d'une famille noble, originaire de Picardie (2). Nous manquons de détails ſur les premières années de ſa vie; nous ſavons qu'il ſe fit agréger à la Faculté de Médecine d'Avignon, où, ſans doute, il avoit projetté de ſe fixer (3). L'amitié que lui accorda le Connétable de MONTMORENCY, ſon ſervice diſtingué

---

que ſon Diſciple chéri, LAURENT JOUBERT, fameux Médecin, dont les vertus ſe ſont perpétuées à Montpellier avec ſa famille, & qui, ainſi que ſon Maître, fut Chancelier de la Faculté de Médecine.

Tournefort a pleinement vengé *Rondelet* de l'imputation qu'on lui a faite au ſujet de ſon *Hiſtoire des Poiſſons*. Voyez *Inſtitutiones rei herbariæ*, *iſagoge* page 31.

Rondelet fit connoître les eaux de *Balaruc*.

(2) PIERRE RICHER DE BELLEVAL deſcend de JEAN DE BELLEVAL, Ecuyer, Seigneur de Morforville & Thibouville, qui ſous CHARLES VII. en 1460, fit hommage & dénombrement de ſes terres à M. le Comte de *Rouſſillon*, Grand Amiral de France, en 1476.

La famille des *Belleval* eſt originaire de Picardie; ſa nobleſſe eſt prouvée par un Arrêt de maintenue de nobleſſe rendu en faveur d'*Antoine de Belleval*, l'un des deſcendans de *Jean*, par les Commiſſaires nommés pour la recherche des uſurpateurs de la Nobleſſe de Picardie. On voit dans l'armorial de cette Province, leur nom & armes avec ceux dont la nobleſſe fut prouvée & confirmée. Cette famille très-nombreuſe, ſe répandit dans différentes Provinces. *François de Belleval*, Ecuyer, Sieur de Rouvroy, Enſeigne de cinquante hommes d'armes, père de PIERRE RICHER DE BELLEVAL, dut s'établir à Châlons, puiſque c'eſt là que nâquit ce dernier.

(3) ASTRUC dit expreſſément dans ſes *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, qu'il y a une Délibération dans les regiſtres qui marque qu'il alla prendre des grades à Avignon; c'eſt ce que des recherches dans les regiſtres de la Faculté d'Avignon n'ont pu confirmer; on y a ſeulement trouvé l'agrégation de *P. R. de Belleval*, du 2 Janvier 1588.

dans la contagion de Pezenas (4), en faveur duquel il fut nommé par Edit du Roi, Professeur d'Anatomie & de Botanique (5), le choix même qu'on fit de lui pour enseigner ces deux sciences, prouve l'excellence de son mérite dans l'art de guérir, & dans les parties qui y concourent. L'Edit de création fut donné en 1593, mais il ne fut enrégistré qu'en 1595.

Par un ancien usage, l'Université de Montpellier n'admet aucun Professeur qu'il n'ait reçu d'elle le Doctorat; il lui fut conféré en 1596, âgé de trente-deux ans (6). Belleval s'empressa dès-lors de se montrer digne des fonctions qui lui avoient été confiées; ses soins se portèrent cependant avec plus d'ardeur vers la Botanique; sans doute cette science lui tenoit plus à cœur, mais aussi présentoit-elle plus de difficultés dans son établissement. Il falloit construire le premier Jardin public de Botanique établi en France (7), se procurer à grands frais des plantes de toutes les parties du monde, parcourir les montagnes pour en arracher les plan-

---

(4) Cette contagion fut postérieure à la peste de 1580 qui fit des dégats affreux à Montpellier & dans les Villes circonvoisines.

(5) On peut voir cet Edit dans les Mémoires cités d'*Astruc*, page 116, où il est dit que ce fut à la sollicitation du Duc de *Montmorency* & sur l'avis de *Gailleboust* (il faut lire Dailleboust), premier Médecin du Roi. Ce ne fut donc point sur celui de *du Laurent* ni de *Dalibourg*, comme on l'a cru. *Du Laurent* ne devint Médecin ordinaire du Roi qu'en 1600, ce fut à sa sollicitation & à celle du Connétable, qu'on augmenta les revenus du Jardin du Roi.

(6) Suivant Astruc, sa réception est inscrite de sa main dans les registres en ces termes: *Ego Richerius Catalaunensis Medicus & Professor Regius accepi insignia Doctoratus in hac Universitate Monspeliensi anno* 1596, *die* 20 *Aprilis sub R. D. P. Joanne Huchero Cancellario.*

(7) Le Jardin du Roi de Paris fut établi en 1626 par Louis XIII.

tes qu'elles recèlent, diſpoſer des lieux convenables pour les recevoir ; tous ces ſoins exigeoient un temps trop conſidérable, pour que BELLEVAL pût remplir avec aſſiduité les fonctions de Profeſſeur d'Anatomie dont il étoit chargé; ſes ennemis s'en prévalurent pour le tourmenter; de tout temps le mérite eut des Admirateurs, mais il eut auſſi des jaloux; ce ſont des avantages & des déſagrémens que n'éprouve point la médiocrité. BELLEVAL, étranger, placé par ſon Roi dans l'Univerſité de Montpellier, y trouva de vrais appréciateurs de ſon mérite, mais il y eut auſſi des envieux (8). Il ne tarda point à ſatisfaire les derniers ; preſſé d'ail-

---

(8) On ne peut excuſer le célèbre *Aſtruc* d'avoir ſuivi le ſentiment de ces derniers ; il ne s'eſt pas montré plus juſte envers les *Chicoyneau*, *Magnol*, *&c* ... qu'il a pris à tâche de cenſurer préciſément dans ce qui fait leur mérite.

M. *Peliſſier*, Docteur Médecin de Montpellier, verſé dans l'Hiſtoire de cette Univerſité, a laiſſé un manuſcrit intéreſſant qu'on trouve dans la riche bibliothèque de M. *de Joubert*, Tréſorier de la Province ; il s'eſt attaché à relever beaucoup d'erreurs de cet Auteur ; à la vérité il s'eſt quelquefois trompé lui-même. En parlant de *Belleval*, il dit « qu'il fut reçu Profeſſeur dans » un temps de trouble où l'on faiſoit obſerver à la rigueur l'Arrêt » des grands jours, & où l'on privoit des Baccalaureats, Doc» torats, Cours, Examens, Triduanes, & de la portion de l'ar» gent des collations du Point rigoureux, ceux qui n'avoient point » commencé leurs Cours à la Saint Luc, ce qui occaſionnoit des » procès continuels & des diviſions entre les Profeſſeurs qui ſe par» tageoient les pertes des autres. M. *de Belleval* y fut mêlé ; mais » faiſant avec exactitude & avec diſtinction ſon devoir, il mérita » les bienfaits du Roi, ce qui irrita les autres Profeſſeurs contre » lui, & lui attira les calomnies dont M. *Aſtruc* s'eſt rappellé. »

Cette note de M. *Peliſſier* n'eſt pas bien exacte ; il n'eſt point vrai qu'au temps où *Belleval* fut reçu, tout Profeſſeur qui n'avoit pas commencé ſes leçons à la Saint Luc fût privé de ſes émolumens. Le fait eſt que l'année ſcholaſtique étoit diviſée, de même qu'aujourd'hui, en deux ſémeſtres ; l'un appellé grand ordinaire, commençoit à la St. Luc & finiſſoit à Pâques. L'autre appellé petit ordinaire, commençoit à Pâques & finiſſoit à la St. Jean. Tout Profeſſeur qui n'avoit point fait ſes leçons dans le ſémeſ-

leurs par de fréquentes maladies que lui avoient procuré ſes fatigues, il obtint du Roi en 1604, de ſe nommer un Subſtitut qui profeſsât pour lui l'Anatomie (9) ; il ne ſe diſpenſa pourtant pas d'exercer cette fonction lorſque les circonſtances le lui permirent.

Le Jardin du Roi étoit conſtruit en 1598 ; c'eſt ce que BELLEVAL annonçoit lui-même à HENRI IV, en lui dédiant le catalogue des plantes qu'il contenoit, mais il ne fut terminé qu'en 1600. Nous trouvons cette date ſous les armes du Roi, placées à l'entrée du Jardin & au deſſus de la grande inſcription qu'on voit au fond de la Cour. OLIVIER DE SERRES, fameux Agronome dont le *Théâtre d'Agriculture* fut imprimé cette même année, parle du Jardin du Roi de Montpellier, comme d'un modèle à ſuivre en ce genre (10), & rend à BELLEVAL un tribut d'éloges qui lui dut être d'autant

tre auquel elles doivent être faites, n'avoit point à prétendre aucune portion des émolumens de la bourſe, & n'avoit nul droit aux émolumens provenant des Baccalaureats, Cours, Examens, Triduanes, Points-rigoureux & Doctorats, qu'autant qu'il aſſiſtoit à ces actes.

(9) Ces proviſions, dont la copie collationnée nous a été communiquée, ſont du 9 Avril 1604. Il obtint en même temps de ſe choiſir un ſurvivancier, ce qu'il ne fit qu'en 1623, en faveur de ſon neveu *Martin Richer*, qu'il engagea à quitter le Service des armes en l'attirant auprès de lui pour lui ſuccéder dans ſes emplois & dans ſes biens. C'eſt de ce dernier que deſcend la branche des *Belleval* qui exiſte à Montpellier.

» (10) A telle entrepriſe ſervira d'oculaire adreſſe le Jardin » Médicinal qui par commandement du Roi a été dreſſé de nouveau » à Montpellier par M. Richier de Belleval, Médecin du Roi & » Profeſſeur Anatomique & Botanique en l'Univerſité de ladite » Ville, lequel il a heureuſement mis en ſi bon état, qu'ayant avec » frais modérés accommodé ce lieu à tel uſage, divers en ſa » ſituation, il l'a finalement rempli de ſimples & herbes médi» cinales de toutes ſortes, domeſtiques & étrangères, recherchées » de près & de loin, & en ſi grande abondance, que ſa docte » curioſité & ſa déligence méritent beaucoup de louange pour » le profit qui en revient au public «. *Théâtre d'Agriculture* 1600, in-fol. pag. 606.

plus flatteur, qu'il lui venoit d'un homme de grand mérite.

Mais jugeons par nous même de l'état où étoit alors le Jardin Royal, ſoit d'après ce qui nous en reſte, ſoit d'après les détails que nous donne BELLEVAL dans ſes Ouvrages.

Il n'ignoroit pas qu'un Jardin public de Botanique, eſt un des grands moyens d'allumer & d'entretenir l'amour de cette ſcience: quoi de plus avantageux en effet pour un élève, que de voir dans un eſpace borné, & preſque d'un coup d'œil, les productions les plus rares de toutes les parties du monde? Le nombreux rapprochement des individus, lui permet de les comparer; leurs noms & leurs propriétés dans la Médecine, l'économie rurale & domeſtique qu'il apprend d'un Profeſſeur, achevent de l'inſtruire.

Il n'ignoroit point auſſi la difficulté d'acclimater ſous un même ciel, diverſes plantes qui ne ſe plaiſent que dans des températures bien différentes; il ſavoit combien il eſt eſſentiel de donner à chaque eſpèce une terre qui lui convienne; il ſavoit enfin que dans l'éducation des plantes, il faut imiter la nature. C'eſt par le défaut de ces ſoins, que pluſieurs plantes propres aux climats chauds, tranſplantées ſous un Ciel tempéré, languiſſent, perdent leur port, refuſent quelquefois de fleurir, ou donnent des fleurs ſans pétales, & finiſſent ſouvent par périr; que des plantes, tranſportées des ſables maritimes dans des terrains gras, perdent l'épaiſſeur de leurs feuilles ou leur duvet cotonneux, & que pluſieurs plantes qui croiſſent dans l'eau, donnent, élevées à l'air, des feuilles tout-à-fait différentes (11).

---

(11) C'eſt ce qu'on a obſervé ſur le *ſiſymbrium amphibium*, & le *ranunculus aquatilis*; c'eſt encore ce que j'ai vu avec ſurpriſe ſur le *ſium latifolium*, grande berle, où ce caractère n'a

L'ancienne diſpoſition du Jardin du Roi, nous prouve bien l'intelligence de BELLEVAL ; il n'eſt aucun aſpect qui ne s'y préſentât; montagnes, vallons, plaines, bois, ruiſſeaux, eaux ſtagnantes, grottes variées, terrains de toute eſpèce, rien ne fut oublié. Examinons ce Jardin dans toutes ſes parties, il en réſultera ſans doute des regrets ſur ſa ſplendeur paſſée, puiſſe-t-il en réſulter ſon entier rétabliſſement.

BELLEVAL, donne deux deſcriptions abrégées du Jardin du Roi (*). La première ſe trouve dans ſa lettre adreſſée au Roi, qui précède l'*Onomatologia*. „ Dans votre Jardin, lui dit-il, ſe trouvent pluſieurs „ compartimens qui reçoivent les divers aſpects du ſo- „ leil, un monticule eſt expoſé au midi & au nord ; „ là, ſont des lieux ſcabreux, ſabloneux, expoſés aux „ rayons du ſoleil, ombragés, humides, inondés ; „ on y trouve des prairies, des marécages & autres „ lieux aquatiques ; par-tout croiſſent avec ſuccès les „ herbes, les arbriſſeaux & les arbres „.

La ſeconde deſcription eſt dans la préface de la ſeconde partie d'un ouvrage manuſcrit intitulé *Hortus Regius Monſpelienſis.* Il la fit après le déſaſtre qui ſurvint à ce Jardin lors du dernier ſiège de Montpellier. „ Le Jardin du Roi, y eſt-il dit, étoit coupé en deux „ parties; l'une étoit appellée le jardin médical, l'au- „ tre la pépinière; la première étoit deſtinée aux dé- „ monſtrations

---

point encore été apperçu. Cette plante croît ordinairement ſous l'eau dans les ruiſſeaux où elle a peu de courant, & alors les feuilles radicales qui ſe trouvent inondées ſont décompoſées à l'infini, tandis que ſi on ſeme cette plante à l'air libre, elles ſont ſimplement pinnées comme les feuilles caulines.

(*) Pour l'intelligence de ce qui va ſuivre, j'ai placé à la fin de ce Mémoire le plan du Jardin du Roi tel qu'il eſt ajourd'hui.

» monstrations des plantes, & consacrée à l'Univer-
» sité; l'autre étoit remplie de plantes étrangères qui
» pour la plupart étoient montagneuses, destinées
» plutôt à la curiosité qu'à la nécessité, afin que ceux
» qui accouroient des Provinces & des Nations étran-
» gères, y reconnussent leurs richesses. A cet usage
» étoit consacré un terrain en pente, au dessus duquel
» étoit construit un grand portique, orné d'animaux
» desséchés des plus rares, & de dépouilles de mons-
» tres terrestres & marins, ainsi que de divers objets
» merveilleux d'histoire naturelle, qui, piquant la cu-
» riosité des voyageurs, ajoutoient encore à l'opinion
» qu'ils avoient conçue du Jardin du Roi ».

Ces deux descriptions, traduites des ouvrages de BELLEVAL, jettent du jour sur l'usage des divers emplacemens du Jardin du Roi, dont plusieurs aujourd'hui servent de promenade publique. Il paroît que la partie destinée aux plantes étrangères de pure curiosité & au cabinet d'histoire naturelle, étoit le vaste emplacement auquel on parvient par un arceau annexé à l'appartement de l'Intendant du Jardin, & qui traverse la rue. Il est divisé en deux parties; la première, nommé Jardin de la Reine, présente une élévation alongée & en pente, ayant de chaque côté un talus: ce dut être là, que BELLEVAL plaça les plantes étrangères montagneuses; c'est aujourd'hui un jardin potager. La seconde partie au dessus de celle-ci, n'est plus enclose; on y montoit par un arceau dont on voit encore la naissance; elle dominoit le Jardin du Roi, & s'étendoit toujours en montant, jusques à l'endroit où est le château-d'eau du Peyrou. C'est-là, sans doute, qu'étoit bâti le Cabinet d'histoire naturelle, que BELLEVAL désigne au dessus d'un terrain en pente. Les terres de ce dernier emplacement ont été employées en partie à l'agran-

diſſement de la Place Royale du Peyrou ; la Province en obtint le pouvoir du Roi ; le terrain reſtant, qui pourroit être un jour néceſſaire au Jardin, a été accordé, par les Juges du Domaine, à des particuliers (12).

Ce Cabinet d'Hiſtoire Naturelle, formé par les ſoins de BELLEVAL, ne pouvoit qu'être intéreſſant, à n'en juger même que d'après la courte deſcription qu'il en donne, & il ne pouvoit être mieux placé ; il couronnoit & relevoit l'éclat d'une ſi belle inſtitution, en complétant les moyens d'étudier la nature dans ſes trois régnes. BELLEVAL n'ignoroit point combien les diverſes branches de l'Hiſtoire Naturelle s'éclairent entr'elles, ſon exemple a été ſuivi dans les plus célèbres Jardins publics de Botanique.

La démonſtration des plantes médicinales ſe faiſoit dans le lieu appellé aujourd'hui la grande allée de marroniers. Six banquettes de la longueur de l'allée renfermoient les plantes qui y étoient rangées par ordre alphabétique, comme nous l'apprenons de BELLEVAL lui-même (13) ; cet ordre lui parut le plus convenable, & il faut avouer qu'il eſt un des plus commodes pour la démonſtration d'un petit nombre de plantes, comme celui des plantes uſuelles dans la Médecine. Les ſyſtêmes de TOURNEFORT & de LINNÉ qui ont porté un

---

(12) Lorſque des Particuliers s'emparèrent de ce terrain reſtant, la Faculté de Médecine fit tout ce qui étoit en ſon pouvoir pour s'y oppoſer & faire réintégrer le Jardin du Roi dans la jouiſſance de ce terrain ; mais ſes réclamations n'eurent aucun effet, & malgré ſes droits, elle ſe vit débouter de ſon oppoſition par MM. les Juges du Domaine qui l'ont inféodé à ces Particuliers.

(13) C'eſt ce que nous voyons par le titre d'un ouvrage manuſcrit de *Belleval* deſtiné à la démonſtration des plantes médicinales du Jardin du Roi. *Tractatus plantarum in Horto Regio*

ſi grand jour ſur la Botanique, ont été inventés pour l'étude générale des plantes; un ſyſtême de Botanique, dit le grand LINNÉ, eſt le fil d'Ariane, ſans lequel cette Science n'eſt qu'un cahos. Il n'eſt point permis à un chacun d'embraſſer un ſi vaſte champ; les uns ſe bornent à apprendre les vertus connues de certaines plantes, & pour ceux-là une ſimple nomenclature ſuffit; un ſyſtême tel que celui de LINNÉ leur coûteroit plus de temps à apprendre que ce qui leur eſt eſſentiel; mais il en eſt d'autres qui, perſuadés que le Grand-Être n'a rien créé en vain, embraſés du déſir de ſe rendre utiles à la ſociété, & d'acquérir de la gloire, ſacrifient leurs jours à rechercher les propriétés inconnues des plantes pour les appliquer à la Médecine, aux Arts & à l'économie; il en eſt d'autres qui, zélés pour la Botanique, & voulant en étendre les limites, s'attachent à la découverte des plantes inconnues, ou à éclaircir les doutes qu'ont laiſſé leurs prédéceſſeurs; c'eſt pour ceux-là que devient eſſentiel un ordre ſyſtématique. Ils trouvent cette reſſource dans des Jardins publics, où par par la démonſtration méthodique d'un grand nombre de plantes, ils parviennent à acquérir les élémens d'une Science néceſſaire à leurs vues.

Monſpelienſi contentarum, ordine alphabetico obſervato quo diſpoſitæ ſunt in areis, & dans pluſieurs articles du même ouvrage. Par la ſuite les plantes de ces banquettes furent rangées par numéros. On en voit encore les chiffres gravés ſur des pierres éparſes dans les bancs de la grande allée de marroniers.

M. *Combaluſier* dit dans l'eloge de M. *François-Aimé Chicoyneau* (Aſſemblee publique de la Société Royale des Sciences 1743.), que ſous ce Botaniſte les plantes n'etoient diſtinguées que par des numéros. Peut-être conſervoit on en même-temps l'ordre alphabétique, ce qui n'étoit point incompatible.

C'eſt par ce moyen que TOURNEFORT (14), MAGNOL (15), NISSOLE (16), les JUSSIEU (17), SAUVAGES (18), COMMERSON (19), CUSSON (20), SEGUIER (21), & une infinité d'autres célèbres

---

(14) *Tournefort* vint à Montpellier pour étudier la Medecine, & y perfectionna le goût inné qu'il avoit pour la Botanique ſous le fameux *Magnol*.

(15) *Magnol*, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Profeſſeur de la Faculté de Médecine de Montpellier, & Inſpecteur du Jardin du Roi, place qu'il a été ſeul à avoir, s'eſt rendu célèbre par ſes connoiſſances profondes en Botanique, & par les ouvrages qu'il a laiſſés ſur cette ſcience. Le grand *Linné* lui a rendu juſtice en le plaçant au nombre des plus fameux Botaniſtes. *Aſtruc* ne s'eſt point montré judicieux en critiquant l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur.

(16) *Niſſole*, de la Société Royale des Sciences, à qui l'on doit la découverte de pluſieurs plantes intéreſſantes, a profeſſé la Botanique au Jardin du Roi. Son nom a eté conſacré en Botanique par le genre de *Niſſolia*.

(17) La célébrité eſt héréditaire dans la famille des *Juſſieu*; les deux frères *Jean & Bernard de Juſſieu*, à qui la Botanique doit beaucoup, étudièrent à Montpellier & y reçurent le Doctorat.

(18) M. *de Sauvages* Membre de la Société Royale & Profeſſeur de l'Univerſité de Montpellier, s'eſt illuſtré non-ſeulement par des ouvrages immortels de Médecine, mais encore par ſes grandes connoiſſances en Botanique.

(19) M. *Commerſon*, ſavant & zèlé Naturaliſte, dont le nom ſera toujours connu, quoiqu'il n'ait laiſſé aucun ouvrage, mourut martyr de la ſcience à l'Iſle de France en 1773. Il avoit demeuré long temps à Montpellier, où il s'adonnoit à toutes les parties de l'Hiſtoire Naturelle, mais ſur tout à la Botanique.

(20) M. *Cuſſon*, Membre de la Société Royale de Montpellier, a profeſſé avec ſuccès pendant pluſieurs années, la Botanique au Jardin du Roi. Il eſt à regreter qu'une mort prématurée arrivée en 1783, l'ait empêché de terminer de longues recherches ſur les deux grandes familles des Ombellifères & des Tetradynames, travail auquel il fut encouragé par les plus célèbres Naturaliſtes, & ſur tout par le grand *Linné* qui connoiſſoit la droiture de ſon jugement.

(21) M *Seguier*, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Niſmes, Membre de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres de Paris, & de la Société Royale des Sciences, célèbre

Botanistes, ont puisé dans le Jardin Royal de Montpellier, les lumières qui les ont immortalisés.

Un monticule alongé, enceint de cinq rangs de banquettes en amphithéâtre, & qui n'étoit point étouffé par les haies & les arbres dont on l'a couvert depuis, contenoit une immense quantité de plantes qui trouvoient là des aspects bien variés. Le haut étoit destiné aux plantes qui se plaisent dans les terrains sablonneux; le flanc exposé au midi, présentoit aux ardeurs du soleil les ombellifères & les plantes aromatiques; sur le côté exposé au nord croissoient les plantes accoutumées aux montagnes froides & escarpées; le pourtour de ce monticule forme un vallon dans lequel étoient des plantes auxquelles l'ombre convient; au levant est un espace carré dont le sol humide étoit bien propre à une prairie artificielle, on y voit croître encore des renoncules, des tulipes, & autres plantes des prés. On entroit dans ces divers endroits par trois portes rondes placées dans la cour, elles portoient chacune une inscription qui désignoit les plantes contenues dans chaque division; il en étoit de même de deux autres à côté de celles-ci, dont l'une donnoit entrée au Jardin médical : elles ont été élargies depuis en portes flamandes. Cette montagne artificielle

---

par ses connoissances en Antiquités & en Botanique, étudia cette dernière science à Montpellier. Les ouvrages qu'il a laissés, éterniseront à jamais sa mémoire. Il mourut en 1784 âgé de quatre-vingt-un ans. Nismes sa patrie, où il étoit en vénération, lui décerna de son vivant un honneur public, en appellant de son nom la rue qu'il habitoit. Sa maison enrichie de beaux cabinets d'Antiquités, d'Histoire Naturelle, & d'une Bibliothèque considérable, est devenue par ses bienfaits l'Hôtel de l'Académie. Voyez l'éloge qu'en a donné le savant Secrétaire de la Société Royale des Sciences, dans l'Assemblée publique du 15 Février 1786.

dont la diſtribution bien entendue a ſervi de modèle à OLIVIER DE SERRES, pour des plans de formes variées qu'il propoſe, dans ſon Théâtre d'Agriculture, pourroit être remiſe à peu de frais dans ſon premier état, & remplir le but de ſon auteur (22).

Nous en dirons de même d'un Ouvrage non moins ingénieux, qu'on voit encore à côté de l'appartement de l'Intendant du Jardin. Dans la conſtruction de ſa montagne, BELLEVAL avoit forcé la nature en triomphant du ſol, & préſentant aux plantes, ſous un ciel qui leur étoit étranger, des habitations convenables; dans peu d'eſpace, il avoit ſu rapprocher les rochers brûlans de l'Afrique, & les ſommets glacés des Alpes; mais ici, il voulut dérober les plantes aux rayons du ſoleil, préſenter à certaines un terrain ſans ceſſe humide, à d'autres un lac où elles ſe trouvaſſent ſubmergées; c'eſt ce qu'il fit dans ce qu'on appelle aujourd'hui le labyrinthe, qu'on a auſſi nommé avec plus de raiſon, le Jardin des plantes aquatiques.

On deſcend dans ce lieu profond par deux voies différentes; l'une conduit par une pente douce & tournante dont les côtés ſont garnis de plattes-bandes propres à y élever les plantes des bois humides; dans les murs ſont pratiquées des cavités propices pour y loger des plantes étrangères en pots; on arrive enfin à une marre d'eau de ſource où étoient élevées beaucoup de plantes aquatiques, ſur les bords ſont des plattes-bandes dont la terre ſans ceſſe pénétrée d'eau,

(22) Nous ignorons en quel temps on a abandonné la culture des plantes ſur la montagne & dans le labyrinthe, il paroît que ce fut avant *Magnol* qui, dans la préface de ſon *Hortus Monſpelienſis*, imprimé en 1697, ſe plaint beaucoup de l'état de dépériſſement où il a trouvé le Jardin.

imite les terrains marécageux ; des murs où l'eau diſtille donnent gîte à la nombreuſe famille des *cryptogames ;* la ſource ſe trouve enſuite ſous une voûte en forme de grotte dans laquelle on peut parvenir plus directement par la ſeconde voie qui eſt un eſcalier.

Un grand enclos à côté du Jardin médical, & dans lequel ſe fait aujourd'hui la démonſtration des plantes, étoit ſans doute deſtiné à une pépinière, c'eſt le nom qu'il portoit encore depuis peu. Je vois, d'après un plan du Jardin du Roi (23), levé avant l'intendance de M. IMBERT, qu'on l'a appellé *grand Jardin où les plantes ſont rangées ſuivant la méthode* de M. DE TOURNEFORT (24). Il m'a paru qu'on ne devoit point confondre cette pépinière avec celle dont parle BELLEVAL dans la deſcription rapportée ci-deſſus ; il eſt clair que la pépinière ou ſéminaire dont il y eſt parlé, étoit un terrain élevé & en pente ; il le falloit bien pour y

(23) Ce plan eſt dans la Bibliothèque de M. *de Joubert.*

(24) Cette méthode fut introduite dans le Jardin du Roi par *François Aimé Chicoyneau*, zélé Botaniſte. Son père, *F. Chicoyneau*, premier Médecin du Roi, avoit obtenu en 1723, qu'il fût ſon Coadjuteur & ſon Survivancier, mais il le perdit en 1740, âgé de 38 ans. M. *Combaluſier*, dans l'éloge qu'il prononça de ce Botaniſte dans la Séance publique de la Société Royale des Sciences de 1743, dit : « Les plantes du Jardin Royal de cette Ville, le plus » ancien du Royaume, & l'ouvrage de *Henri IV*, ſembloient n'être » point ſoumiſes à cet ordre (au ſyſtème de *Tournefort*) & n'étoient » encore diſtinguées que par des numéros, lorſque M. *Chicoyneau* » en prit la direction ; les avantages de la méthode de *Tournefort* » lui étoient trop connus, pour ne pas s'y conformer. Le Jardin » Royal fut dans peu renouvellé par ſes ſoins, & on ne vit plus à » côté d'une plante à fleur en cloche, une plante à fleur roſacée; » chacune fut miſe avec ſes ſemblables, & devint par là plus aiſée » à reconnoître. »

Ce fut en 1764 que M. *Imbert* ſubſtitua à la méthode de *Tournefort* le ſyſtême de *Linné.* Le dernier *Chicoyneau* en avoit conçu le projet, lorſqu'une mort prématurée l'enleva en 1759.

placer des plantes montagneuſes, comme il le dit lui-même. Ce qui pourroit induire en erreur, c'eſt que ce local eſt dominé par une terraſſe déſignée dans un plan par ces mots, *grand emplacement où ètoit autrefois l'école de Chimie* (25). On ſe convaincra aiſément que la deſcription que donne BELLEVAL de l'emplacement de la pépinière & du Cabinet d'Hiſtoire naturelle, ne convient point au lieu où ſe fait aujourd'hui la démonſtration des plantes, ni à cette terraſſe, mais à la partie ſéparée du Jardin qu'on a appellée Jardin de la Reine, & dont l'ancien uſage nous ſeroit inconnu, ſans ce que BELLEVAL nous en apprend. L'Inſcription du Jardin où ſe fait la démonſtration, y a été tranſportée, elle appartenoit à l'ancien Jardin médical dont nous avons parlé.

Du fond du Jardin où ſe fait la démonſtration, on monte inſenſiblement par une allée de cyprès à une terraſſe triangulaire ; là ſe trouve un puits à roue qui fourniſſoit de l'eau à toutes les parties du Jardin du Roi. Il eſt abandonné depuis que les eaux de la fontaine de Saint-Clément ont été magnifiquement conduites à Montpellier.

Dans cette terraſſe ſe trouve un petit Jardin bas, étroit

---

(25) On ſait que cette Science n'a eu de Démonſtrateur en titre dans l'Univerſité de Montpellier qu'en 1675, ſous Loui XIV, qui nomma à cette place *Matte La Faveur*, habile Chimiſte, Maître de *Lemery* La Chaire de Profeſſeur de Chimie ne fut créée qu'en 1680, en faveur de *Fonſorbe*, une place de Docteur agrégé qu'il poſſedoit ayant été convertie en Chaire pour l'enſeignement de cette partie Au reſte, la Chimie avoit été enſeignée dans les Ecoles de Médecine de Montpellier long-temps auparavant par *Arnauld de Villeneuve*, à qui l'on doit l'invention de la diſtillation des vins.

étroit & alongé, propre à élever des plantes qui se plaisent à l'ombre. On y voit vers le fond une grotte voûtée en arc, assez commode pour y renfermer des plantes en pots. On a cru que le lugubre YOUNG y avoit déposé les cendres de NARCISSE sa fille adoptive, lorsqu'il la perdit à Montpellier (26); il n'y a rien d'assuré là dessus, mais il est certain que ce lieu renferme des dépouilles humaines. L'idée de ce fait, l'allée de cyprès qui conduit à ce Jardin enfoncé, l'ombre, la fraîcheur & le silence qui y règnent, sont bien capables d'inspirer de ces revêries mélancholiques qu'on se plaît quelquefois à éprouver.

Un autre petit Jardin pareil au précédent, tient tout le fond de celui où se fait la démonstration. D'après le plan dont nous avons parlé, ces deux réduits ont été destinés pendant quelque temps à recevoir des arbres qui y étoient rangés suivant la méthode de TOURNEFORT.

Trois petits Jardins qui communiquent entr'eux, placés au couchant de celui où se fait la démonstration, devoient encore servir de pépinières; au fond du premier, qui sert aujourd'hui de parterre, est une serre pour les orangers (27); une serre chaude est dans le Jardin qui se trouve à côté; elle a été construite par les soins de M. de SAUVAGES. Il est à présumer que BELLEVAL avoit fait construire des serres pour renfermer les plantes étrangères qu'il possédoit en grand

---

(26) On a excusé à *Young* ce qu'une passion violente lui a fait dire contre Montpellier, à propos de la sépulture de sa fille adoptive, dans sa quatrième Nuit.

(27) Le toit de cette serre s'étant abattu, on en avoit fait un petit jardin représenté dans un plan que nous avons cité; mais elle a été réparée depuis.

nombre (28) ; & ſi l'on eut alors ignoré le moyen de garantir les plantes de l'intempérie des ſaiſons, l'induſtrieuſe néceſſité, à qui ſont dues tant d'inventions, lui en eût inſpiré l'idée ; mais depuis long-temps l'uſage des ſerres eſt connu, & les anciens ont été plus loin que nous en ce genre. PLINE nous parle de Jardins ſuſpendus ſur des chariots, & garantis du froid par des chaſſis vitrés avec du talc, dans leſquels on élevoit pour l'Empéreur TIBÈRE, des concombres dont il étoit gourmand (29). On ſent combien ſont indiſpenſables les ſerres ; non-ſeulement un grand nombre de plantes étrangères accoutumées à une chaleur perſiſtante ne peut ſoutenir nos hivers, mais même celles des pays froids tels que les ſommets des Alpes, ne peuvent leur réſiſter chez nous en plein air. Ce n'eſt pas que dans leur pays natal le froid n'y ſoit plus vif que dans nos Jardins, mais elles y ſont garanties de bonne heure par des neiges qui ne fondent que lorſque la température de l'air leur devient ſupportable.

BELLEVAL n'oublia rien de ce qui pouvoit concourir à l'utilité, à l'embelliſſement, & à la ſûreté du Jardin du Roi ; une chapelle, des appartemens pour l'Intendant du Jardin & les Jardiniers (30), des écuries, des hangars, des défenſes ſévères & miſes en uſage de jouer

---

(28) Il ne faut pas juger du nombre des plantes étrangères qui étoient au Jardin du Roi, par le ſeul ouvrage intitulé *Onomatologia*, qui parut en 1598, dans le moment où le Jardin du Roi prenoit naiſſance. On y trouve, à la vérité, pluſieurs plantes exotiques, mais il en eſt rapporté un bien plus grand nombre dans l'*Hortus Regius Monſpelienſis*, Ouvrage manuſcrit de *Belleval.*

(29) *Plinii, Hiſt. nat. lib. XIX. cap.* 5.

(30) La famille des *Bannal*, qui s'eſt acquiſe de la réputation dans le Pays pour la connoiſſance & la culture des plantes, eſt établie depuis ſi long-temps dans le Jardin du Roi, qu'on préſume qu'elle y a été placée par *Belleval.*

au mail dans les environs (31), il avoit ſu deſcendre dans les détails les plus minutieux, perſuadé qu'il ne ſuffit pas de créer, mais qu'il faut encore conſerver. C'eſt dans ces vues qu'il entretenoit des correſpondances étendues avec les Savans Botaniſtes de tous les pays, tels que PROSPER-ALPIN, BAUHIN, & autres dont il parle dans ſes Ouvrages en témoignage de ſa reconnoiſſance pour les plantes qu'il en recevoit. Il ne ſe contentoit pas de faire lui-même de fréquens voyages dans les Pyrenées, les Alpes, l'Eſpérou, il avoit encore des Elèves qu'il exerçoit à cet agréable mais pénible emploi, pour entretenir & augmenter le nombre de ſes plantes.

Quelle jouiſſance ne dût point éprouver BELLEVAL lorſqu'exerçant le premier en France la fonction honorable de Profeſſeur Royal de Botanique, placé au milieu d'un Jardin dont l'éclat rejailliſſoit ſur ſon Prince & ſur lui, il ſe fit entendre à une foule de Spectateurs ſurpris de cette nouveauté !

Il ſe faiſoit dans l'année deux cours de Botanique, le premier qui ne duroit qu'un certain temps, étoit deſtiné aux plantes médicinales contenues dans le Jardin médical, où l'on ſuivoit l'ordre alphabétique; le ſecond qui ſe faiſoit dans les diverſes parties du Jardin, avoit lieu toute l'année deux fois par

---

(31) J'ai trouvé parmi les manuſcrits de *Belleval* la minute ſuivante que j'abrège : « Nous à la requête de M. de-*Belleval*, Con- » ſeiller & Médecin du Roi, & ſon Profeſſeur Anatomique & » Botanique, avons commandé à notre Greffier & Huiſſier ſe ſaiſir » des perſonnes de..... contrevenus aux défenſes faites par M. » le Gouverneur ou ſon Juge-Mage, touchant le jeu de palemalon... » d'environ cinquante pas de tour près du Jardin du Roi, & voulons » iceux être menés pardevant nous, pour être ouis à procéder » comme de raiſon. »

ſemaine excepté l'hiver, comme nous l'apprenons de BELLEVAL lui-même (32) ; on n'y ſuivoit ſans doute d'autre ordre que la floraiſon des plantes.

Outre ces deux cours, il s'étoit encore obligé de faire des leçons dans la campagne (33) ; cette manière d'exercer les Elèves à l'étude de la Botanique a été ſuivie par preſque tous ceux qui, depuis BELLEVAL, ont profeſſé au Jardin du Roi ; on ſent combien doit être avantageux pour des Elèves qui poſsèdent déjà les élémens de la Science, un exercice où, ſous les yeux d'un Maître chéri, ils commencent à prendre l'eſſor ; ainſi l'Aigle confiant ſes petits à l'empire des airs, les accoutume à braver les rayons du Soleil, & à planer ſur un élément dont ils vont devenir les rois.

BELLEVAL, au comble de ſes déſirs, n'oublia point à qui lui & le public étoient redevables d'une ſi belle inſtitution. Un monument de forme pyramidale que nous voyons encore au fond de la cour, retrace à la poſtérité les traits du Grand HENRI & de ſon épouſe (34) ; les armes de France & de Navarre ſont groupées avec celles de MONTMORENCY & de VENTADOUR ;

---

(32) *Reliqua abſinthia quæ in Horto Regio adhuc proſtant tanquàm apud nos inuſitata non deſcribimus, ſola demonſtratione quæ vernali, æſtivo & autumnali tempore bis fit in ſeptimanâ contenti.* Hortus Regius Monſp. inl. au *Abſinthium.*

(33) *Quoad demonſtrationem plantarum ſpectat, illius cura habebitur à R. D. Richerio, Profeſſore Botanico, tàm in Horto quàm extrà; ſimplicium verò que habentur in officinis fiet ut moris eſt.* Délibération d'une Congrégation *per fidem*, du 25 Septembre 1609.

(34) Le buſte de LOUIS XIII qu'on voit encore entre HENRI IV, & ſon épouſe *Marie de Medicis*, ſur la grande inſcription, a été placé enſuite. Il nâquit en 1601, on n'avoit pu par conſequent le placer en 1600. L'eſſentiel de ce buſte manque ; on voit qu'il fut fait de manière à pouvoir y ajouter la face après coup, peut-être n'y a-t-elle jamais été miſe.

une inscription écrite avec noblesse (35), rappèle à la reconnoissance les noms de HENRI IV, de HENRI, Duc de Montmorency, d'Anne de LEVI, Duc de

---

(35) Ce monument avoit été placé sur un mur dont on voit encore les fondemens à cô.é de la porte d'entrée de l'Intendant du Jardin, de manière que la cour étoit plus petite qu'aujourd'hui. Nous rapporterons ici au long l'inscription qui en indique le sujet.

UTILITATI PUBLICÆ.

HENRICUS IV. GALLIAR. ET NAVAR. REX INVICTISS. UT MUSIS INTER ARMORUM STREPITUS MILITARESQUE BELLATIONES SUA SACRA RESTITUERET, HÆC REGIÆ IN IPSA CLEMENTIÆ ET CLIENTELÆ SUSCEPTÆ INSIGNIA PONENS, FORTISSIMIS HÆROIBUS HENRICO DUCI DE MONTMORENCI GALLIÆ CONNESTABULO, ANNÆ DE LEVI DUCI DE VENTADOUR AC PROVINCIÆ HUJUS PROREGI ET CAROLO DE LA TOUR DUCI DE BOUILLON AC GALLIÆ MARESCALLO, GRATIFICANS CELEBERRIMUM HOC MEDICINÆ SACRARIUM, V°. RERUM ANATOMICARUM ET HERBARIARUM PROFESSORE DONAVIT, PERHONORIFICAM HUJUS PROFESSIONIS PROVINCIAM RICHERIO DE BELLEVAL DOCTORI MEDICO IMPOSUIT, EIQUE DISSECTOREM ET HORTUM SUUM DETULIT, NECNON SUASORE ANDRÆA HURALTO D DE MAISSE., IN SECRETIORI SUO CONSENSU CONSILIARIO PROSAPIA FUNCTISQUE PER EUROPAM LEGATIONIBUS CLARISS. ET DE HAC PROVINCIA MERITISS. POST PERCEPTAM LOCI COMMODITATEM SUMMA LIBERALITATE AMPLIFICAVIT, TANDEMQUE ILLUSTRISS. CONNESTAB. ET ANDREÆ-LAURENTII CONSILIARII MEDICI SUI ORDINARII VOTIS ET PRECIBUS OBSECUNDANS, EUNDEM DE BELLEVAL, PROFESSOREM ANATOMICUM ET BOTANICUM ANTESIGNANUM AMPLIATIONE STIPENDIORUM PRO VENANDIS, AD SE MITTENDIS ET DESCRIBENDIS HUJUS PROVINCIÆ PLANTIS INSIGNIRI ET DECORARI REGIA MUNIFICENTIA JUSSIT, STATUIT, STABILIVIT.

On plaça en 1705, le buste de LOUIS XIV, en face de ce monument, avec cette inscription, HOC NUMINE VIGET.

Ventadour (36), de Charles de LA TOUR, Duc de Bouillon, d'Huraut de MAISSE & d'André DU LAURENT. Une tige de *couronne impériale*, plante étrangère qui orne nos parterres, unie à des palmes, couronne l'enſemble. Un médaillon où ſont unis en ſautoir une *hyacinthe orientale* & un *femur*, & autour duquel on lit HÆC AB HENRICO IV, GALL. ET NAV. REGE INVICTISS., eſt placé au-deſſous de la grande inſcription; ce médaillon, honorable à BELLEVAL, lui fut accordé par ſon Prince, l'invention en eſt ingénieuſe, & le ſens facile à ſaiſir (37).

Combien la félicité de BELLEVAL dût-elle être altérée en perdant le Grand HENRI qu'une main parricide enleva du milieu de ſes Sujets dont il faiſoit le bonheur! La mort de ſon Protecteur MONTMORENCY, dut encore lui coûter bien des larmes; mais un déſaſtre qu'il ne put jamais pleinement réparer, mit le comble à ſa douleur. L'aveugle fanatiſme s'empara de nouveau des eſprits, la France en fut infectée, & le Languedoc devint le principal théâtre de ſes horreurs. LOUIS XIII vint y réduire ſes Villes rebelles, & ce ne fut qu'a-

(36) La Province de Languedoc eſt redevable au Duc de *Ventadour* de beaucoup de ſoins pour la multiplication des mûriers. L'Hiſtorien de Montpellier rapporte, qu'en 1604 « le Duc de » *Ventadour* aſſembla les Etats à Albi, où pour entrer dans les » vues du Roi qui diſſipoit ſes chagrins domeſtiques en s'appli- » quant aux moyens de fertiliſer ſon Etat, il fit réſoudre qu'on » planteroit dans le Languedoc ce grand nombre de mûriers qui » commencèrent de produire à la Province le commerce des ſoies » qu'elle n'avoit pas auparavant. » Hiſt. de Montpellier, p. 345. *François Traucat* de Niſmes, avoit déjà multiplié les mûriers dans notre Province en 1564. Voyez les Mémoires de M. *de Baſville*.

(37) Les Lettres qui lui furent expédiées à ce ſujet ſont datées du 22 Janvier 1602. On retrouve ce médaillon plus en grand ſous la grande terraſſe.

près bien du ſang répandu, qu'il y ramena le calme. Le ſiége de Montpellier en 1622, fut un des plus mémorables ; les Rebelles ſe diſposèrent à la défenſe de la Ville, en flanquant les remparts de bons baſtions, à la conſtruction deſquels on employa les pierres de la démolition des Egliſes & de tous les Fauxbourgs (38). Il eſt rapporté que les femmes les plus diſtinguées ne dédaignèrent pas d'y porter la hotte. Ce n'eſt pas le ſeul exemple de valeur qu'on cite des Dames de Montpellier ; dans le même ſiége, elles combattirent très-vaillamment habillées en hommes, & peu de temps auparavant CONSTANCE CEZELLI mérita d'être nommée Gouverneur de Leucate par HENRI IV, & d'être recommandable à la poſtérité comme le modèle de l'amour conjugal & de la bravoure militaire (*).

Le Jardin du Roi, placé dans le Fauxbourg Saint-Jaumes, ne fut point à l'abri des incurſions des Rebelles ; il ſe trouvoit à côté du baſtion le plus conſidérable, qui exigeoit par conſéquent le plus de matériaux. BELLEVAL, au bruit de cette deſtruction, comme un père tendre qui ſe précipite dans les dangers pour ſauver ſes enfans, accourut au Jardin Royal pour en enlever les plantes les plus précieuſes échappées au ravage, & les tranſporta aux Ecoles de Médecine, dans le petit Jardin qui y exiſte encore (39) ; cependant

---

(38) Hiſt. de Montpellier, t. 1. p. 373.

(*) Voyez Hiſtoire de Languedoc, t. 5, p. 448, 609.

(39) Ce jardin, qu'il ne faut point confondre avec la cour, appartient toujours à l'Univerſité, il eſt occupé aujourd'hui par les Demoiſelles *Nadal*.

Nous tranſcrivons ici deux paſſages de Belleval, où il témoigne ſa douleur au ſujet de ce déſaſtre.

Paucos enim poſt dies denuntiatâ nobis Horti Regii everſione, plantas per tempus hiemis in Regiæ Academiæ Hortum tranſpor-

la plupart y périrent. Combien ſon cœur ne fut-il point déchiré en revoyant ces lieux, le fruit de tant de ſueurs, dévaſtés dans un moment par la fureur des Rebelles ! Il nous donne lui-même les détails de ce déſaſtre dans un de ſes Ouvrages manuſcrits (40). Cependant,

---

tavimus, quæ velut indignatæ, Urbem ac curſores ſuos exoſæ, maximam partem contabuerunt. Nunc (quod auditu grave ſtudioſis ac humanitate politis.... futurum ſentio) æquali ſolo omnibus quæ Regium Hortum conſtituebant partibus, confuſiſque tot annorum, tantâ ſitus & ordinis varietate diſtinctus operibus.... tot peregrinas naturæ opes de tam diverſis orbis plagis & humano veſtigio imperviis montibus, tantâ rerum ac valetudinis jacturâ partas, tot denique annis congeſtas, tanto labore ſervatas momento amittere, omnem profecto cogitationem non orationem tantùm hæc res ſuperat. Hort. Regius Monſpel. Manuſcrit, à la fin de la préface de la ſeconde partie.

Dans le même Ouvrage, à l'article *Abſinthium*, on lit: *Sed, proh dolor! hanc plantam (abſinthium ſantonicum) cum exoticis ferè omnibus quas magno pretio ex remotiſſimis regionibus comparaveramus, deradicaverunt rebelles & ſeditioſi homines ſub tempus poſtremæ obſidionis Monſpelienſis*

(40) *In ſpecimen Horti Regii Monſpelienſis alterum.*

P R Æ F A T I O.

Qui Regii Horti ſpecimen non tam auribus quam oculis accipere, nec pauci opinor ſunt, eos facile ſuſpicor ingemuiſſe cum Monſpelienſium everſiones Hortorum, & vaſtitatem pomarii omni amœnitatum ac deliciarum genere cumulati inaudierunt; *nec injuriâ quidem certè: ornabat enim hæc Urbem non mediocriter Hortorum deſcriptio, & ad ipſam propiùs cognoſcendam atque luſtrandam prætereuntes lenocinio quodam nitida & culta ſuburbiorum facies invitabat, quæ nunc miſerè deformata, & frondium viriditate, & florum amœnitate, & diſcurrentium rivulorum jucunditate illa orbata ſqualent nudâ ſub cote; ruinis obducta jacent multorum annorum opera, ſolertiſſimæ curæ exempla artis ruſticæ & topiariæ præclara documenta, culturæ præmia, cœli munera, ſoli ornamenta.*

Non tam malè tamen adhuc cum Horto Regio actum eſt ut cujus rei gratiâ potiſſimùm inſtitutus à nobis & à ſapientiſſimo Rege Henrico quarto, fundatus fuit, ejus illi fructus aut ſpes juvandæ Medicinæ funditùs perierit, mitiùs in hanc partem belli procella detonuit (mi Lector) æquior hic Apollini noſtro Mars fuit, nec ubi parata

Cependant, au milieu de ses peines, BELLEVAL ne refusa point les secours de son art à l'humanité souffrante; ils se portèrent même sur ceux qui, peu de jours auparavant, avoient affligé son cœur. Il nous apprend quels étoient les moyens dont il se servoit pour les guérir, moyens qu'il avoit mis autrefois en usage à la suite des armées (41).

---

vulneribus sensit remedia, eò inferendum vastitatem existimavit; eget nimirum ipso quoque arte militia, quare merito Horti partem illam quæ plantas in medicos usus natas fovet, illæsam Mars præteriit, & ut nemini parciret huic tamen parcitum voluit. Quid multa? Duas in partes Regius Hortus sectus erat, quarum altera Horti Medici, altera Seminarii usum & nomen obtinere. Illa herbariis demonstrationibus & Academiæ dicata potissimùm, hæc peregrinis & exoticis referta plantis atque his è montano ferè genere explendæ curiositati magis quam necessitati destinata nobis ut qui ex aliis Provinciis aut Nationibus huc spectandi causâ venirent suas illic opes agnoscerent, quem in usum clivus in summo, atque in clivo ipso ampla constructa erat porticus desiccatis rariorum animalium cadaveribus, & terrenis monstris & marinis ditata spoliis, variisque ad Regium Hortum celebrandum naturæ miraculis insignita, quæ prætereuntes incitarent ac caperent conceptamque de Horto Regio opinionem augerent. Illa ut dixi salva nobis, & à belli injuriis libera mansit, hæc non item. Quia præter opinionem ac spem omnium, illius nobis servata possessio est, mearum partium esse putavi brevem vobis plantarum descriptionem proponere, & quasi votivum munus pro servato illo nobis artis subsidio & Deo & Patriæ & Phyliatris exhibere: Deo quidem in grati animi testimonium, Patriæ in ornamentum, Phyliatris in exemplum. Quod si placuisse intellexero, ad majus opus me accingam & ad novarum plantarum ecphrases quas ad quingentas & ampliùs æneis formis expressas & verborum coloribus depictas domi habeo, quam primùm proferendas, in lucem mittendas aggrediar. Seconde partie du second exemplaire manuscrit de l'*Hortus Regius Monspeliensis.*

(41) SCOLIA PATHOLOGICA ADVERSUS SCLOPETORUM VULNUS UTILIS.

Nullæ sunt humani corporis partes, aut saltem paucæ, sive sint simplices, sive organicæ quæ aliquando vulneribus sclopetorum inflictis non officiantur, ut castra secuti non semel sumus experti, & præcipuè in recenti obsidione Monspeliensi, in quâ multi usum arte-

L'infortune n'affoiblit point ſa fermeté & ſon zèle ; le calme ne fut pas plutôt rendu à Montpellier, qu'il ſongea à rétablir le Jardin du Roi. Il obtint à cet effet un ordre de Louis XIII, mais les ſecours qu'il reçut n'étoient point ſuffiſans ; ſon ardeur ne s'accommodant point aux retards qu'il falloit éprouver, & à la perte de temps qu'exigeoient des ſollicitations, il ſacrifia ſa fortune en faiſant l'avance de cent mille livres (42), ſomme bien conſidérable alors, ſur-tout pour un particulier, & qui ne lui fut jamais rembourſée. C'eſt dans

---

miſiæ, ariſtolochiæ longæ Fuſchii (quâ ſolum Melguenſis abundat) ſanitatem conſecuti ſunt, factis tamen primis faciendis ut ſequitur. In primis vulnus ſectione amplificabatur ut ſaniei in vulnere ſcatentis liber eſſet exitus, ſecundò eodem in ſtatu vulneratus collocabatur quo erat dum vulnus acceperat, poſtea glans educebatur, quâ eductâ lavabatur vulnus decocto ex ſucco artemiſiæ & ariſtolochiæ, &c.... Hortus Regius Monſpelienſis, manuſcrit, article *Artemiſia.*

(42) Voyez ci après note 73, l'extrait de ſon teſtament où l'on trouvera des détails intéreſſans ſur cet objet.

M. d'*Aigrefeuille* rapporte, dans ſon *Hiſt. de Montp.*, pag. 384., que « le reſte de cette année (1623) fut aſſez tranquille à Montpellier, où les Officiers de la Garniſon, la plupart riches & de » condition, faiſoient beaucoup de dépenſe auprès des Dames. On » marque que, ſuivant les ſaiſons, ils paſſoient leur temps en » courſes de bague, ou en parties de maſque, de jeu & de » comedie. Ce loiſir fit naître la penſée de rétablir le Jardin du » Roi, qui avoit été détruit lorſqu'on voulut ſe préparer au » ſiége. *François Ranchin*, Chancelier de l'Univerſité, y porta » tous ſes ſoins, & par les ſecours qu'il reçut de la Cour, il le » mit dans peu dans l'état où nous le voyons aujourd'hui. »

Il y a erreur dans ce paſſage. *F. Ranchin* étoit bien Chancelier de l'Univerſité, mais le ſoin du Jardin du Roi n'étoit point alors attaché à cette charge ; ce n'a été que par la ſuite que l'Intendance du Jardin du Roi a été réunie au Cancellariat.

Baſſompierre parle auſſi dans ſes Mémoires du rétabliſſement du Jardin du Roi ; il dit que le Cardinal de *Richelieu* étant à Montpellier, il mena toute ſa Cour au Jardin du Roi, le 19 Juin 1629, où il mit la dernière main au rétabliſſement qui en avoit été commencé après le ſiége.

ces circonſtances que fut placé ſur l'arceau qui réunit le Jardin du Roi à celui de la Reine, le buſte de Louis XIII, avec cette inſcription.

Louis XIII le Juste, le Victorieux, et le Restaurateur de son Jardin Médical. (43)

Nous n'avons juſqu'ici conſidéré Belleval que comme Inſtituteur du Jardin du Roi; ce ſeul titre & la manière dont il en remplit les fonctions ſuffiroient pour nous le rendre recommandable, mais il mérite encore notre reconnoiſſance par des Ouvrages qui le mettent au nombre des pères de la Botanique.

Cette belle Science déifiée par les anciens ſous le nom de Flore, myſtérieuſement cultivée par les Sages, encore au berceau dans les beaux ſiècles d'Alexandre & d'Auguste, portée avec les Arts en Occident, ramenée chez nous par les Arabes, ne tarda point à y prendre des forces; Brunfels, Mathiole, Cesalpin, Dodoens, Lobel, Dalechamp, l'Ecluse, Colonne, la guidèrent dans ſes premiers pas. C'eſt dans cet état de foibleſſe que la trouvèrent Belleval & Gaspard Bauhin.

Montpellier placé ſous un beau ciel, & ſur un ſol fertile, riche des productions de la mer & des montagnes qui l'entourent, & habité par un peuple dont le génie fut toujours ardent & induſtrieux, ne pouvoit que devenir l'aſyle des Sciences; c'eſt ainſi que leur ſanctuaire y fut établi ſur des fondemens

---

(43) Le dernier mot Médical, en partie effacé, a fait croire que ce buſte avoit été placé en MDCXL; mais cette Inſcription ne porte point de date. Louis XIII y eſt repréſenté jeune (il avoit environ vingt-quatre ans), ce qu'on n'auroit point fait s'il eût eté placé en 1640, trois ans avant ſa mort.

que la Puissance ecclésiastique & civile cimentèrent ; c'est ainsi qu'on y vit naître une Société savante, digne de son alliance avec l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de LOUIS LE GRAND qui les institua ; c'est ainsi que la Chimie, la Physique, l'Architecture, le Dessein, y ont reçu un nouveau lustre par le zèle des Pères de la Province, guidés par le génie & la bienfaisance réunis à la fermeté (44). La Botanique y a été enseignée depuis bien des siècles, & les plus grands Botanistes se sont glorifiés d'y avoir puisé leurs lumières (45) ; beaucoup de plantes ont été appellées du nom de cette Ville, ou de ceux des Botanistes qui y ont fait leur séjour. Ce n'est pas seulement par les Médecins que la Botanique y a été cultivée, un de ses anciens Evêques, le savant PELISSIER (46), se délassoit dans cette Science, &

---

(44) On a lieu tous les jours d'applaudir à ces nouveaux établissemens d'enseignement public ; on en voit sortir journellement des Sujets distingués, dont les lumières retombent sur la Province, par l'application qu'ils en font aux arts & à l'économie rurale & domestique ; les talens distingués des Professeurs, & leur zèle à concourir aux vues des Etats-Généraux, méritent beaucoup d'éloges. Il est une autre considération qui prouve encore l'utilité de ces fondations ; l'affluence des étrangers qui viennent s'instruire à Montpellier a toujours été grande, mais on s'est apperçu qu'elle avoit encore augmenté depuis ces nouveaux établissemens.

(45) Le Catalogue des savans Botanistes qui se sont instruits à Montpellier & qui y ont la plupart reçu le Doctorat, seroit trop considérable pour être rapporté ici. Nous ne citerons, parmi ceux qui sont morts, que *Rondelet*, *Dalechamp*, *Clusius*, *Rauvvolf*, les *Bauhin*, *Lobel*, *Pena*, *Pison*, *Fuschius*, *Gesner*, *Bellon*, *Ruel*, *Desmoulins*, *Belleval*, *Garidel*, *Magnol*, *Nissole*, les *Jussieu*, *Sauvages*, *Commerson*, *Cusson*, *Seguier*.

(46) *Guillaume Pelissier*, Evêque de Montpellier, mort en 1568, l'ami de *François I*, auteur de Commentaires manuscrits sur *Pline*, dont *Tournefort* a parlé avec éloge, a découvert plusieurs plantes, telles que le *Teucrium scordium* ; l'*Anthyrrinum pelisserianum*, &c.

dans les autres parties de l'Hiſtoire Naturelle des travaux de l'Epiſcopat ; & on y voit de nos jours un Prélat bienfaiſant, ami des Arts & des Sciences, acclimater dans ſes parcs, des végétaux étrangers à notre ſol.

Belleval, né pour la Botanique, choiſi pour en étendre le domaine & la raffermir dans ſon aſyle, ne tarda point à découvrir autour de lui des tréſors juſqu'alors inconnus, il en enrichit le Jardin du Roi, & non content de les rendre publics en les expoſant aux yeux de ſes Elèves, il voulut encore les retracer à la poſtérité, par des deſcriptions & des figures. Pluſieurs Ouvrages furent les fruits de ſes recherches ; mais des occupations multipliées, & ſur-tout le défaut de moyens, l'empêchèrent de publier les eſſentiels. Son héritier qu'il en avoit expreſſément chargé par ſon teſtament, ne put ſans doute s'en acquitter; une partie eſt perdue, le reſte, tombé entre les mains de deux Botaniſtes diſtingués, verra peut-être le jour ; de ſorte que juſqu'ici le public n'a connu que trois Opuſcules imprimés du vivant de Belleval, & quelques exemplaires incomplets de ſes figures de plantes. Favoriſé de la connoiſſance de tout ce qui nous reſte de ce grand homme, je vais l'analyſer en détail.

Un jeune Savant, que les Académies les plus célèbres du monde poſsèdent, à un âge où il n'eſt permis que de les admirer, juſte appréciateur du mérite de Belleval, & réclamant ſon éloge, a facilité les moyens de le louer dignement, en faiſant réimprimer en un même volume ſes Opuſcules qui étoient devenus très-rates (47).

---

(47) Cette nouvelle édition a été donnée à Paris en 1785 in-8°., par les ſoins de M. *Brouſſonet* qui y a joint une Préface où l'on trouve des détails intéreſſans. Il a mis à la ſuite de ces Opuſcules, un Traité d'*Olivier de Serres*, où l'on voit que ce

Le premier de ces Opuſcules que Belleval publia en 1598, fut l'*Onomatologia* (48); c'eſt la ſimple nomenclature alphabétique des plantes cultivées dans le Jardin du Roi, qu'il nomma d'après les plus fameux Botaniſtes connus. On y trouve 1332 noms de plantes, dont quelques unes, à la vérité, ne ſont que des variétés; mais en ſuppoſant qu'il n'y en ait que 1200, nombre qu'il augmenta prodigieuſement par la ſuite, il eſt ſurprenant qu'il ait pu réunir dans ſi peu de temps, & dans un ſiècle où la Botanique étoit moins cultivée qu'aujourd'hui, un ſi grand nombre de plantes, parmi leſquelles pluſieurs qu'il a été le premier à décrire, beaucoup d'étrangères, & une foule qu'on ne peut acquérir qu'en parcourant les Alpes, les Pyrenées, & les montagnes les plus élevées de notre Province. Il publia cet Opuſcule pour témoigner à Henri IV, à qui il en fit hommage, ſon zèle à remplir ſes ordres. Dans l'épître dédicatoire qui le précède, écrite d'un ſtyle pur, il annonce au Roi que ce n'étoit que l'avant-

---

fameux Agronome avoit connu le premier le parti avantageux qu'on peut retirer de l'écorce de mûrier blanc, pour en faire des cordages, ce qui a été propoſé comme nouveau depuis peu. *Olivier de Serres* étoit de Villeneuve de Berg. M. *Brouſſonet* & M. l'Abbé *Rozier* ſe ſont réunis pour faire connoître cet Auteur autant qu'il le mérite. Le premier a fait les fonds d'un prix pour ſon éloge, & le ſecond prépare une nouvelle édition du Théâtre d'Agriculture devenu trop rare, & qu'il enrichira de notes.

(48) ΟΝΟΜΑΤΟΛΟΓΙΑ *ſeu Nomenclatura ſtirpium quæ in Horto Regio Monſpelienſi recens conſtructo coluntur* Richerio de Belleval, *Medico Regio, Anatomico & Botanico Profeſſore imperante. Monſpelii, apud Joannem Giletum.* 1598, in 8°.

M *Adanſon*, & d'après lui, M. *Eloy*, parlant de cet Ouvrage, le décrivent avec 52 figures. Il ſe peut que quelqu'un les ait ajoutées à l'exemplaire qu'a vu M. *Adanſon*; mais il eſt certain que l'*Onomatologia* a été publié ſans figures, & d'ailleurs, les autres Auteurs qui ont décrit cet Ouvrage n'en ont point parlé,

coureur d'un Ouvrage beaucoup plus confidérable, où l'on trouveroit les defcriptions & les propriétés des plantes, qu'il donneroit lorfqu'il auroit achevé la vifite des Pyrénées, qu'il avoit entreprife par fon commandement. Il donne une courte defcription du Jardin, que nous avons rapportée, & témoigne avec nobleffe à HENRI fa reconnoiffance pour les bienfaits qu'il en a reçus.

Les deux autres Opufcules de BELLEVAL ont tous deux un même but indiqué par leurs titres. L'un, fans date, eft intitulé : *Remonftrance & Supplication au Roi, touchant la continuation de la recherche des plantes de Languedoc, & peuplement de fon Jardin de Montpellier* (49) ; le titre du fecond, imprimé en 1605, eft ainfi, *Deffein touchant la recherche des plantes du Pays de Languedoc ; dédié à Meffieurs les Gens des Trois-Etats dudit Pays.* BELLEVAL accablé par des dépenfes difproportionnées aux fecours qu'il recevoit, demandoit au Roi & à la Province des moyens pour parvenir à fes fins. Il y donne une idée des richeffes botaniques du Languedoc (50), & fes tableaux

(49) Dans cet Opufcule, il dit à HENRI IV, « *lorfque je vous » en fis l'ouverture en préfence de M le Conneftable*, &c... » On voit par là que BELLEVAL eut l'avantage d'être préfenté à fon Prince par fon protecteur, pour conférer de fes travaux.

(50) « Nous devons reconnoître en nous un défaut vraiment » françois, qui eft de prifer ce qui vient de dehors, & méprifer ce » qui croît chez nous. Quelques-uns font grand eftat de l'Autriche, » Hongrie, Italie & Efpagne pour le fait des plantes ; mais » j'affure hardiment que notre Languedoc les furpaffe, foit pour » le nombre, foit pour l'abondance & vertu de ce qui y croît. » *Deffein touchant*, &c. p. 3, nouvelle édition.

La *Flora Monfpelienfis* de M. *Gouan*, contient plus de 1800 plantes ; la *Flora Suecica* de *Linné* n'en contient que 1140. On voit par là que les environs de Montpellier contiennent plus de plantes que le Royaume de Suede, vifité avec foin par le Prince des Botaniftes & par fes Elèves.

ſont vrais ; quelle Province en effet peut ſe flatter de la ſurpaſſer ? On y trouve les terrains, les expoſitions & les climats les plus variés ; conditions néceſſaires pour favoriſer la multitude des eſpèces.

On ne peut y lire ſans être attendri les peines que ce bon Inſtituteur a eſſuyées dans ſes entrepriſes ; il avoue auſſi qu'elles ont été fructueuſes, qu'il a découvert bien des choſes inconnues avant lui, mais que le nombre en ſeroit beaucoup plus augmenté s'il pouvoit être aidé dans ſes deſſeins : « l'achapt, bâtiments & » peuplement de votre Jardin, dit-il au Roi, l'entre- » tenement ordinaire de ſix hommes & de bêtes » chevalines pour le tranſport des plantes, les recher- » ches lointaines & voyages ont tellement épuiſé mes » petits moyens, que je ne ſuis demeuré chargé que » de groſſes debtes, & d'une nombreuſe famille. »

Les ſecours qu'il demandoit, devoient ſervir non-ſeulement à continuer ſes courſes dans la Province, mais à les étendre en Eſpagne, en Italie, & faire graver des figures de plantes ; c'eſt pour donner une idée de ſon projet qu'il joignit à ſes deux Opuſcules quelques figures. C'eſt ce qu'il répète lorſqu'il dit en s'adreſſant aux Etats de Languedoc : « Cette recher- » che, Meſſieurs, avec l'impreſſion dudit herbier, orné » & enrichi des pourtraits & figures des herbes gravées » & repréſentées de même que ſont celles que je vous » ai voulu faire voir ſur la fin de ce petit Diſcours, » ne peut recevoir ſa dernière & déſirée perfection » ſans votre aſſiſtance ; vous proteſtant que ſi j'avois » moyen de parachever une ſi haute entrepriſe ſans » implorer l'aſſiſtance publique, je ne m'adreſſerois ſi » ſouvent à une ſi célèbre Aſſemblée, que l'œuvre ne » fût entièrement parfait. Mais quoi ? l'exceſſive dépenſe » que j'ai fait & continue journellement de faire, tant

» à

» à la ſuſdite recherche, qu'aux grands bâtiments qu'il » a été néceſſaire de faire audit Jardin, ont tellement » eſpuiſé mes moyens, qu'ils m'ont obligé de vendre » mon paternel, & m'engager de tous côtés; de ſorte » qu'il ne me reſte qu'une populeuſe famille, ſans » moyen de l'élever, & qui ſeroit contrainte de man- » dier la vie, au cas que je l'abandonnaſſe par mort, » ce qui eſt preſque advenu par pluſieurs fois, depuis » que j'ai entrepris cette pénible recherche. »

Les Ouvrages manuſcrits qui nous reſtent de Belleval ſont bien plus conſidérables que ceux qu'il a publiés. Nous parlerons d'abord de celui où il donne la deſcription & les propriétés des plantes du Jardin médical, & c'eſt celui qu'il déſigne dans ſon teſtament (*) par le *Catalogue des plantes médicinales du Jardin du Roi.* Il l'a intitulé *Hortus Regius Monſpelienſis* (51). J'ai diſtingué trois exemplaires de cet Ouvrage, copiés, corrigés & augmentés l'un d'après l'autre; mais on doit regretter que le dernier ſoit reſté incomplet. Le premier contient ſeul un préambule dans lequel il expoſe le plan qu'il doit ſuivre, qui eſt très-ſimple. Les plantes y ſont rangées par ordre alphabétique, de la même manière qu'elles l'étoient dans le Jardin médical; il adopte les noms les plus reçus de

---

(*) Je donnerai à la fin de ce Mémoire, note 73, un extrait du Teſtament de *Belleval* qui ne peut que donner une grande idée du cœur & du zèle de ce Grand-homme.

(51) Le premier titre qu'il avoit donné à cet Ouvrage étoit celui-ci : *Tractatus plantarum in Horto Regio Monſpelienſi contentarum, ordine alphabetico obſervato quo diſpoſitæ ſunt in areis*; mais on trouve un autre titre placé à côté de celui-ci & écrit après coup, le voici : *Hortus Regius Monſpelienſis, in quo quilibet ſanitatis propriæ amator remediorum ſylvam reperire poterit.* La ſeconde partie du ſecond exemplaire a pour titre : *Specimen alterum Horti Regii Monſpelienſis*, &c.

ſon temps, il donne leurs étymologies, la ſynonymie des principaux Auteurs (52), le nombre des eſpèces uſitées de chaque genre, leurs deſcriptions, les lieux où on les obſerve, les parties dont on a coutume de ſe ſervir, & leurs uſages comme médicamens ſimples ou composés. Il y joint quelquefois des ſcolies pathologiques, chirurgicales, pharmaceutiques, ſelon que l'occaſion s'en préſente, elles ſont bien faites pour donner une bonne idée de la ſcience de Belleval, dans toutes les parties de la Médecine. On ſent, d'après cet expoſé, combien ſa méthode devoit intéreſſer ſes Elèves qui, en même-temps qu'ils acquéroient des connoiſſances botaniques, en apprenoient l'application dans les diverſes parties de la Médecine; & cela débarraſſé de fatras ſyſtématique, expliqué avec clarté, appuyé ſur l'éxpérience, ſoit des Auteurs (53), ſoit de la ſienne, d'après ce qu'il a vu dans les armées, dans ſes voyages, & dans ſa pratique ordinaire,

---

(52) Ce n'eſt que dans le ſecond exemplaire que *Belleval* cite dans les additions marginales de la plupart des articles, *le Pinax* de *G. Bauhin*, & toujours avec éloge. Ce *Pinax* qui fait époque dans la Botanique, parut pour la première fois en 1624 in 4°. à Bâle. *Belleval* parle encore du *Prodrome* de *G. Bauhin* dont la première édition parut en 1620, comme d'un Ouvrage qui ne lui étoit point encore parvenu. Il dit à l'article Aloe, *Clariſſimus G. Bauhinus in Pinace ſuo elaboratiſſimo duas addit ſpecies, paluſtrem, & monſtroſam Avenioni natam, de quâ in Prodromo, quem adhuc legere non licuit; dicam tamen me ante triginta annos aut circiter vidiſſe aloëm americanam ad arboris altitudinem accedentem in Horto Nobilis Avenionenſis nomine* M. Donis, *cujus Hiſtoriam illic deſcripſi, ſed cum viderim ab alio Summi ſcilicet Pontificis juſſu deſcriptam & æri commiſſam, de induſtriâ obmiſi.*

(53) Belleval avoue lui-même que ce qu'il écrit dans cet Ouvrage n'eſt pas toujours d'après ſes Obſervations; il dit par exemple, à l'article Nasturtium, *ſcio has notas apud millia volumina inveniri, ſed ſparſas huc, illuc, collegit nuper eruditus Ceſalpinus, in plantarum deſcriptione quem ſequi non puduit, in omni naturæ parte verſatiſſimum, Hiſtoriæque autorem optimum.*

On trouve dans cet Ouvrage nombre de faits intéressans ; les uns éclairent sur BELLEVAL & sur le Jardin du Roi, d'autres nous instruisent sur certains procédés usités de son temps dans les arts & l'économie rurale, par exemple, la préparation de la soude & du pastel ; nous y voyons que le riz étoit cultivé dans les environs de Narbonne. Des considérations sur la salubrité de l'air ont fait abandonner cette culture, mais nous avons des terrains immenses, incultes, tels qu'une grande partie de nos marais salans, qui pourroient y être employés ; ce seroit un moyen favorable pour les rendre terres à bled : on aideroit par là leur desséchement, & de plus, on parviendroit à procurer la salubrité de l'air par une culture qu'on a accusée de le corrompre. Il est plusieurs autres objets de cette nature qui méritent bien l'attention de l'Administration bienfaisante qui rend notre Province une des plus riches & des plus florissantes du Royaume ; beaucoup d'établissemens utiles pourroient avoir lieu, si la recherche en étoit rendue facile en la confiant à des yeux éclairés dans les diverses parties de l'Histoire naturelle, de l'Agronomie, & des Arts.

L'*Hortus Regius Monspeliensis* contient environ quatre cents plantes médicinales dans six cents sept pages (54). Il faut avouer que cet Ouvrage très-utile alors, & qui servoit à BELLEVAL pour faire ses cours,

---

(54) Le second exemplaire de l'*Hortus Regius Monspeliensis*, plus complet que les deux autres, a été écrit en partie avant le siége de Montpellier, comme on le voit dans la préface de la seconde partie. Il est bien parlé de ce siége dans la première ; mais ce n'est que dans les additions marginales. Il est écrit de plusieurs mains, mais les additions d'une écriture peu lisible, & toutes du même caractère, sont de la plume de *Belleval* ; elles se trouvent

ne le feroit pas autant aujourd'hui, la matière médicale ayant beaucoup gagné depuis ce temps ; mais il n'a pas moins le mérite, ainsi que ses Contemporains, d'avoir aidé aux progrès de cette Science. Nous dirons la même chose d'un autre Ouvrage manuscrit qui fait suite à celui-ci ; il est sans titre, mais l'Auteur en explique le sujet dans un préambule. C'est un espèce de repertoire des médicamens composés ; le plan en est très-méthodique, il est divisé en deux sections ; la première comprend les médicamens employés dans la Médecine, & la seconde, ceux qui sont propres à la Chirurgie : chaque section est divisée en deux ordres ; le premier traite des médicamens qui conviennent en général à tout le corps, & le second, de ceux qui conviennent à chaque partie. Ce manuscrit de soixante huit pages n'est point complet ; il contient la majeure partie de la première section (55).

Un autre Ouvrage manuscrit, bien plus intéressant que les précédens, est la description des plantes rares ou inconnues avant lui, qu'il a trouvées dans ses voyages en 1615, 1616, 1617 & 1618. Il parle dans son testament, d'un livre de descriptions de plantes qui sont d'environ cinq cents ; c'est de ce manuscrit qu'il il est question. Tel que nous l'avons, il est encore incomplet, mais ce qui nous en manque est bien peu de chose. C'est pour cet Ouvrage qu'il avoit gravé un

---

fondues avec le discours dans le troisième exemplaire, copié avec plus de soin que les autres, mais qui ne contient que les articles de la lettre A.

Sur un feuillet blanc du second manuscrit est signé un des Copistes de cette manière, *Petrus Burgesius, Medicinæ Studiosus Metensis, scribebat, anno Salutis* 1624.

(55) Il est visible que la suite a été perdue ; le sens ne finit point avec la dernière ligne qui termine la dernière page.

grand nombre de planches (56), dont il reſte des épreuves de preſque toutes, & une partie des cuivres. Il ne porte aucun titre ; l'Auteur ne s'y eſt ſoumis à aucun ordre : c'eſt proprement le journal des plantes qu'il a décrites pendant quatre ans de ſuite, principalement dans les montagnes Alpines de Seine, de Barcelonnette & de la grande Chartreuſe ; il y fait auſſi la deſcription des plantes nouvelles qu'il a trouvées dans d'autres voyages faits les mêmes années à l'Eſpérou & dans les environs de Montpellier. Il a grand ſoin de déſigner le lieu où ſe trouve la plante qu'il décrit, il ſpécifie même la nature du terrain ; ſa deſcription s'étend ſur toutes les parties de la plante en commençant par la racine, continuant par la tige, les feuilles, les fleurs & la graine. Cette marche étoit néceſſaire, & elle eſt encore employée aujourd'hui, lorſqu'on a à décrire une plante nouvelle qu'on préſente iſolée de ſes congénères. A la vérité, les Botaniſtes modernes ont ſur les anciens l'avantage de décrire une plante en peu de mots ; mais ce moyen n'eſt employé que lorſqu'ils rapprochent dans un ſyſtême un grand nombre de plantes ; alors ils ne rapportent que les caractères eſſentiels qui diſtinguent une plante de toutes les autres. Que de travaux a dû coûter cette perfection de la Botanique ? Il falloit des TOURNEFORT & des LINNÉ pour y parvenir ; mais en ſeroient-ils venus à

---

(56) Il dit vers le commencement de cet Ouvrage : *Vidi tamen plures plantas aſpectu pulcherrimas quarum hic figuram cum brevi ipſarum deſcriptione perferam.* C'eſt du même Ouvrage qu'il veut parler, lorſqu'il dit dans la préface de la ſeconde partie de l'*Hortus Monſpelienſis*, manuſcrit : *Ad novarum plantarum ecphraſes quas ad quingentas & amplius æneis formis expreſſas & verborum coloribus depictas domi habeo quàm primùm proferendas, in lucem mittendas aggrediar.*

bout s'ils euſſent été les premiers à défricher la Botanique ? La marche de l'eſprit humain eſt la même pour toutes les Sciences ; & nous ne devons pas moins de reconnoiſſance à ceux qui nous ont tracé la route, qu'à ceux qui l'ont perfectionnée.

BELLEVAL eſt le premier à avoir décrit le plus grand nombre des plantes qu'il rapporte. GASPARD BAUHIN en décrivoit en même-temps une grande partie qu'il eut l'avantage de publier de ſon vivant dans ſon *Prodrome* imprimé en 1620 (57). Il y en a pourtant pluſieurs dans BELLEVAL qui lui furent inconnues, & qui depuis ont été vues par BARRELIER, MORISON, MAGNOL, TOURNEFORT, GOUAN, CLAPIERS, VILLARS, &c. (58).

BELLEVAL égaye ſes Lecteurs par des deſcriptions pittoreſques des lieux qu'il parcourt ; il donne quelquefois des détails ſur les uſages qui y ſont établis ; c'eſt ainſi qu'en

(57) *Belleval* ne doit pas moins être regardé comme le premier Obſervateur des plantes nouvelles qu'il rapporte, ou tout au moins, il doit partager avec *Bauhin* la gloire d'avoir fait connoître en même-temps pluſieurs plantes décrites par ce dernier. *Belleval* ne leur donna point, il eſt vrai, de la publicité par l'impreſſion, mais il les démontra publiquement au Jardin du Roi de Montpellier.

(58) Telles ſont les plantes ſuivantes, nommées par *Linné : ſpergula pentandra, ſtatice echioïdes, hedizarum ſaxatile, carthamus mitiſſimus, carduus tataricus, ſcorzonera reſedifolia, geranium romanum, leontodon haſtile, andriala lanata, crepis pygmea, hieracium amplexicaule, centaurea nudicaulis, ſatyrium albidum, allium nigrum, pedicularis incarnata, fucus ſerratus, ſalix aurita, potentilla grandiflora, &c.... &c....* Telles ſont encore d'autres plantes décrites par M. *Villars* dont il fait honneur à *Belleval* ſous les noms de *liguſtium nodiflorum, braſſica richeri, berardia ſubacaulis, hieracium latifolium, hioſeris taraxacoïdes.* J'obſerverai en paſſant, qu'il ne faut point confondre le *geranium romanum* dont j'ai parlé ci-deſſus avec le *g. cicutarium* L., ni avec le *g. petreum* de *Magnol*, Bot. 109. Ce dernier doit conſtituer une eſpèce particulière, qui croît dans les fentes des rochers calcaires du *Capouladou*, montagne éloignée de quatre lieues & demie de Mont-

parlant de la montagne de l'Arche dans l'Embrunois, il nous peint les misères de ses habitans, vivant huit mois de l'année ensévelis sous la neige, n'ayant que quatre mois pour cultiver un terrain ingrat qu'ils sont obligés d'écobuer pour en obtenir quelques mauvais grains; c'est encore dans ce court espace de temps qu'ils font leur provision de pain, de bois & de fourrage pour le reste de l'année.

On le suit avec plaisir dans nos montagnes de l'Espérou, de l'Aigoual, de l'Hort-Dieu, sur lesquelles il est le premier à avoir donné quelques détails. Quelles ne devoient point être ses jouissances, lorsque dominant le reste des hommes, suspendu sur des précipices, il y cueilloit les *saxifrages*, les *joubarbes ;* lorsque s'enfonçant dans les forêts, il fouloit aux pieds les *anemones*, les *piroles*, la *moscatelline*, les *lis de vallée*, la *linnée* (59), & une infinité d'autres plantes qui croissent sous leur ombre majestueuse; lorsque gravissant sur des rochers escarpés & humides, il moissonnoit les *églantines*, les nombreuses *campanules*, la *belladone ;* lorsque parcourant ces vastes prairies où sous l'émail des fleurs se cache la vipère vénéneuse, il

pellier près de l'Hérault, où l'on trouve aussi les *g. romanum* & *cicutarium* qui croissent à Montpellier. Le *g. petreum* a les feuilles moins alongées, plus élargies que dans ces derniers, les folioles sont composées & découpées finement; de plus, les pétales sont infiniment plus grands, caractères qu'il conserve dans la culture. Ses tiges, comme celles du *g. romanum*, sont en *scapus*, tandis qu'elles sont rameuses dans le *g. cicutarium*; c'est en ne prenant point garde à ces derniers caractères, qu'on a pris pendant long temps à Montpellier, le *g. romanum* pour le *g. cicutarium*, qui d'ailleurs se ressemblent infiniment par les feuilles & les fleurs.

(59) Cette plante qui porte le nom du Prince des Botanistes, se trouve à l'Espérou, mais bien rarement; elle est plus commune dans les Pyrénées. Elle fut décrite par *Belleval* & par *Bauhin* dans le même temps. *Belleval* en a donné une bonne figure.

balançoit entre la *lunaire*, le *roſſolis*, l'*arnica*, le *ménianthe* ; lorſqu'enfin, trouvant des objets inconnus jusqu'à lui, il projetoit de nous en enrichir!

Ces montagnes de Languedoc ont toujours été renommées pour le grand nombre de plantes qu'elles contiennent, & les pâturages qu'elles fourniſſent ; mais perſonne n'en a donné encore de deſcription détaillée. Cet Ouvrage ne pourroit qu'être intéreſſant par la variété des productions & des ſites qui y ſont très-pittoreſques ; on ne peut y voir, par exemple, ſans émotion la caſcade appelée *grotto dé Bramobiôou.*

La rivière de Bonheur, qui prend ſa ſource dans l'Aigoual ſe perd après environ une lieue de courſe, près d'un village nommé Camrieu, dans un antre profond & ſpacieux, éclairé dans le fond par une ouverture faite par le temps au-deſſus de la montagne. C'eſt parmi de groſſes maſſes de pierres détachées de la voûte, que cette rivière diſparoît ſans bruit, pour reſſortir avec fracas dans la *grotte de Bramobiôou*, placée de l'autre côté de la montagne, où on la voit ſe précipiter d'une grande hauteur, retomber en caſcade, & ſe creuſer un lit dans un vallon qui conduit à Saint-Sauveur, où elle ſert à divers travaux des mines. Le plus bel effet de cette caſcade eſt dans l'intérieur de la grotte, où à la vérité on parvient avec peine. Il eſt ſingulier que la montagne où elle eſt placée ſoit de nature calcaire un peu argileuſe, tandis que celle qui en eſt ſéparée par la rivière, & ſur laquelle paſſe le chemin de Meirueis, eſt granitique & en décompoſition.

En voyant les vaſtes forêts de l'Aigoual & de l'Eſpérou, dont les arbres qui ſont des hêtres, tombent de vétuſté, on a lieu de regretter qu'elles ne ſoient à portée d'une grande Ville. Quelques parties ont été défrichées & préſentent de bonnes terres à bled. La

manière de faire ces défrichemens qui exigent plufieurs années, confifte à entaffer au pied des arbres des fommités de branches auxquelles on met le feu ; l'arbre périt, mais il n'eft point brûlé, fa verdeur s'oppofant à une chaleur qui n'eft point affez confidérable ; il fe pèle, fe defsèche, fe fend, il eft criblé par des larves d'infectes ; & l'humidité s'infinuant en hiver par toutes ces ouvertures, le bois fe décompofe & tombe en putréfaction fur le fol, à qui il fournit un bon terreau végétal (60). J'ai encore vu fe fervir de tronçons d'arbres pourris ramaffés dans les bois pour fertilifer les terres.

Mais en fuivant BELLEVAL dans ces lieux qui lui étoient fi connus, ne perdons pas de vue les defcriptions des plantes qu'il en a rapportées.

Les figures des plantes qu'il s'étoit propofé de publier, & qui devoient accompagner fes defcriptions, font connues depuis long-temps ; TOURNEFORT, GARIDEL, LINNÉ, HALLER, SEGUIER, & plufieurs autres fameux Botaniftes les ont citées avec éloge (61) ;

(60) On a défendu depuis peu les défrichemens dans ces bois.

(61) *Tournefort*, dans le Difcours placé à la tête de fes *Inftitutiones rei herbariæ*, rapporte ce qui fuit : *Nec Gallia folo Parifienfi Horto gloriatur, alterum regni ornamentum eft Hortus Regius Monfpelienfis, ab Henrico IV circa annum* 1598 *inftitutus. Huic præfecit Rex maximus Petrum Richerium de Belleval campanum, qui æterna luce digna reliquit figuris elegantioribus infignita, fed heredum incuria perpetuis ut ita dicam tenebris involuta.*

Haller, parlant de *Belleval* dans fa *Bibliotheca Botanica*, continue ainfi : *Ejufdem tabulæ eneæ pofthumæ* 260 *jam Tournefortio dictæ quarta forma in manus Antonii Gouan, gnariffimi herbarum viri, devenerunt* (elles avoient été prêtées à M. *Gouan*, qui obtint d'en faire tirer trois exemplaires) *quas ut efperamus cum interpretatione edet. Æri funt infculptæ, rigidiufculæ, ceterum ad naturam factæ. Plurimæ plantæ alpinæ inter eas funt, tum calidarum regionum cives, inter eas & rariffimæ & novæ, ut Gentiana minima jacquini, Lichnis umbellifera helvetica, Papaver nudicaule alpinum,*

il en exiſte quatre ou cinq exemplaires tirés à diverſes époques, & plus ou moins complets. Ces exemplaires renferment à peu près toutes les figures des plantes de BELLEVAL, qui, d'après lui, étoient au nombre de cinq cents (62). Il exiſtoit environ deux cents ſoixante-dix cuivres en 1760, lorſque M. GOUAN obtint d'en faire tirer trois exemplaires. Deux cents ſoixante-une figures étoient de format in-4°., & quelques autres in-folio. Le nombre a bien diminué depuis; car M. GILIBERT, ſavant Botaniſte, qui en eſt aujourd'hui

---

Campanula media Cl. allioni, Pulſatila anthioides, Aliſſum gerardi. Nomen ſpecificum græcum adjecit ad morem Reneaulme.

Linné dans ſa *Philoſophia Botanica*, parle encore de ces figures. *Belleval, Profeſſor Monſpel. circa finem ſeculi XVI, rariſſimas icones quæ non prodiere incidi curavit, has mecum communicatis à Cl. Sauvageſio intellexi autori in animum fuiſſe omnes differentias græca lingua compoſito vocabulo exprimere.* M. de *Sauvages* ne lui avoit communiqué que les noms, mais il les a enſuite mieux connues par les figures mêmes que lui envoya M *Gouan*.

(62) Nous avons vu ci-deſſus, note 58, que *Belleval* dit lui-même qu'il avoit plus de cinq cents planches. L'Auteur des *Recherchts ſur* BELLEVAL, in-8°. Avignon 1786, parle dans cet Ouvrage intéreſſant, pag. 58, d'un catalogue manuſcrit des planches de *Belleval*, qu'il ſoupçonne être de la main de *Niſſole*. Il a eu la bonté de me le communiquer; voici ce que j'y ai apperçu. Ce manuſcrit a 12 pages, il contient environ 400 noms de plantes, il comprend deux catologues alphabétiques différens; le premier de huit pages, eſt preſque conforme pour les noms des plantes & leur nombre, avec le recueil de figures appartenant à M. *Gouan* qui en contient 261. Le ſecond de quatre pages, eſt un Supplément fait d'après un autre exemplaire qui paroît être celui de M. *de Joubert*, il contient 136 noms de plantes qu'on ne trouve point dans le premier; & ce ſecond catalogue n'eſt pas même complet, car il commence par la lettre G ſans aucun titre, & finit avec la page par la lettre S. Si nous ajoutons à cela que l'exemplaire de M *de Joubert* contient bon nombre de figures qui n'y ſont point compriſes, & qu'on ne trouve point auſſi dans celui de M. *Gouan*, il réſulte que nous avons des épreuves de preſque toutes les planches qu'a laiſſées *Belleval*.

possesseur, n'en compte que cent quatre-vingt-cinq dont il fit l'acquisition d'un Libraire lors de son séjour à Montpellier ; ils ont même risqué d'être perdus pour la France. M. Gilibert, appelé par le Roi de Pologne pour fonder à Wilna la première Ecole de Médecine & le premier Jardin public de Botanique établis dans ce Royaume, après s'y être glorieusement acquitté de sa mission, fut forcé de quitter ces lieux, & d'y laisser son cabinet d'Histoire Naturelle & sa Bibliothèque, qui renfermoit les cuivres & le manuscrit de Belleval ; mais il a obtenu de la bonté du Roi & de l'amitié de son premier Ministre, que ces précieux restes lui fussent rendus (63).

Je suis porté à croire que ces planches ont été la plupart dessinées & gravées par Belleval lui-même ; c'est ce qu'indique son monogramme que j'ai trouvé sur plusieurs figures ; c'est ce qu'indique encore un peu de roideur dans les contours, & le fini recherché qui dégénère en sécheresse, défaut commun à la plupart des dessins d'Auteur & qu'évite un Artiste. A la vérité de pareils dessins seront toujours plus recherchés des Naturalistes, parce qu'ils fournissent les caractères les plus minutieux négligés par les Artistes, qui ne s'attachent qu'à l'ensemble & à l'effet.

M. Gouan, Professeur de la Faculté de Médecine de Montpellier, & Membre de la Société Royale des Sciences, connu avantageusement par divers Ouvrages essentiels en Histoire Naturelle, a rendu un service

---

(63) M. *Gilibert*, Docteur Médecin de Montpellier, donne ces détails dans deux lettres écrites de Lyon à M. *Amoreux* le fils. L'une est datée du 15 Septembre 1784, l'autre du premier Décembre 1786. C'est ce que j'ai vu encore dans plusieurs lettres qu'il a écrites à M. *Gouan*.

important en s'occupant à ramener les figures de Belleval à la ſynonymie des Auteurs, & principalement de Linné. On voit avec plaiſir par l'attention qu'il a eu de ranger les Auteurs par ordre de date, que Belleval n'a été précédé par aucun dans beaucoup de ſes deſcriptions. Ce travail conſidérable eſt le fruit de quatorze années, & d'une longue correſpondance avec Linné, Haller & Seguier, à qui il avoit envoyé des figures. Le Public ne tardera pas ſans doute d'en jouir; il a rendu poſſeſſeur de ſes recherches M. Gilibert, à qui il a envoyé en même-temps le manuſcrit des deſcriptions dont il s'eſt réſervé une copie. On ſent combien ſera précieux un Recueil où, par les ſoins de M. Gilibert (64), ſeront réunies les planches & les deſcriptions de Belleval, enrichies des recherches des plus ſavans Botaniſtes. Ce travail ſera un bien beau monument élevé à ce Grand-Homme.

Parmi ces figures on en trouve deux qui ſervent à décrire une tortue marine, que j'ai lieu de croire celle qu'a décrite Linné ſous le nom de *teſtudo caretta* (65), qu'on a pêchée pluſieurs fois ſur nos côtes, quoiqu'elle appartienne davantage aux mers d'Amérique. Une planche repréſente cette tortue ouverte, pour en laiſſer voir l'anatomie intérieure, dont les parties ſont expli-

---

(64) M. *Gilibert* ſe propoſe de donner cet Ouvrage par décades, il me paroît qu'il lui ſeroit facile de reſtituer les planches de *Belleval*, qui lui manquent, d'après les épreuves qui nous reſtent, comme a fait M. *Brouſſonet* pour celles des Opuſcules. Les Poſſeſſeurs de ces figures ne s'y refuſeroient point ſans doute.

(65) *Rondelet* a donné la figure de la même tortue, qu'il appele *teſtudo corticata*. *Hiſt. piſcium*, *Lugd.* 1554, p. 445. Elle convient à la deſcription que donne *Linné* de la *teſtudo caretta*, & ce dernier auroit pu la citer. On y obſerve très-bien un caractère que lui attribue *Brovvn*, jam. 465, *ſquamis dorſi quinque gibbis*.

quées au bas de la figure ; l'autre planche repréſente l'œſophage de cette tortue, armé à l'intérieur de papilles coniques cartilagineuſes, & placées en recouvrement ; BELLEVAL a été le premier à obſerver ce ſingulier caractère.

Il avoit encore gravé environ douze planches de format in-folio dont il exiſte quelques épreuves, parmi leſquelles ſe trouve en deux feuilles, la vue du Jardin du Roi.

Il faut croire que BELLEVAL n'a point rédigé les autres voyages nombreux qu'il avoit faits depuis l'établiſſement du Jardin du Roi, puiſqu'il n'en parle pas dans ſon teſtament, où il rapporte les Ouvrages dont il laiſſa le ſoin de la publication à ſon neveu. Il y eſt cependant fait mention d'une ſuite d'herboriſations exécutées à ſon ordre dans les vingt-deux Diocèſes de la Province par MICHEL NOVAIRE ; c'eſt ſans doute de cette ſuite qu'il nous reſte quelques parties manuſcrites dont nous parlerons ici.

La plus conſidérable eſt ſans titre ; elle comprend un voyage fait en 1631 dans les environs de Foix ; il y parle expreſſément de BELLEVAL, par ordre de qui il l'avoit entrepris, & qui l'avoit recommandé à M. GUILLARD, Commandant de la Citadelle de Foix, ſon ami & ſon allié (66), qui lui fournit un guide & des

---

(66) *Primo igitur in Urbe de Foix D. Guillardum arcis Progubernatorem, de quo initio menſionem fecimus, & D°. Richero, Profeſſore Botanico, amicitiæ neceſſitudiniſque vinculis conjunctum convenimus, eique ejuſdem D. Richeri, cujus nomine herbationem illam ſuſceperamus commendatitias litteras obtulimus, is autem cum inprimis notus ſit atque intimus familiaris vicinorum caſtellorum, nobilibus & magnatibus quorum jus & autoritas in crumeniſecas & avidos illos rei alienæ vultures plurimum valet, ideoque nobilibus, illis per litteras commendavit, quo fidenter montes peragere poſſemus, Rhiſotomumque montium & viæ per eas deducentis gnarum ducem & comitem, qui nos à tot eorum convallibus ſylvoſis & anfractibus pluſquam labyrinthicis réduceret.* Manuſcrit du voyage aux environs de Foix.

moyens de sûreté contre les brigands dont ce pays étoit infesté. Le lieu sur lequel il donne le plus de détail, est la montagne du Tabe ou Pic de Saint-Barthelemi, éloigné de quatre lieues de Foix.

Le Tabe, y est-il dit, quoique plus élevé que les Pyrénées, & qu'il produise un plus grand nombre de plantes, n'est pourtant pas compris avec elles, puisqu'il est placé hors de leur chaîne au levant, & qu'il en est séparé par une longue vallée où coule l'Ariège. Satisfait de l'herborisation de cette montagne & de celles qui l'avoisinent, il ne fut point au-delà parcourir les Pyrénées, soit que la peste y fût répandue, soit que le temps ne fût pas favorable à cause de l'approche de l'hiver, ce qui le décida à renvoyer ce voyage à l'été suivant. Il rapporte, sur ces montagnes, des faits accrédités alors, & dont il voulut être le témoin : sur le sommet du Tabe est une Chapelle ruinée, dédiée à Saint-Barthelemi, de là on apperçoit au levant dans une vallée profonde, deux petits lacs ; les habitans des environs croyoient qu'une pierre jetée dans un de ces lacs, en faisoit élever des vapeurs qui formoient sur le champ des nuages orageux, s'étendant sur toute la contrée. Suivant eux, ces nuages étoient bientôt déchirés par la foudre & les éclairs, accompagnés de grêle, qui abîmoit les Bergers, les troupeaux & les arbres. Curieux de connoître par lui-même ce qui pouvoit donner lieu à cette croyance, il voulut se rapprocher de ce lac pour hasarder un jet de pierre, mais comme il se mettoit en marche, un orage qui s'éleva l'obligea de fuir avec son guide & de renoncer à l'expérience qui lui tenoit à cœur. Il rapporte sur ces lacs d'autres histoires qui lui ont été racontées, & qui ne méritent pas plus de foi que les autres. Au reste, ces préjugés existent encore, quoique démentis par le

bon ſens, & par l'expérience des gens inſtruits (67).

Il parle enſuite de pluſieurs curioſités naturelles qu'il a vues dans ſon voyage, comme la fontaine intermittente de Fonteſtorbe près de Belleſtat dont il eſt le premier à avoir donné la deſcription avec le plus de détails; elle eſt même plus complette pour la topographie, que celle qu'en a donné ASTRUC, dans ſes *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire Naturelle de Languedoc*; d'ailleurs ils ſont d'accord ſur les faits, qu'on trouve plus étendus dans ASTRUC (68).

---

(67) C'eſt ce que j'ai appris de M. DODUN, connu par des Mémoires intéreſſans de Minéralogie, qui a parcouru cette montagne en 1785. Voyez encore ce que dit ſur ces fables M. le Baron de DIETRICK, dans ſa *deſcription des gîtes de minerais, des forges & des ſalines des Pyrénées*, première partie, page 154. J'ai trouvé en Auvergne des préjugés aſſez analogues ſur le beau lac Pavin qui a pour lit un cratère de volcan, & qu'on voit en deſcendant du Mont-d'or à Beſſe.

(68) Nous rapportons ici cette deſcription intéreſſante, qu'on pourra comparer avec celle d'*Aſtruc*.

Primò autem ad fontem vici de Belleſtat, leucæ quadrantem ab eodem vico remotum appulimus, ut quæ de intermiſſo illius fluxu dicuntur inſpicerem, audieram enim alternatis horis illum fluere & quieſcere. Primò adventu fontis canalis, circa quatuor paſſus latus, defluentis aquæ omnino repletus nobis viſus eſt.... ità ut nemo eum tranſnare auſus fuerit, timens ſcilicet quiſque ne violento ejus curſu in preceps devolveretur, ut multis aliis evenerat.... nos autem & indigenæ non nulli qui nobiſcum adherant, aquæ deliquium in margine herentes expectavimus, quod quidem dimidia poſt adventum hora ſubſecutum eſt. Tunc etiam alveus adeo exſiccus apparuit ut etiam formicis tutam viam præberet; eo igitur tranſmiſſo, vicinum ſub rupe dehiſcentem antrum ſubiimus, in cujus medio ingens ſaxum tres orgias latum ad unius orgiæ latitudinem aſſurgebat, multi illud foraminibus concavum, eminentibuſque verrucis protuberans graduum vicem gerebat. In antri limine ſtatim ingens ſtrepitus obauditus eſt, tonitruorum ſimilis, ita ut nequidem alte loquentes audire poſſent. In ejuſdem fundo ad dextrum foramen ſilenta otioſaque aqua plenum aderat, cujus amplitudinem & profunditatem perſcrutari dum vellemus, noſtrorum aliqui caput eo admoverunt, ubi gratum ſilentium amæna-

En revenant de Belleſtat, il parle des moulins à jayet dont M. de GENSSANE a donné la deſcription dans ſon Hiſtoire Naturelle de Languedoc (69).

Il porte le même eſprit d'obſervation dans les neuf autres herboriſations que nous avons de lui, qu'il a ſu rendre intéreſſantes par des deſcriptions locales & des faits hiſtoriques placés à propos. Mais ce qui fait le plus de plaiſir, c'eſt ſa fidélité à indiquer une foule de plantes intéreſſantes, propres aux lieux qu'il parcourt, & qu'on y retrouve encore : on ne peut que regretter la perte d'un travail ſi conſidérable, qui dut coûter des ſommes à BELLEVAL, & dont nous n'avons que la moindre partie (70).

M.

---

que tranquilitas inventa fuit, ſed quam primum caput inde retraxerunt eundem ſtrepitum & murmur perceperunt; ad dimidiam uſque horam perſeverarunt, poſtea autem ſumma aquæ copia repente proſiliens totam antri inferiorem partem complevit, ita ut ad ejus vim evitandam nihil preſto aut tutum fuerit quam vicini ſaxi foraminibus pede innitendo, prominenteſque verrucas manibus apprehendo ejuſdem vertices ſuperare, ubi per dimidiam horam immorati ſumus extum fluxus aſpectantes.

(69) Tome 4, page 205.

(70) Les titres de ces herboriſations ſont les ſuivans.

1°. *Excurſio ad oppidum Saint Gilles.*

2°. ———————— *Agnane.*

3°. ———— *ad vicum Murles.*

4°. *Herbatio ad planitiem aſperam* la Garrigue de Monlau.

5°. ———————————— la Colombière, Fonfrède, &c.

6°. *Excurtio ad vallem* la Garriguette de Montagnac.

7°. ———— *Ad valenam & montem Lupum.*

8°. ———— *Ad ſolum de* Triviers, Saint-André, &c.

9°. *Herbatio in montibus oppidi* Saint-Aman.

Dans ces herboriſations il renvoie les Lecteurs à pluſieurs autres qu'il avoit déjà décrites.

M. GOBET, éditeur des *anciens Minéralogiſtes de France* (71), dit que vis-a-vis Orchèſe, village près de Blois, il y a un côteau planté de vignes, où l'on voit un filon de terre ſigillée, autrement appelée terre de Blois; que vers 1602, BELLEVAL en fit des épreuves avec M. GUERIN, Maître des Comptes à Blois. « Ils ne la trouvèrent guère inférieure (continue-t-il) » à la terre de Lemnos, & la nommèrent *terre nouvel-* » *lement découverte & inconnue aux anciens*; ce Méde- » cin fit imprimer: *Advis utile & profitable d'une terre* » *qui ſe trouve au terroir de Blois, ſemblable en vertu* » *à la terre de Lemnos*, par RICHER DE BELLEVAL, » in-8°. » Il l'a cité de même dans la nouvelle édition de BERNARD DE PALISSY (72). Au reſte, il n'en parle que ſur la foi d'autres Auteurs. Il ſe peut bien que cet Ouvrage ait été imprimé, mais ce n'a pu être qu'après la mort de BELLEVAL, puiſque dans ſon teſtament, il recommande à ſon neveu de le publier. Après bien des recherches, je n'ai pu m'aſſurer de ſon exiſtence, ainſi que de celle du manuſcrit.

Nous avons encore lieu de regretter un Ouvrage dont parle BELLEVAL, & qu'il appèle, *Entretiens ſur diverſes choſes choiſies des Ecoliers, lorſqu'ils étoient en herboriſation.*

On doit inférer de ſon teſtament, qu'il eut la douleur de perdre de ſon vivant ſa nombreuſe famille; il

---

(71) Il faut obſerver que M. *Gobet* s'eſt trompé en attribuant cet Ouvrage à *Belleval*, Chancelier de l'Univerſité, neveu de celui dont on donne l'Eloge.

(72) *Œuvres de Bernard de Paliſſy*, nouvelle édition, pag. 170, & la note de la page 671. M. *Gobet* renvoie aux Ouvrages ſuivans, que je n'ai pu conſulter.

Simeon Curtaudi Oratio habita Monſpelii pro J. BERNIER *doctorando, in-4°.* 1648. *Aldrovandus de terris metallicis, lib. 2, cap. 22 - muſei metallici.*

nomma ſon neveu MARTIN RICHER DE BELLEVAL pour lui ſuccéder dans ſes biens & ſes fonctions ; c'eſt pour cet effet qu'il l'avoit engagé de bonne heure à quitter le ſervice des armes, & qu'il l'avoit attiré auprès de lui. Il lui fit conférer les grades de Doctorat, & lui obtint en 1623, la ſurvivance de ſa charge.

L'écrit qui nous retrace les dernières volontés de BELLEVAL, nous peint en même-temps ſon zèle pour la Botanique qui le ſuivit au tombeau, & la bonté de ſon cœur (73). Il veut que cent mille francs qui lui

---

(73) Extrait du teſtament de Pierre Richer de Belleval, du 5 Novembre 1632.

Après la forme ordinaire, le teſtateur veut que ſon corps ſoit enſéveli en l'Egliſe de Sainte Croix de Montpellier, où ſa femme (*Demoiſelle de Prades*) & ſes filles ont été enſevelies, & en cas cela ne ſe pourroit, à cauſe du bâtiment qu'on faiſoit alors de cette Egliſe, ce ſeroit à telle autre que ſon héritier trouveroit bon. Nous obſerverons en paſſant que cette Egliſe qui n'exiſte plus aujourd'hui, étoit ſituée à la place de la Canourgue, vis-à-vis l'Hôtel de M. *de Belleval* ; elle avoit été bâtie dans le douzième ſiècle, elle fut détruite avec les autres Egliſes de Montpellier dans le ſeizième ſiècle, & reſta démolie juſqu'en 1607, que la Confrerie des Pénitens Blancs entreprit de la rebâtir. On en fit la bénédiction en 1609 ; elle fut de nouveau détruite en 1621, lors des préparatifs pour ſoutenir le ſiège. M. *de Fenouillet*, Evêque de Montpellier, entreprit de bâtir une Cathédrale ſur ſon emplacement ; mais ce bâtiment dont on voit encore les ſolides fondemens, fut ſuſpendu en 1629, par ordre du Cardinal de *Richelieu*, qui voulut qu'on réparât Saint-Pierre pour en faire la Cathédrale. On avoit ſans doute eſpoir de voir finir le bâtiment de Sainte-Croix, puiſque *P. de Belleval* vouloit y être enſeveli au cas qu'il fut achevé à ſa mort ; mais elle arriva peu de jours après, & ſon corps fut enterré à Saint-Pierre, dans la Chapelle qui appartient à ſa famille ; c'eſt ce que nous apprend ſon neveu *Martin Richer*, qui, dans ſon teſtament, veut que ſa ſépulture ſoit à l'Egliſe Saint-Pierre, dans la Chapelle où repoſent les os de feu ſon oncle. Mais revenons au teſtament de *P. Richer.* Il déclare que du commandement du feu Roi *Henri-le-Grand*, d'heureuſe mémoire, il avoit fait dreſſer ſon jardin médical au Fauxbourg

étoient dus pour les avances qu'il avoit faites en réédifiant le Jardin du Roi, ſoient employés à l'entretien d'un nombre d'Elèves choiſis depuis l'âge de quinze ans juſqu'à quarante, qui, ſous la direction de ſon Suc-

---

Saint-Jaumes de Montpellier, avec de ſi grands ſoins qu'il l'avoit embelli & peuplé de tous les ſimples propres à la Médecine & ſanté du corps humain, & de pluſieurs autres; mais depuis en l'année 1622, pendant les troubles & mouvemens des Cevènes, ledit jardin ayant été démoli & mis en ruine par les Rebelles de Sa Majeſté, ledit ſieur *de Belleval* a fait rebâtir & mettre en état ledit jardin, par l'exprès commandement du Roi (Louis XIII) heureuſement régnant, & l'a fait repeupler de ſimples & plantes néceſſaires, & pour cet effet, a avancé & employé de grandes & notables ſommes & deniers, dont encore il n'a retiré aucun rembourſement; néanmoins pour le déſir qu'il a (ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté) que ledit jardin ſoit entretenu & conſervé à perpétuité à cauſe des grands avantages que le Public en retire & pourra en retirer à l'avenir, ledit teſtateur veut & déſire qu'incontinent après ſon décès, il ſoit nourri & entretenu le nombre d'Ecoliers en Médecine qui ſera jugé néceſſaire par ſon neveu & héritier ci-après nommé, qui feront leur demeure & réſidence audit jardin du Roi, & ſeront par lui choiſis exprès depuis l'âge de 15 ans juſqu'à l'âge de 37 à 40; leſquels Ecoliers ſeront ſous la direction, commandement & intendance de ſondit neveu & héritier, même ſeront tenus de prendre ſoin dudit jardin, le peupler de toutes les plantes néceſſaires, dont ils iront faire la recherche par tous les lieux & endroits du Royaume où beſoin ſera; & en outre, ils ſeront tenus de viſiter les pauvres malades, tant des Hôpitaux que ceux des Villes & Lieux où ils ſe tranſporteront, pour leur ordonner les remèdes & les médicamens néceſſaires, ſans toutefois qu'ils puiſſent rien prendre ni rien exiger deſdits pauvres, ſoit des Hôpitaux, ſoit des habitans deſdites Villes & Lieux, deſquelles ordonnances ils tiendront regiſtre, & le porteront & remettront entre les mains de celui qui gouvernera le jardin; ſuppliant très-humblement le Roi de vouloir toujours continuer le payement de la ſomme de quinze cents livres, qu'il a deſtinée annuellement pour l'entretien dudit jardin, afin que d'icelle (ou ſur les deniers qui ſont dus au teſtateur par Sa Majeſté, pour les avances par lui faites aux réparations du jardin, qu'il a continué & entretenu depuis ladite année 1622), ſoit pour ce qui ſera

ceſſeur, prendront ſoin du Jardin du Roi, le peupleront de toutes les plantes néceſſaires dont ils iront faire la recherche dans tout le Royaume. Il les oblige en outre de viſiter les Pauvres malades des lieux qu'ils parcouront, ſans qu'ils puiſſent en retirer aucune rétribution.

---

néceſſaire pour la nourriture & entretenement deſdits Ecoliers, & pour le nombre que ſon neveu & héritier jugera qu'il en faudra, auquel effet, veut & ordonne qu'auſſitôt que ſondit héritier aura retiré payement deſdites ſommes dues par Sa Majeſté pour les réparations que ledit teſtateur a fait faire audit jardin, ſe montant à cent mille livres ou environ, il ſoit tenu de mettre à penſion ou rente conſtituée ſur la Ville & Communauté de Montpellier, juſques à concurrence de ce qui ſera néceſſaire pour la nourriture & entretenement du nombre d'Ecoliers que ſondit neveu jugera qu'il faudra au jardin ... Veut ledit teſtateur que la nomination deſdits Ecoliers ſoit réſervée à ſon héritier, & après ſon décès, à ceux qu'il ordonnera. Au cas que ſon héritier n'y pourvut, il prie MM. les Conſuls de Montpellier d'en prendre ſoin, & de faire exécuter ſa volonté à ce ſujet, déclarant que ſon héritier ne ſera tenu de ſatisfaire à ſes intentions touchant l'entretenement des Ecoliers, qu'après qu'il aura été entièrement payé des ſommes à lui dues par Sa Majeſté. Il donne & légue tout ce qui ſera néceſſaire au ſieur Michel Novaire, Ecolier en Médecine, tout l'argent qu'il faudra pour les frais de ſon Doctorat en ladite Univerſité de Montpellier, avec ſon entretenement dans ſa maiſon juſques audit temps, enſemble ce qui ſera néceſſaire pour ſe retirer à ſa maiſon, à la charge que ledit Novaire parachevera les herboriſations qu'il a commencées dans les vingt-deux Diocèſes de la Province de Languedoc. Ledit teſtateur charge exprès ſondit neveu héritier, de faire imprimer & mettre au jour les livres manuſcrits que ledit teſtateur a fait & compoſé, ſavoir; les figures & planches des plantes rares & non-décrites; un livre de deſcriptions qui ſont d'environ cinq cents; plus, le Catalogue des plantes médicinales du jardin du Roi de Montpellier, avec les deſcriptions deſdites plantes & uſages d'icelles; plus les Obſervations avec un Traité de la terre de Blois; plus toutes les herboriſations des plantes qui ſe trouvent aux vingt-deux Diocèſes de la Province de Languedoc, & les Entretiens ſur diverſes choſes choiſies des Ecoliers lorſqu'ils étoient en herboriſation, leſquels livres, avant que ſon neveu & héritier les faſſe imprimer, il ſera tenu de faire copier par un Ecolier, ou un autre homme qu'il prendra dans ſa maiſon.

Ce bel établissement n'eut point lieu ; son héritier n'étoit tenu de l'exécuter qu'autant qu'il seroit payé des cent mille francs qui lui étoient dus, mais il ne les retira jamais, ou tout au plus, il en retira fort tard une partie (74). BELLEVAL veut encore qu'on fournisse à MICHEL NOVAIRE, dont nous avons déjà parlé, les frais nécessaires pour le Doctorat & son entretien, l'obligeant d'ailleurs de terminer les herborisations

---

(74) *Martin Richer* ne tarda pas à demander le remboursement de cette somme, il obtint en 1634 un Arrêt du Conseil donné à Fontainebleau, dans lequel il est dit, « qu'il sera payé » la somme de quarante mille livres à laquelle le Roi avoit » réduit & modéré toutes les prétentions, tant pour la » construction & logement du jardin médicinal à Montpellier, » que pour le parachevement d'icelui ; & que ladite somme sera » imposée & levée en trois années consécutives sur les contribuables » aux Tailles de la Généralité de Montpellier, &c. » D'après cela, *Martin Richer* sollicita le paiement de quarante mille livres aux Etats assemblés à Béziers en 1634 ; il fut renvoyé au Roi sur ce que le jardin n'appartenoit pas à la Province. Nous ignorons si cette somme a été remboursée : la famille de *Belleval* perçoit bien aujourd'hui une rente sur les Gabelles, mais elle avoit été accordée pour un autre objet. Je trouve dans un Extrait des Registres du Conseil d'Etat du 11 Février 1611, écrit sur parchemin, que j'ai décollé de dessus le second exemplaire de l'*Hortus Monspeliensis*, manuscrit de Belleval auquel il servoit de couverture, « qu'il est accordé à *P. R. de Belleval* la somme de trente » mille livres pour tout ce qu'il pourroit prétendre pour les aug- » mentations & améliorations par lui faites audit jardin de » Montpellier, depuis l'an 1604 jusqu'à présent (1611), outre » pardessus la pension de huit deniers (sur chaque quintal salin) » distraite de celle de six sols affectés à l'entretenement des Col- » léges, à lui engagés par Arrêt du 21 Mai 1604, de laquelle » somme de trente mille livres il sera payé en six années prochaines » & consécutives, par égale portion, sur les deniers de la ferme » des Gabelles de Languedoc, &c. » D'où il résulte que la rente que la famille de Belleval retire aujourd'hui sur les Gabelles, lui a été accordée en 1604 pour un autre objet que les avances faites par *Belleval* après le siége de Montpellier.

entreprises dans les vingt-deux Diocèses de la Province, qu'il comprend ensuite avec les Ouvrages qu'il charge son neveu de publier. Nous ignorons ce qui dut empêcher MARTIN RICHER DE BELLEVAL de mettre au jour les Ouvrages de son oncle ; la clause de la rentrée des cent mille francs n'avoit pas lieu pour cet objet : il y étoit donc expressément obligé. Il montra cependant du zèle pour le Jardin ; il obtint même du Roi en 1634, un avantage qu'on a négligé de faire valoir, c'est le don à perpétuité des terres des égouts & des fossés de la Ville pour l'usage du Jardin du Roi (75).

D'après l'exposé que nous avons fait des travaux de PIERRE RICHER DE BELLEVAL, on ne peut qu'être étonné de la variété & de l'étendue de ses connoissances dans les diverses parties de la Médecine, de l'Agronomie & de l'Histoire Naturelle. Son activité, son zèle, sa fermeté, sa bienfaisance ne sont pas moins dignes de notre admiration. Avec de pareilles qualités, combien ne dut-il pas être regretté de ses Disciples chéris & de ses Concitoyens, lorsqu'âgé de

---

(75) Il y a lieu de présumer que *M. R. de Belleval* ne fit guères les leçons de Botanique au jardin du Roi après la mort de son oncle, puisque la même année, il obtint de nommer le Docteur *André* pour son Substitut dans cette fonction. Il étoit plus jaloux de parvenir aux honneurs, que son oncle. Il devint Chancelier de l'Université en 1641, & réunit par ce moyen l'Intendance du Jardin du Roi au Cancellariat, ce qui a continué d'être depuis lui. Il fut élu premier Consul de Montpellier en 1645, par ordre de la Cour, & revêtu d'une charge de Conseiller à la Cour des Aides en 1652. Il mourut en 1664. Sa famille s'est perpétuée à Montpellier dans les honneurs de la Magistrature jusqu'à ce jour. M. *J. P. deBelleval*, Président-Honoraire à la Cour des Aides, a deux fils dont l'un est Chevalier de l'Ordre de Malthe.

ſoixante-huit ans, la mort le leur ravit en 1632 (76). C'eſt ainſi que cet homme recommandable par tant de vertus, termina glorieuſement des jours conſacrés ſans relâche au bien de la Patrie.

Puiſſent les lauriers que ma foible main a eſſayé de jeter ſur ſa tombe, contribuer à rétablir ſa gloire, & replacer ſon nom parmi les Pères de la Science, titre qu'il mérita de ſon vivant, & que ſes Ecrits lui euſſent maintenu, ſi le public pour qui ils avoient été faits, n'en eût été privé !

---

(76) Les Auteurs qui ont écrit ſur *Belleval* ſe ſont trompés ſur la date de ſa mort, qu'ils ont placée en 1623. Elle arriva en 1632 ; non-ſeulement ſon portrait expoſé dans les Ecoles en Médecine en fait foi, mais encore ſon teſtament qu'il fit en 1632, peu de jours avant ſa mort. Voyez en l'extrait ci-devant, note 73.

BELLEVAL étoit devenu Doyen de l'Univerſité par la mort de *J. Pradilles* en 1619.

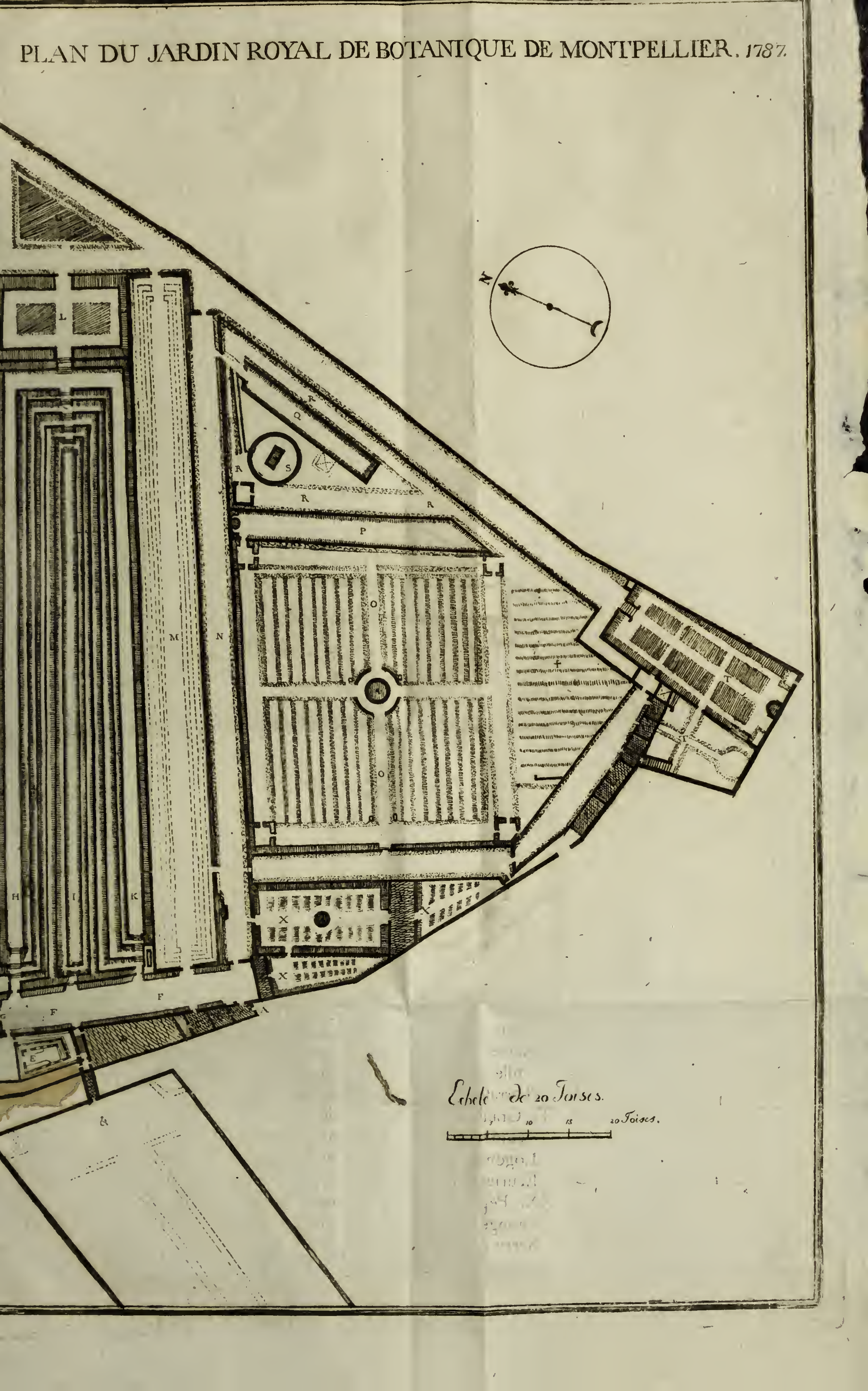
Deux nouveaux genres de plantes ſont décorées du nom de notre ſavant Botaniſte. M *Scopoli*, célèbre Naturaliſte Allemand, a nommé *Bellevallia* un genre qu'il a décrit ; & M. *Bruguière*, Membre diſtingué de la Société Royale des Sciences de Montpellier, a décoré du nom de *Richeria* un nouveau genre qu'il a découvert à Madagaſcar, & dont il a décrit deux eſpèces, *Richeria Candel*, & *R. Ravenaë*. M. *Adanſon* avoit nommé *Bellevalla* un genre qui n'a pas eu lieu. M. *Villars*, ſavant Botaniſte de Grenoble, lui avoit conſacré le genre qu'il a nommé enſuite *Berardia* lorſqu'il a ſu qu'il avoit été prévenu par *Scopoli*. On voit par-là combien nos ſavans Botaniſtes ſe ſont empreſſés de rendre leurs hommages à BELLEVAL.

FIN.

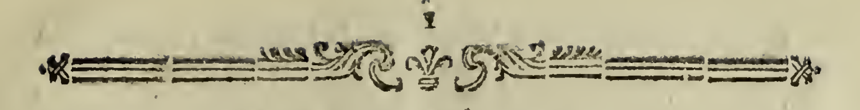
Explication du Plan du Jardin du Roi.

A. Porte d'entrée.
B. Logement du Suiſſe.
C. Logement du Jardinier.
D. Logement de l'Intendant du Jardin.
E. Jardin aquatique ou Labyrinthe.
F. Cour.
G. Grande inſcription.
H. I. K. Montagne artificielle.
H. Côté deſtiné aux plantes qui ſe plaiſent dans les montagnes & les rochers eſcarpés.
I. Sommet deſtiné aux plantes qui ſe plaiſent dans les lieux ſablonneux.
K. Côté deſtiné aux plantes odoriférentes & aux ombélifères.
LL. Prairies artificielles.
M. Allée de marroniers, autrefois le Jardin médical.
N. Allée de lauriers.
O. Grand Jardin où ſe fait aujourd'hui la démonſtration.
P. Jardin bas.
Q. Autre Jardin bas, où l'on a cru qu'étoit enſévelie la fille adoptive d'*Young*.
R. Terraſſe du puits-à-roue.
TT. Grande terraſſe qui ſert de pépinière. Cet emplacement eſt appelé la Chimie.
U. Logement des Garçons Jardiniers.
V. Ecuries.
XXX. Pépinières.
Y. Orangerie.
Z. Serre chaude.
&. Jardin de la Reine qui ſe prolonge juſqu'au Peyrou.

On n'en voit ici que le commencement, la deſcription que nous en avons donnée ſuffit pour avoir une idée du reſte.


PLAN DU JARDIN ROYAL DE BOTANIQUE DE MONTPELLIER. 1787.
Echelle de 20 Toises.
10
15
20 Toises.





PRIX

Proposés par la Société Royale des Sciences.

LA SOCIETÉ ROYALE des Sciences avoit à distribuer trois Prix, chacun de trois cents livres, dans son Assemblée publique, pendant la tenue des Etats de 1787 à 1788.

L'un de ces Prix, proposé par M. Broussonet fils, Académicien de Paris & de Montpellier, & dont le sujet étoit l'*Eloge Historique de Pierre Richer de Belleval*, a été adjugé à une Pièce portant pour devise: *Botanicus verus desudabit in augendo amabilem scientiam.* LINN. Systema veget.

M. Dorthes, Docteur en Médecine, Correspondant de la Société Royale d'Agriculture de Paris, est Auteur de cet Ouvrage.

Les deux autres Prix ont été proposés, l'un par M. Mourgue, sur cette question: *Les drapeaux de Tournesol preparés au grand Galargues, sont-ils employes par les Hollandois à la fabrication du Tournesol en pains? Et ne pourroit-on pas chez nous tirer de ces drapeaux quelques avantages particuliers?* L'autre par M. Broussonet; le sujet est: l'*Eloge historique d'Olivier de Serres.*

Ces deux Prix avoient été remis; la Société se voit forcée d'en renvoyer encore une fois la distribution: elle recevra les Pièces pour le nouveau concours à l'un & à l'autre de ces Prix, jusqu'au 31 Octobre 1789 inclusivement.

Les Pièces couronnées seront proclamées dans l'Assemblée publique pendant la tenue des Etats de la Province de Languedoc de 1789 à 1790.

Toutes Personnes, de quelques Pays & condition qu'elles soient, pourront concourir pour ces Prix, même les Associés Etrangers & les Correspondans de la Société. Elle s'est fait la loi d'exclure du concours les Académiciens Regnicoles.

Ceux qui composeront, sont invités à écrire en françois ou en latin. On les prie d'avoir attention que leurs écrits soient bien lisibles.

Ils ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront attacher à leur écrit un billet séparé & cacheté, où seront avec la même Devise, leurs noms, qualités & adresse ; ce billet ne sera ouvert qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix.

On adressera les Ouvrages, francs de port, à M. de Ratte, Secrétaire Perpétuel de la Société Royale des Sciences à Montpellier, ou on les lui fera remettre entre les mains. Dans ce second cas, le Secrétaire en donnera, à celui qui les lui aura remis, son récépissé où seront marqués la Devise de l'Ouvrage & son numéro, selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

S'il y a un récépissé du Secrétaire pour la Pièce qui aura remporté le Prix, le Trésorier de la Compagnie le délivrera à celui qui rapportera le récépissé. S'il n'y a pas de récépissé du Secrétaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

